Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

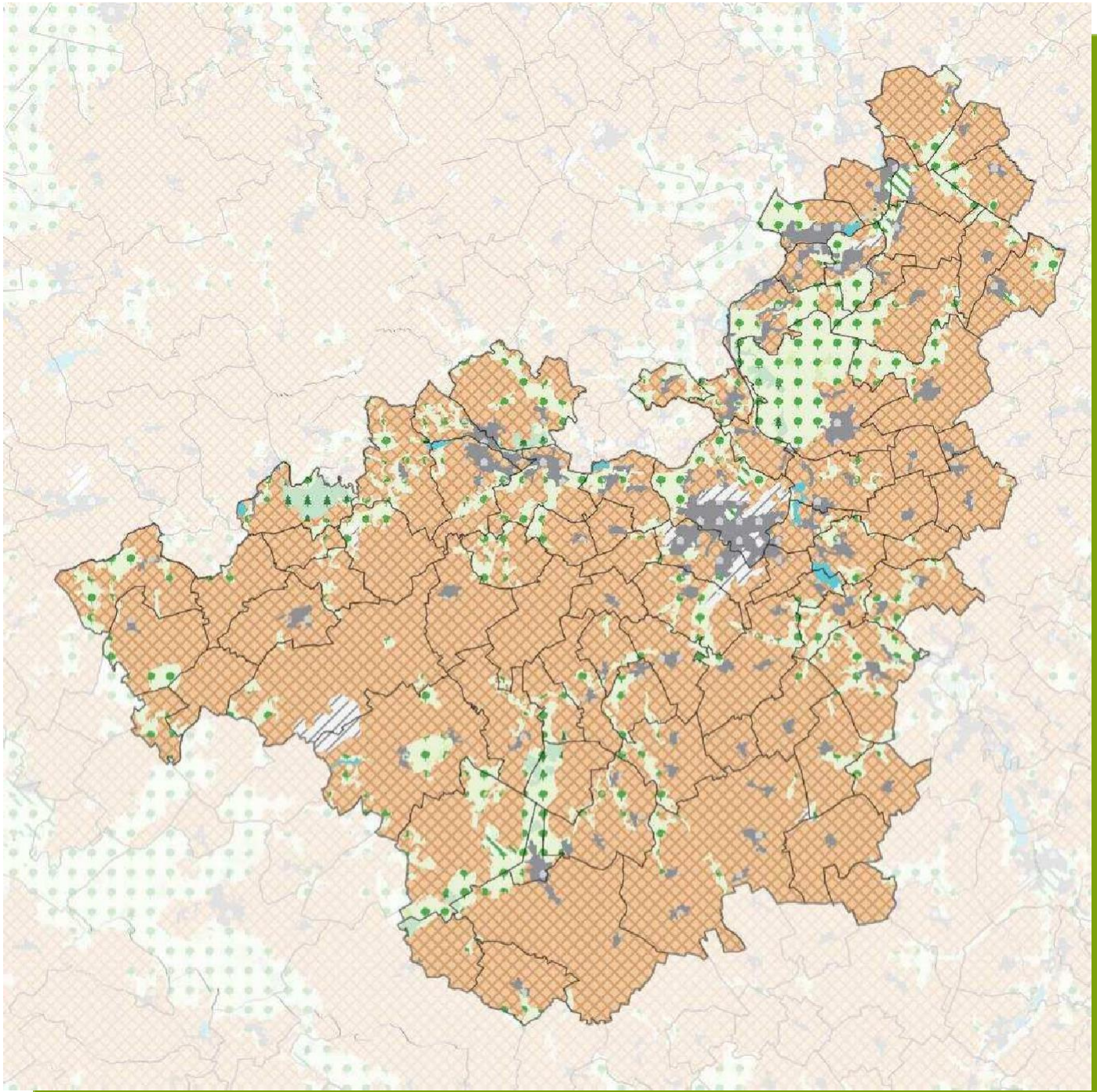
# Annexe 1

# Diagnostic



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

ithéa
ithea-conseil.fr



# CONVENTION TERRITORIALE DES SERVICES AUX FAMILLES

*Mars 2024*

Agglo du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# INTRODUCTION

La Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) est une convention de partenariat entre la collectivité et les CAF de l'Eure et de l'Eure-et- Loir qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles du territoire. La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (hors Dreux et Vernouillet) a signé en 2018 sa première CTSF pour la période 2018-2023 en s'appuyant sur son schéma éducatif global validé en 2016. Quatre communes de la CA, ayant conservé leurs compétences enfance-jeunesse, ont par la suite rejoint la CTSF : Vert-en-Drouais, Villemeux-sur-Eure, Saint-Lubin-des-Joncherets et Saint-Remy-sur-Avre.

La CTSF est un contrat multithématique portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les familles, au sein de laquelle les collectivités se fixent un cap à tenir pour une meilleure cohérence des services sur le territoire.

En 2023, la CTSF arrivant à son terme, il s'agit aujourd'hui d'évaluer cette convention et de la renouveler par la conduite d'un nouveau diagnostic afin d'actualiser les orientations stratégiques, les objectifs et les actions associées.

La démarche de renouvellement s'appuie sur une évaluation de la précédente CTSF afin d'apprendre du passé et sur un diagnostic social du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des familles et l'offre présente sur le territoire. L'évaluation et le diagnostic partagé préalable à la rédaction de la future CTSF doivent associer l'ensemble des acteurs concernés. Ils visent également à faire émerger les priorités en termes de politiques familiales et sociales sur le territoire, les arbitrages nécessaires à la programmation des interventions, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux et leviers financiers à mobiliser prioritairement.

**OBJECTIFS DE LA CTSF**

- **Mieux répondre aux besoins des familles, en requestionnant les attentes, l'offre et les moyens : une évaluation et un diagnostic des besoins des familles et des enjeux du territoire**
- **Offrir une vision globale et décloisonnée des services aux familles : une démarche de réflexion large**
- **Assurer une offre cohérente sur le territoire intercommunal : une réflexion intercommunale et à l'échelle des bassins de vie des familles**
- **Offrir un cadre de réflexion aux acteurs locaux : une démarche participative et fédératrice**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# MÉTHODOLOGIE

## Evaluation

- Prendre du recul sur la précédente CTSF (gouvernance, actions mises en œuvre)
- Evaluer l'impact des actions sur les publics et les évolutions socio-démographiques

**Juin – Décembre 2023**

## Diagnostic

- En savoir plus sur le quotidien des familles
- Entendre la voix des professionnels de terrain
- Mettre en avant les grands enjeux qui se posent et les priorités sur le territoire intercommunal

**Janvier – Avril 2024**

## Schéma de développement

- Coconstruire une ambition commune et les orientations stratégiques en matière de services aux familles sur le territoire
- Imaginer les actions concrètes à mener pour aller dans ce sens, à l'échelle intercommunale et communale

**Mai – Juin 2024**

## Rédaction de la convention

- Formaliser un cadre pour les années à venir

**Juillet 2024**

= réunion du comité de pilotage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# MÉTHODOLOGIE

## Phase 1 – Evaluation globale
*Juin 2023 – Janvier 2024*

- Lancement de la démarche auprès du comité technique et du comité de pilotage
- Journal n°1
- Analyse statistique (échelle CA et RPE)
- Recueil de données et analyse documentaire
- Entretiens avec les acteurs clés (liste en annexe)
- Note d'évaluation de la CTSF
- Partage de l'évaluation au comité technique et au comité de pilotage
- Journal n°2

## Phase 2 – Diagnostic territorial statique et dynamique
*Janvier – Avril 2024*

- Enquête à la population (questionnaires papiers et numériques)
- Ateliers ouverts aux habitants (x6)
- Questionnaire aux professionnels et acteurs du territoire
- Groupes de travail géographiques avec les élus, agents et partenaires (x4)
- Rapport de diagnostic
- Partage du diagnostic au comité technique et au comité de pilotage
- Journal n°3

## Phase 3 – Schéma de développement
*Mai – Juin 2024*

- Groupes de travail avec les élus, agents et partenaires (x4)
- Définition des orientations stratégiques et des objectifs
- Hiérarchisation des orientations stratégiques (comité de pilotage)
- Rédaction des fiches actions
- Elaboration du plan d'évaluation
- Partage du plan d'action au comité technique, au comité de pilotage et aux partenaires
- Journal n°4

## Phase 4 – Rédaction de la CTSF
*Juillet 2024*

- Rédaction de la nouvelle CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# SOMMAIRE

## EVALUATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DES SERVICES AUX FAMILLES 2018-2023

La démarche d'évaluation **p. 7**

Constats et axes d'amélioration **p. 10**

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation **p. 26**

## DIAGNOSTIC ET PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FAMILLES DU TERRITOIRE

Dynamiques démographiques **p. 35**

La petite enfance **p. 53**

L'enfance **p. 64**

La jeunesse **p. 77**

Les familles **p. 95**

Les dynamiques partenariales **p. 112**

## ENJEUX PRIORITAIRES

Enjeux et premières orientations **p. 116**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# PARTIE 1 - EVALUATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DES SERVICES AUX FAMILLES 2018 - 2023



*Source : site internet – CA du Pays de Dreux*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION (1/2)

L'évaluation de la CTSF 2018-2023 vise à identifier si les actions prévues ont été mises en place et les éventuels freins rencontrés par les acteurs de terrain pour le déploiement des actions.

Cette évaluation a également pour objectif d'identifier les axes d'amélioration pour la prochaine CTSF, qui seront complétés par le diagnostic mené en 2024.

## Rappel des axes de travail pour la CTSF 2018-2023

### 1. Assurer le portage politique de la démarche

- Pour les orientations éducatives autour du mieux vivre ensemble, de l'accompagnement, prévention et sensibilisation des familles, de la place des familles dans la vie des structures et de l'ouverture sur le monde et l'accompagnement vers l'autonomie
- Suivre la mise en œuvre du schéma éducatif global du 19 avril 2016

### 2. Permettre l'accessibilité à l'offre petite-enfance (0-6 ans) de l'ensemble des familles du territoire

- Développer le maillage des RPAM (*RPE désormais*) et optimiser leur fonctionnement (développer l'offre d'accueil individuel)
- Développer et ajuster l'offre de crèche (développer l'offre d'accueil collectif)

### 3. Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs pour tous les publics (3-12 ans)

### 4. Développer l'offre et son accessibilité pour les jeunes de 12 à 17 ans (accueil collectif)

- Conforter l'action des accueils de loisirs ados
- Renforcer le maillage territorial et l'accessibilité aux dispositifs jeunesse
- Structurer et organiser l'interaction entre les accueils de loisirs

### 5. Développer l'offre et son accessibilité pour les jeunes de 12 à 25 ans (accueil individuel, PIJ)

- Amener les jeunes à devenir des citoyens épanouis, autonomes et responsables
- Accueillir, accompagner et encourager les jeunes dans la prise d'initiatives et dans la réalisation de leurs projets
- Favoriser l'accès des jeunes à leurs droits, à l'information et à une documentation actualisée sur les thématiques les concernant
- Aborder la question de l'autonomie de la jeunesse sous l'angle de la simplification des démarches

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION (2/2)

**6. Développer la politique d'accompagnement à la parentalité**

- Offrir un lieu ressource identifié d'appui et de soutien à la parentalité et aux professionnels du territoire
- Soutenir les familles dans leurs missions éducatives, favoriser le lien parents/enfants et favoriser l'implication des parents
- Observer et recueillir les besoins et les attentes des familles de l'agglomération
- Développer et coordonner la dynamique partenariale territoriale à l'échelle de l'agglomération

**7. Améliorer la qualité de l'accueil au sein de structures (action transversale)**

- Renforcer le partenariat interne et externe
- Proposer de la formation en continue aux équipes éducatives

**8. Améliorer et structurer la coordination entre les structures et les dispositifs du territoire (action transversale)**

- Structurer et organiser l'interaction entre les dispositifs d'accueil de la petite enfance
- Structurer et organiser l'interaction entre les accueils de loisirs du territoire
- Renforcer la fonction de coordination

**A noter**, à de nombreuses reprises au cours des entretiens avec les acteurs ou de l'étude des bilans des structures, le **contexte de crise sanitaire** a été mentionné comme ayant empêché le déploiement d'actions prévues par la CTSF et doit être pris en considération préalablement à l'évaluation de cette programmation

## Quelle méthode d'évaluation ?

L'évaluation de la CTSF 2018-2023 a été réalisée en s'appuyant sur :

- des entretiens menés auprès d'agents et d'élus de la CA du Pays de Dreux, d'agents et d'élus des communes de Vert-en-Drouais, Villemeux-sur-Eure, Saint-Lubin-des-Joncherets et Saint-Remy-sur-Avre, de salariés des associations ayant conventionné avec la collectivité pour la gestion de structures sur le territoire, d'agents des CAF 27 et 28 et d'agents du Département de l'Eure. La liste complète des personnes rencontrées se trouve page 26
- l'analyse de documents transmis par la collectivité : bilans des établissements sur les cinq dernières années, PEDT, avenants…

Un référentiel d'évaluation a été construit en collaboration avec la CA du Pays de Dreux et les CAF 27 et 28 en septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Les **points à retenir** concernant l'évaluation de la CTSF 2018 – 2023 :

- Une **mobilisation importante des élus** concernés par l'enfance-jeunesse-familles mais des difficultés à porter plus globalement la CTSF auprès des autres élus communautaires
- Un travail important mené au sein des équipes pour **travailler davantage sous la forme de projets** mais certaines difficultés rencontrées (besoin de formation, turn-over des équipes…)
- Pour la petite enfance, une **meilleure lisibilité de l'offre** grâce au maillage des RPE mais un travail à poursuivre pour faciliter leur identification par les familles
- Sur l'enfance, une harmonisation des tarifs ayant permis la mise en place d'une **plus grande équité sur le territoire** mais certaines difficultés demeurantes, notamment s'agissant des modalités de réservation
- Pour la jeunesse, en accueil collectif, un développement de l'offre sur certaines parties du territoire mais le constat partagé **de difficultés à mobiliser**, notamment sur les tranches d'âge au-delà de 14 ans et un questionnement sur les attentes des 14-17 ans et leurs besoins, notamment dans un contexte de difficultés de mobilité
- Sur l'accueil individuel des jeunes, une **méconnaissance de l'offre existante** et de l'accompagnement pouvant être proposé par le PIJ avec, en parallèle, le souhait de développer de nouveaux modes d'aller vers pour toucher davantage de jeunes
- Le **développement du Pôle Familles** mais, là aussi, le constat de difficulté à toucher les familles, en lien notamment avec une communication à revoir et un travail partenarial à renforcer pour faire connaitre l'offre proposée
- Globalement, un travail sur le **partenariat en interne et en externe amorcé ces dernières années** et le souhait d'aller plus loin pour inscrire ces échanges dans la durée et non uniquement sur des temps ponctuels
- Une **évolution de la fonction de coordination** vers le poste de chargé de coopération pour mieux appréhender une vision globale de l'offre et des besoins, avec un travail par segment et non plus par zone géographique
- Un travail de **formation des équipes** amorcé mais des freins liés à la crise sanitaire et au turn-over dans les équipes ayant limité le développement d'un réel plan stratégique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

*Verbatim issus des entretiens avec les acteurs

# AXE 1. ASSURER LE PORTAGE POLITIQUE DE LA DÉMARCHE

## DANS QUELLE MESURE LES ACTEURS DU TERRITOIRE SE SONT-ILS APPROPRIÉS LA CTSF 2018-2023 ?

- Des élus en charge des questions enfance-jeunesse moteurs et actifs dans le portage de la CTSF sur le territoire « *le portage a évolué car sur le précédent mandat il y avait deux élus et désormais une seule, mais dans tous le cas les élus en charge se sont mobilisés de manière active* »*
- S'agissant du reste des élus communautaires, le constat d'un intérêt moindre pour ces questions, pouvant s'expliquer notamment par la présence d'un seul élu communautaire pour les petites communes (55 communes ayant moins de 1000 habitants) et la difficulté de se mobiliser sur l'ensemble des sujets « *Il y a un travail important qui reste à mener sur la pédagogie autour de la CTSF et l'intérêt que cela représente pour le territoire, au-delà du financement des structures* »*
- Pour les quatre communes ayant rejoint la CTSF depuis 2018, une participation plus ou moins appuyée dans la démarche en fonction des communes mais un souhait de travailler collaborativement
- Des instances de suivi de la CTSF considérées comme adaptées par les participants en termes de fréquence et de composition
- Une implication des équipes variable, en fonction notamment de la participation ou non à des projets inscrits dans la CTSF et du turn-over au sein des équipes « *Au niveau des équipes c'est mitigé, certains ont travaillé sur des projets de la CTSF et ont donc intégré cette dimension projet, tandis que d'autres n'en ont pas forcément mesuré l'intérêt. Par ailleurs, le turn-over dans certaines équipes a pu avoir une incidence sur la connaissance et l'appropriation de la CTSF* »*
- S'agissant du suivi de la démarche en continue, un tableau de bord mis en place au lancement de la CTSF dont le suivi s'est essoufflé (suivi chronophage et crise sanitaire) et l'intérêt identifié de cibler des indicateurs précis et qualitatifs pour la prochaine CTSF afin de faciliter la prise en main de cet outil
- Des liens rapprochés entre la collectivité et les CAF ayant permis le déploiement facilité de la CTSF et une gouvernance reposant exclusivement sur ces acteurs, questionnant eux-mêmes l'intérêt ou non d'élargir le comité de pilotage pour la suite

### LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- La mobilisation de l'ensemble des élus et des équipes dès le début de la démarche pour faciliter son appropriation
- La mise en place d'un outil de suivi simple d'utilisation permettant une continuité entre l'élaboration de la CTSF et sa mise en œuvre
- Maintenir le format de comité de pilotage actuel et réfléchir à l'intégration éventuelle d'autres acteurs tout en gardant un format restreint

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 2. PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE PETITE ENFANCE (0-6 ANS) DE L'ENSEMBLE DES FAMILLES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, le segment Petite enfance était traité à travers deux objectifs :

- Développer le maillage des RPAM* et optimiser leur fonctionnement (accueil individuel)
- Développer et ajuster l'offre de crèches (accueil collectif)

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant de l'accueil individuel…*

- La création d'un sixième RPE* en octobre 2020 permettant un meilleur maillage du territoire pour les assistantes maternelles et les familles, mais une diminution continue du nombre de professionnelles sur l'ensemble du territoire à noter (cf. *diagnostic*). Un enjeu autour de l'identification de ce dernier RPE « *Pour renforcer sa lisibilité il est nécessaire de lui attribuer un nom, afin de faciliter la communication, d'autant plus qu'il se trouve dans les mêmes locaux qu'un autre RPE* »**
- Une réorganisation du périmètre d'intervention des RPE permettant de couvrir désormais l'ensemble du territoire de la CA du Pays de Dreux. Une cartographie claire produite concernant cette répartition mais un questionnement toujours présent s'agissant de l'identification par les familles. Des difficultés sur la lisibilité à la fois physique (signalétique pas toujours présente) et sur le référencement des structures « *Les familles n'ont pas forcément le réflexe d'aller chercher l'information sur le site de l'agglomération, elles vont plutôt sur le site de leur commune et le RPE n'est pas toujours indiqué. Par ailleurs, quand les informations sont transmises aux mairies via des adresses génériques, elles ne sont pas forcément remontées aux bons interlocuteurs ce qui limite leur transmission* »**
- La définition d'objectifs communs entre les professionnelles des RPE mais des besoins pouvant différer en fonction des territoires notamment s'agissant de la participation des assistantes maternelles aux activités proposées et aux formations

*S'agissant de l'accueil collectif…*

- Plusieurs axes de la CTSF 2018-2023 visant à la transformation de halte-garderie en multi-accueils
  - Pour Brezolles, une transformation en multi-accueil dès 2018 et un taux d'occupation qui semble stable, après une diminution durant la crise sanitaire (taux d'occupation en 2019 = 82% / 2020 = 52% / 2021 = 73% / 2022 = 86%). En 2022, 46 enfants différents accueillis, soit 6 de plus qu'en 2021
  - Pour Châteauneuf-en-Thymerais, une transformation en multi-accueil au 1er septembre 2019 et un taux d'occupation qui est resté stable (2018 = 72% / 2019 = 75% / 2020 = 58% / 2021 = 72% / 2022 = 71%). Une transformation n'ayant pas forcément permis d'augmenter ce taux d'occupation et un nombre d'enfants accueillis régulièrement en légère diminution
  - Pour Ivry-la-Bataille, la halte-garderie n'a pas évolué vers un multi-accueil

** Modification RPAM vers RPE*
***Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



- S'agissant de la réflexion sur l'évolution des besoins des familles, un constat similaire pour l'ensemble des multi-accueils avec un remplissage élevé toute la journée jusqu'à l'année dernière et une diminution depuis 2022-2023 « *Jusqu'à l'année dernière c'était complètement rempli toute la journée mais maintenant, pour des raisons financières, les familles limitent le temps de garde de leurs enfants et essayent de trouver des arrangements au sein de la famille pour réduire le coût* »*. S'agissant des choix des modes de garde, un intérêt des familles demeurant certain pour l'accueil collectif « *Il n'y a plus vraiment de demandes occasionnelles, les familles veulent s'assurer d'avoir une place* »*
- Peu de demandes de familles avec des enfants en situation de handicap au sein des multi-accueils et des équipes peu formées, rendant l'accueil complexe s'il est mis en place. Des difficultés également liées au turn over au sein des structures et à la présence d'équipes plus ou moins stables

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ONT-ELLES PERMIS DE CONCOURIR AUX OBJECTIFS DE LA CTSF ?

Dans le domaine de la petite enfance les actions mises en place ont permis de clarifier l'offre auprès des familles et de leur offrir à toutes un relai de proximité avec les RPE. Concernant l'accessibilité à l'offre, un enjeu demeure autour de la communication sur ces relais, qui sont souvent peu connus des familles dans leurs missions**. Par ailleurs, s'agissant de l'accueil collectif, si la transformation en halte-garderie a permis de mieux répondre aux besoins des familles, les difficultés économiques auxquelles font face de nombreuses familles ont eu un impact sur l'accès aux modes de garde. Les actions déployées ont donc globalement permis de concourir aux objectifs de la CTSF, malgré un manque de communication et l'intervention de facteurs extérieurs (crise sanitaire, inflation)

### LES AXES D'AMELIORATION POUR LA FUTURE CTSF

- Renforcer la communication sur les RPE et leur rôle auprès des familles
- Poursuivre le travail en transversalité entre les RPE et avec les autres structures
- Poursuivre la réflexion sur les nouveaux besoins des familles
- Renforcer la formation des équipes et des professionnels à la prise en charge du handicap

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*
*** élément à creuser dans l'enquête à la population*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 3. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ENFANCE (3-12 ANS) POUR L'ENSEMBLE DES FAMILLES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, le segment Enfance a été traité à travers un seul objectif (« renforcer l'accessibilité des services enfance pour l'ensemble des familles du territoire ») mais décliné à travers trois types d'actions visant à renforcer l'accessibilité financière, optimiser les fonctionnements des structures et faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant de l'harmonisation de la tarification des familles à l'échelle de tout le territoire…*

- S'agissant des accueils périscolaires et extrascolaires, une harmonisation tarifaire pour les structures gérées en régie par la CA du Pays de Dreux est intervenue en 2022 permettant une meilleure lisibilité du coût pour les familles fréquentant ces structures et une équité sur le territoire. Une échelle de tarifs a été mise en place afin de permettre à l'ensemble des familles d'y accéder et faciliter notamment la présence d'enfants issus de familles aux revenus moindres (10% de la population percevant moins 13 629 € par an). A noter, une difficulté identifiée pour les familles situées sur la tranche moyenne, pour certaines une hausse du tarif nécessitant un effort financier important et pouvant impacter la participation des enfants, mais le souhait de la collectivité de retravailler l'échelonnage des tarifs pour faciliter l'accès des familles aux structures
    - Une satisfaction variable de la part des familles s'expliquant par la présence antérieure de systèmes plus favorables économiquement dans leurs structures « *Sur certains secteurs il s'agissait de réservation à l'unité donc le système est proche, mais pour les parties du territoire où il y avait un forfait mensuel cela représente une augmentation pour les familles qui fréquentent quotidiennement la structure* »*
- Une variété des systèmes de gestion du périscolaire/extrascolaire sur le territoire (régie en direct, délégation, contractualisation..) et des différences de tarifs pour les familles en fonction du modèle de gestion « *C'est compliqué pour les familles de comprendre pourquoi elles ne payent pas le même prix qu'une autre, au sein d'un même structure* »*
- Sur le plan financier, un travail sur l'accessibilité des séjours notamment dans le cadre des « colos apprenantes » pour les 7-12 ans permettant aux enfants de familles à bas revenus d'intégrer ce dispositif pour un coût limité

*S'agissant de l'optimisation du fonctionnement des structures en respectant une logique de proximité…*

- Une modification du système de réservation, dans le but notamment d'harmoniser les pratiques sur le territoire, avec l'obligation de réserver en amont pour le mois suivant occasionnant certaines difficultés pour les familles « *Les familles ont un peu du mal à se faire à ce nouveau système et certaines d'entre elles n'anticipent pas ce qui complexifie la gestion pour elles et les structures* »*

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



*S'agissant de la formation pour l'accueil des enfants en situation de handicap…*

- Des formations suivies par certains agents pour l'accueil des enfants en situation de handicap mais des difficultés liées à l'instabilité des équipes empêchant la présence de personnel formé en permanence « *Les équipes ont beaucoup tournées et elles n'ont pas toutes fait les formations, ce qui complexifie l'accueil au quotidien* »*. Pour les structures accueillant régulièrement des enfants en situation de handicap (par exemple à Anet qui dispose d'une classe Ulis au sein de son école), le souhait d'aller plus loin en termes de formation, mais un intérêt moins marqué pour les structures n'étant pas confrontées actuellement à ce type de prise en charge adaptée
- Une politique départementale en matière de handicap différente entre l'Eure et l'Eure-et-Loir, avec davantage de formations organisées en Eure-et-Loir, facilitant l'accès à cette offre

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ONT-ELLES PERMIS DE CONCOURIR AUX OBJECTIFS DE LA CTSF ?

Sur le segment de l'enfance, l'impact des actions mises en œuvre sur l'accessibilité des structures est complexe à mesurer. En effet, l'harmonisation financière ayant eu lieu en 2022 nous ne disposons que de peu de recul sur ce point. Il pourra faire l'objet de questions dans le cadre des ateliers aux habitants afin d'identifier si les familles ont modifié leurs habitudes suite à cette évolution des tarifs. S'agissant de la formation sur le handicap, ayant été peu suivi cette action n'a pas réellement permis de renforcer l'accessibilité des structures pour les enfants en situation de handicap.

### LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Retravailler l'accessibilité financière aux accueils de loisirs pour les familles de type « classe moyenne »
- Renforcer la pédagogie auprès des familles sur les modalités de réservation au sein des accueils de loisirs
- Poursuivre l'accueil des enfants en situation de handicap et la dynamique de formation déjà engagée

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 4. DÉVELOPPER L'OFFRE ET SON ACCESSIBILITÉ POUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS (ACCUEIL COLLECTIF)

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, le segment Jeunesse – Accueil collectif a été traité à travers trois objectifs :

- Conforter l'action des accueils de loisirs ados
- Renforcer le maillage territorial et l'accessibilité aux dispositifs jeunesse
- Structurer et organiser l'interaction entre les accueils de loisirs

Dans le cadre de cette évaluation, il est proposé de traiter les deux premiers objectifs conjointement car des constats similaires peuvent être portés

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant du développement des accueils de loisirs sur le territoire…*

- Sur le secteur de Châteauneuf-en-Thymerais où l'objectif était de « consolider l'offre d'accueil collectif des ados 11-17 ans » le constat est fait d'une mobilisation relativement importante des jeunes « *Sur l'année 2022, environ 90 jeunes différents ont été accueillis, le vendredi soir une fois par mois des animations sont proposées et elles rassemblent jusqu'à une trentaine de jeunes. Ils sont originaires de la commune et des alentours* »*
- Sur le secteur de Brezolles, où l'accueil est réalisé dans le cadre d'une délégation de service public par les PEP 28, 12 jeunes sont accueillis le mercredi et pendant les vacances scolaires. Conformément à l'objectif de la CTSF qui était « Développer l'accueil ados à Brezolles : étoffer l'offre d'accueil », depuis 2022 l'ouverture de l'espace jeune a été renforcé dans le cadre du dernier appel d'offre pour permettre un accueil également le mercredi et en journée pendant les vacances scolaires « *La fréquentation est en hausse depuis la mise en place de ce nouveau fonctionnement car il y a davantage de fidélisation des jeunes* »*
    - Un questionnement autour du coût élevé que représente cette structure pour la collectivité et un nombre de jeunes accueillis limité
- Pour Ezy-sur-Eure, une vingtaine de jeunes fréquentant la structure et le constat d'une diminution des effectifs depuis la crise sanitaire « *Avant le Covid, la structure était toujours complète, depuis c'est plus compliqué, la fréquentation commence à reprendre aujourd'hui* »*
    - La mise en avant des difficultés liées à la crise sanitaire par toutes les structures qui ont dû être fermées pendant une période plus longue que les accueils de loisirs, et une réouverture soumise à des protocoles stricts pouvant avoir limité le retour des jeunes vers ces structures
- Des difficultés mises en avant s'agissant de l'accessibilité des structures
    - La mobilité, premier frein à l'accessibilité des structures pour les jeunes ne vivant pas à proximité de l'accueil ados
    - Un besoin important de stabilité de l'équipe pour « *fidéliser les jeunes, 90% d'entre eux viennent en fonction de l'animateur* »*
    - Une captation quasi impossible des jeunes au-delà de 14 ans par ces structures en raison d'une offre uniformisée et de besoins différents sur une tranche d'âge où les attentes des jeunes évoluent rapidement « *l'ambition de répondre à tous les jeunes de 12 à 17 ans avec la même offre est utopique car les attentes et les rythmes sont différents, de même que le degré de maturité* »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 4. DÉVELOPPER L'OFFRE ET SON ACCESSIBILITÉ POUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS (ACCUEIL COLLECTIF)

- Une mobilisation s'observant de manière ponctuelle sur des projets, notamment des séjours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 4. DÉVELOPPER L'OFFRE ET SON ACCESSIBILITÉ POUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS (ACCUEIL COLLECTIF)

*S'agissant de la promotion et du soutien aux interactions entre les ALSH ados du territoire…*

- Certains échanges existants, s'observant davantage entre les structures observant le même mode de gestion (Châteauneuf-en-Thymerais et Ezy-sur-Eure / Brezolles avec les autres structures PEP) mais la volonté d'approfondir ces échanges, notamment sur du partage de pratiques
- Des interactions observées sur des actions ponctuelles mais une difficile inscription dans la durée « *Sur le plan été les structures interagissent, notamment entre le rural et l'urbain, il y a de l'échange et de la co-construction sur des actions mais il n'y a pas de capitalisation sur l'année* »*

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ONT-ELLES PERMIS DE CONCOURIR AUX OBJECTIFS DE LA CTSF ?

Concernant les actions mises en place pour la jeunesse, s'agissant de l'accueil collectif, l'offre s'est développée mais il demeure complexe pour tous les jeunes d'y accéder. Cela s'explique par des difficultés inhérentes au territoire (mobilité complexe pour les jeunes non véhiculés) et un modèle d'accueil ne correspondant plus à l'ensemble des tranches d'âge visées. Pour les interactions entre les ALSH, à l'image des autres segments, des actions existent mais demeurent ponctuelles, impliquant un besoin de pérennisation des démarches pour évoquer un réel travail collaboratif.

### LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Travailler sur la mobilité et/ou l'aller vers pour faciliter l'accès aux accueils ados
- Questionner l'intérêt de proposer une offre d'accueil uniforme pour les 12-17 ans
- Formaliser les échanges entre structures pour permettre une inscription dans la durée et capitaliser ce travail collaboratif

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 5. DÉVELOPPER L'OFFRE ET SON ACCESSIBILITÉ POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS (ACCUEIL INDIVIDUEL)

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, le segment Jeunesse – Accueil individuel a été traité à travers quatre objectifs :

- Amener les jeunes à devenir des citoyens épanouis, autonomes et responsables
- Accueillir, accompagner et encourager les jeunes dans la prise d'initiatives et dans la réalisation de leurs projets
- Favoriser l'accès des jeunes à leurs droits, à l'information et à une documentation actualisée sur les thématiques les concernant
- Aborder la question de l'autonomie de la jeunesse sous l'angle de la simplification des démarches

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et dans la réalisation de leurs projets… (deux premiers objectifs)*

- Certaines actions de sensibilisation mises en place dans les collèges, des projets portés sur l'ouverture à l'Europe en 2019 notamment « *il y a en général un projet sur un collège par an* »*
- Des difficultés identifiées pour la mise en œuvre d'actions en raison de la présence d'un seul agent, mais un recrutement d'1 nouvel ETP en projet
- Une mauvaise identification du Point Info Jeunesse « *Le PIJ est encore considéré souvent comme le PIJ d'Anet, la notion d'agglomération n'est pas forcément lisible pour les jeunes et, de fait, ils ne s'orientent pas forcément vers cette structure* »*
- Une fréquentation qui semble stable à la lecture des bilans d'activités, mais à noter que les premiers contacts sont souvent réalisés par les parents questionnant sur la compréhension de la structure par les jeunes
- La complexité de trouver le bon vecteur de communication pour aller vers les jeunes et leur faire connaitre l'offre « *On touche une part très limitée de jeunes, comment aller chercher les invisibles ?* »*. Une appropriation du dispositif Promeneurs du Net et la volonté d'aller plus loin en matière de numérique

*S'agissant de l'accompagnement des jeunes vers leurs droits… (deux derniers objectifs)*

- Des stages babysitting organisés et une participation stable (2019 : 11 participants, organisé à Vernouillet avec certaines difficultés de mobilités / 2020 : 18 inscrits pour 16 participants - devait etre conduit à Brezolles mais déplacé à Anet faute d'inscrit / 2021 à Dreux 18 participants avec moitié Dreux et Vernouillet). Des stages organisés désormais sur Dreux majoritairement afin de limiter l'impact des difficultés de mobilité sur les jeunes participants
- Une formation BAFA dispensée et un nombre important de demandes : à partir de 2023, 3 cursus complets
- Toutefois le constat de jeunes s'orientant uniquement vers le PIJ pour des questions en lien avec l'emploi et une mauvaise appropriation des autres missions du PIJ. En outre, un réseau d'acteurs intervenant autour de la jeunesse important et avec souvent davantage de moyens (ex : Mission Locale) questionnant sur la place du PIJ dans cet écosystème

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 5. DÉVELOPPER L'OFFRE ET SON ACCESSIBILITÉ POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS (ACCUEIL INDIVIDUEL)

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ONT-ELLES PERMIS DE CONCOURIR AUX OBJECTIFS DE LA CTSF ?

A l'image de ce qui a pu être évoqué pour l'accueil collectif dans le segment « jeunesse » les modalités d'accueil du public ne semblent pas forcément correspondre aux besoins d'une part importante des jeunes et la question du développement de l'offre doit se faire en parallèle d'une réflexion sur les attentes des jeunes. Dès lors, les actions mises en place ont rencontré des difficultés pour atteindre leur public, en raison de difficultés de mobilité et d'une mauvaise connaissance/compréhension du rôle du PIJ par les jeunes du territoire.

### LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Innover en matière d'aller vers les jeunes (numérique, physique…)
- Questionner le rôle du point information-jeunesse au sein de l'écosystème « emploi des jeunes »
- Renforcer la visibilité de l'information jeunesse sur le territoire

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# AXE 6. DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, le segment Parentalité a été traité à travers quatre objectifs :

- Offrir un lieu ressource identifié d'appui et de soutien à la parentalité aux familles et aux professionnels du territoire
- Soutenir les familles dans leurs missions éducatives, favoriser le lien parents/enfants et renforcer l'implication des parents
- Observer et recueillir les besoins et les attentes des familles de l'agglomération
- Développer et coordonner la dynamique partenariale territoriale à l'échelle de l'agglomération

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant d'un lieu ressource pour les familles….*

- La présence du Pôle Familles à Anet depuis 2012. Une structure bien implantée mais un travail de communication à poursuivre pour informer les familles sur les propositions faites par les équipes et une relative stabilité du nombre de participants aux accompagnements individuels et collectifs. A noter, une influence limitée au-delà d'Anet et des communes avoisinantes
- En matière de communication sur le Pôle Familles, un manque important identifié dans ce sens avec une documentation mise à jour tardivement et une communication sur les réseaux sociaux ponctuelle . Le souhait de renforcer le lien avec les communes pour qu'elles soient un relai d'information « *A un moment les secrétaires de mairie avaient été réunies et le Pôle Familles avait été présenté mais les actions du Pôle ne leur parlent pas forcément et la parentalité se retrouve un peu noyée dans la masse de l'ensemble des compétences de l'agglomération* »*
- Le sentiment d'une mauvaise identification de la part des familles sur les objectifs du Pôle Familles « *Aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant par rapport à tout ce qui est fait, par rapport à l'expertise qui peut leur être amenée. Les familles ne se saisissent pas de ce service* »*
- Le développement d'activités en itinérance sur Brezolles avec des interventions 1 à 2 fois par mois qui rassemblent un nombre stable de participants
- Le travail en cours sur l'ouverture d'un deuxième Pôle Familles à Châteauneuf-en-Thymerais et un questionnement sur l'offre à proposer, en lien avec des besoins probablement différents des familles par rapport à ce qui peut être proposé à Anet. Un projet actuellement en pause du fait de l'absence de la responsable du Pôle Familles et le constat de la difficulté de porter des projets dans ce contexte « *L'absence de la responsable du Pôle Familles a montré qu'elle portait beaucoup de choses personnellement et qu'il n'y avait pas forcément de coportage partenarial ou de relai* »*
- Une ouverture du Pôle Familles vers les partenaires (PMI, Maison des Ados…) encore timide, notamment en raison du turn-over au sein des équipes « *Les partenariats sont longs à construire et lorsque les équipes changent il faut parfois tout recommencer, l'objectif est de travailler sur du montage de projets en commun pour maintenir la relation au-delà des personnes, mais ce n'est pas encore forcément le cas aujourd'hui* »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 6. DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

*S'agissant du soutien aux familles dans leurs missions éducatives…*

- Deux volets d'actions au sein du Pôle Familles, à la fois sur des actions collectives de soutien à la parentalité et, d'autre part, des entretiens individuels pour accompagner et orienter les familles permis par la présence de travailleurs sociaux parmi l'équipe « *C'est une vraie plus-value pour accompagner les familles, notamment sur des thématiques complexes comme le handicap ou les violences intrafamiliales* »*. Une légère diminution du nombre de familles accueillies en entretien individuel (78 en 2018 contre 70 en 2021)
- Une captation parfois complexe des familles et le sentiment d'un décalage entre les besoins des familles et la prise en compte de l'offre qui leur est proposée « *A Brezolles il y a un besoin identifié par un audit, mais les familles ne se saisissent pas forcément de l'offre. Il faut adapter ce qui est proposé pour rendre cela attractif, par exemple le terme Café des Parents peut faire peur* »*
- Un travail mené sur les besoins à l'échelle de l'ensemble du territoire et la proposition d'actions visant toutes les familles comme les « Week-end parentalité » pour toucher le plus grand nombre de familles possible, mais le constat d'un nombre limité de participants « *Si les familles ne sont pas amenées par un partenaire qui leur parle de l'action elles ne viennent pas, c'est pour ça qu'il est primordial de travailler sur le lien partenarial* »*

*S'agissant de l'observation et du recueil des besoins et des attentes des familles de l'agglomération….*

- Une réflexion menée sur la temporalité des actions** « *Le soir si les familles ne viennent pas, c'est aussi parce qu'elles ne peuvent pas, notamment pour les familles monoparentales. Il faut essayer de déployer des actions le week-end et d'adapter l'offre pour répondre aux besoins de toutes les familles* »*
- Un travail sur les besoins des familles aux différents âges de la vie avec des actions initialement menées sur la petite enfance et les jeunes enfants « *Le nouveau découpage des chargés de coopération va donner une nouvelle dynamique en ce sens et il est important d'aller vers d'autres publics notamment les adolescents* »*
- Le constat de besoins différents en fonction de la localisation sur le territoire « *A Anet la population n'est pas forcément issue du territoire, alors que dans le Sud l'ancrage est plus présent, les personnes se connaissent davantage et osent moins parler, ce n'est pas la même façon de travailler et il faut adapter la programmation* »*
- Un travail d'adaptation de l'offre mené davantage en fonction des besoins identifiés au quotidien mais l'absence d'une réelle démarche coordonnée comme souhaitée dans la CTSF sous la forme d'un observatoire

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*
*** à questionner lors de la concertation*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 6. DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

*S'agissant du développement de la dynamique partenariale territoriale à l'échelle de l'agglomération…*

- Des initiatives en termes de constitution d'un réseau mais l'absence de coordination rendant complexe la lisibilité
    - Un réseau parentalité porté par l'ASC Mézières mettant en lien les acteurs présents sur la zone de compétence de l'association, mais peu de liens avec l'agglomération « *les acteurs de terrain ont des liens, avec le Pôle Familles par exemple, mais il n'y a pas de réflexion commune, par exemple sur la coordination de l'offre* »*
    - Un réseau parentalité porté par la CAF et une participation des acteurs à clarifier pour renforcer la dynamique partenariale « *Dans ce réseau, l'ASC Mézières est présente via son coordinateur familles mais pour l'agglo c'est le coordinateur qui était invité ce qui n'était pas forcément pertinent. Cela serait intéressant d'avoir des journées avec les Pôles Familles du département, sur le modèle des journées RPE* »*. A noter, un réseau qui s'est essoufflé depuis la crise sanitaire
- L'importance de la dynamique partenariale mise en avant et un manque identifié pour mobiliser les familles « *pour les week-end parentalité, les partenaires ont seulement été invités et n'ont pas participé à sa construction donc ils n'ont pas envoyé les familles qu'ils connaissent, cela met en avant l'importance du partenariat et le manque actuel en ce sens* »*

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS ONT-ELLES PERMIS DE CONCOURIR AUX OBJECTIFS DE LA CTSF ?

L'accompagnement à la parentalité s'est poursuivi sous le même format (Pole Famille) que cela pouvait être fait avant la CTSF et des actions ont été développées en annexes (ex : Week-end parentalité). Le projet d'ouverture d'un deuxième Pôle Famille s'inscrit également dans ce cadre et laisse supposer une évolution de l'offre à venir. A noter, la difficulté à mobiliser les familles demeure un frein dans l'accès à cette offre.

### LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Renforcer la communication, via différents canaux, sur le Pôle Familles et ses missions
- Questionner les familles sur leurs attentes et adapter l'offre sur le territoire en fonction des retours
- Développer les actions à destination des familles de tout âge
- Aller plus loin dans le travail partenarial en impulsant une réelle dynamique de réseau globale à l'échelle de l'agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 7. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL AU SEIN DES STRUCTURES

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, un axe transversal concernait l'amélioration de la qualité de l'accueil au sein des structures et se traduisait à travers deux axes principaux :

- Renforcer le partenariat interne et externe
- Proposer de la formation en continu aux équipes

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant du renforcement du partenariat interne et externe…*

- Une collaboration effective avec les CAF dans le montage de projets et l'intérêt mentionné de travailler avec les deux CAF, présentant chacune leurs particularités et leur fonctionnement, permettant un apport d'ingénierie. Un travail de suivi mené, plus particulièrement avec la CAF d'Eure-et-Loir et un accompagnement dans les projets (ex : deuxième Pôle Familles)
    - S'agissant de l'évaluation en continu de la CTSF, un axe à retravailler pour la suite afin de permettre davantage de visibilité au fil de la démarche « *Un tableau de bord de suivi par segment était rempli régulièrement par la collectivité et la CAF mais cela s'est essoufflé, notamment car les indicateurs n'étaient pas forcément adaptés et complexes. C'est un enjeu fort pour la prochaine CTSF, d'autant plus que la collectivité disposera d'un nouveau logiciel permettant un suivi plus fin* »*
- Des actions de grande ampleur ayant permis de développer le partenariat interne et externe, comme l'Agglo Raid Citoyen qui a rassemblé une trentaine de partenaires, mais la difficulté identifiée d'inscrire ces partenariats dans la durée « *Sur des actions ponctuelles cela fonctionne très bien, mais ensuite chacun retourne dans son silo et le travail collaboratif diminue* »*
    - Un constat s'observant notamment sur les liens avec Dreux et Vernouillet où le développement d'actions communes fonctionne bien (ex : appels à projets communs, plan été…) mais peu de liens au quotidien
- Des difficultés observées sur le partenariat avec les établissements scolaires « *Il y a un PEDT mais sa mise en œuvre n'est pas très satisfaisante, la continuité éducative est complexe à déployer dans certains établissements. Les situations sont très variables en fonction des écoles et dépendent des souhaits des équipes enseignantes, donc cela peut changer subitement d'une année sur l'autre et d'un établissement scolaire à l'autre* »*
- Sur les liens avec l'ASC Mézières, des relations de travail existantes mais peu de liens sur une vision éducative d'ensemble et des discussions en cours pour clarifier les relations avec l'agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 7. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL AU SEIN DES STRUCTURES

*S'agissant de la formation en continu aux équipes éducatives…*

- Des formations ponctuelles organisées mais l'absence de réel plan de formation des équipes éducatives « *Avec les difficultés de recrutement c'est souvent complexe d'envoyer des agents en formation* »*. L'impact de la crise sanitaire notable également sur la formation des professionnels, notamment dans le secteur de la petite enfance avec une diminution des formations mises en œuvre par les RPE
- Une attention portée sur la formation aux méthodes de travail et notamment sur les projets, afin notamment d'impliquer l'ensemble des équipes dans la CTSF « *Depuis 2 ans la collectivité mène de la formation au mode projet, à tous les niveaux : des directeurs jusqu'au terrain. Cela donne du liant entre la CTSF et l'évaluation et permet de rapprocher les équipes de la CTSF* »*

## LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Etablir un référentiel d'évaluation clair et adapté (évaluation qualitative notamment) pour permettre une évaluation en continue
- Identifier des moyens de poursuivre le partenariat avec les acteurs externes dans la durée, autour d'enjeux communs
- Clarifier les liens avec l'ASC Mézières et s'inscrire dans des projets collectifs
- Poursuivre la formation des équipes, notamment pour travailler sur l'attractivité des métiers de l'animation

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# AXE 8. AMÉLIORER ET STRUCTURER LA COORDINATION ENTRE LES STRUCTURES ET LES DISPOSITIFS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la CTSF 2018-2023, un second axe transversal concernait l'amélioration et la structuration de la coordination entre les structures et les dispositifs du territoire et se traduisait à travers trois axes principaux :

- Structurer et organiser l'interaction entre les dispositifs d'accueil de la petite enfance
- Structurer et organiser l'interaction entre les accueils de loisirs du territoire
- Renforcer la fonction de coordination

*Avant de revenir sur ces points, il convient de noter que les acteurs interrogés ont mis en avant l'ancrage de l'organisation des anciennes communautés de communes qui ont toujours un impact sur les relations entre structures, de même que la distinction nord/sud. Par ailleurs, les différents modes de gestion des structures (délégations de services publics notamment) sont à prendre en compte, s'agissant de la coordination, avec certaines structures se trouvant dans des situations d'autonomie avancée.*

## DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CTSF ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN ŒUVRE ?

*S'agissant de la structuration et de l'organisation des interactions entre les dispositifs d'accueil de la petite enfance…*

- Le constat sur la petite enfance du segment le plus avancé en termes de réseau, notamment grâce à des professionnelles volontaires en ce sens et à un cadre formalisé
    - Pour les RPE, l'existence de mini-réseaux portés par la CAF, avec la présence également de Dreux et Vernouillet, permettant les échanges sur des thématiques précises « *Pour les RPE le réseau fonctionne bien, mais cela peut s'expliquer notamment par le fait que les responsables sont seules dans leurs structures et ont donc plus d'appétence à rencontrer les autres et échanger sur des enjeux communs* »*
    - Des temps d'échanges sur le segment petite enfance organisés ponctuellement avec les RPE et les EAJE, notamment pour la transmission d'information et, plus ponctuellement, sur des projets communs. Une dissociation des accueils collectifs et individuels pour les temps d'analyse de pratiques, notamment en raison de financements distincts
    - Certains partenariats avec d'autres structures existantes mais reposant davantage sur des relations personnelles ou géographiques (ex : le Pôle Familles d'Anet et le RPE d'Anet entretenant des liens plus poussés, idem pour les structures localisées à Brezolles)

*S'agissant de la structuration et de l'organisation des interactions entre les accueils de loisirs du territoire…*

- Sur les accueils de loisirs, des interactions plutôt géographiques que globales, s'expliquant notamment par l'héritage du fonctionnement en coordination Nord/Sud et des échanges entre structures de proximité, sans formalisation spécifique par l'agglomération

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



- Un constat similaire à ce qui a déjà pu être mis en avant sur l'inscription dans la durée des actions, avec des projets menés ponctuellement entre structures sans travail collaboratif s'en suivant. Par exemple sur le Plan Eté, une réussite s'agissant des actions menées entre plusieurs ALSH et la participation également de Dreux et Vernouillet. Le souhait désormais d'ouvrir également ce type de projets coconstruits aux structures en délégation

*S'agissant du renforcement de la fonction de coordination…*

- Une évolution du prisme de la coordination avec le passage de coordinateur vers chargé de coopération, une répartition désormais en segments thématiques
    - Des coordinateurs positionnés à l'origine sur une partie du territoire et des difficultés à raisonner avec une vision d'ensemble de l'agglomération et des cloisonnements, notamment l'absence de rencontres par segments. Un poste plutôt orienté sur de la gestion de structure que sur de la réflexion de projet ou de l'animation de réseau
    - Une évolution de la fonction pour répondre aux attentes de la CAF et notamment des exigences en termes de diplôme « *Ce qui est demandé maintenant c'est une approche plus transversale et plus experte, les chargés de coopération sont désormais dans une approche projet plutôt que gestionnaire, cela nécessite des compétences spécifiques* »*
    - Une évolution récente (2022) et certaines réflexions déjà menées de manière globale, notamment sur la parentalité avec une vision d'ensemble des structures localisées sur le territoire
    - A noter, pour les postes de chargés de coopération, 70% du temps alloué à ces missions et 30% maintenus sur de la coordination avec notamment l'objectif de maintenir les relations avec les structures et les accompagner sur certains points plus complexes. Un paradoxe pouvant être observé, notamment au niveau de l'enfance, avec l'expression du regret de la part de certaines structures qu'il y ait moins de temps à leur consacrer alors qu'elles manifestaient plutôt un souhait d'autonomie durant la CTSF
- Un enjeu spécifique pour les communes n'ayant pas transféré leur compétence à l'agglomération et des questionnements sur la pérennité de leurs organisations internes, en lien avec les financements de postes

## LES AXES D'AMÉLIORATION POUR LA PROCHAINE CTSF

- Poursuivre l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance pour maintenir une dynamique active
- Travailler aux moyens de coordonner davantage les acteurs de l'enfance, dans une perspective de partage de pratiques notamment
- Pérenniser l'organisation sous le modèle des chargés de coopération et clarifier le rôle auprès des différentes équipes

**Verbatim issus des entretiens avec les acteurs*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTRETIEN

- Madame Milward – Vice-présidente de la CA du Pays de Dreux en charge de l'enfance-jeunesse-familles
- Monsieur Caiveau – Directeur Général des Services - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Masson – Directeur du pôle Services à la population - CA du Pays de Dreux
- Madame Mention – Directrice Enfance-Jeunesse-Familles - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Doussin – Coordinateur Enfance - CA du Pays de Dreux
- Madame Benayad – Chargée de coopération Jeunesse et Familles - CA du Pays de Dreux
- Madame Morin – Conseillère territoriale – CAF 28
- Madame Papillon – Conseillère territoriale – CAF 28
- Madame Talbot – Conseillère territoriale – CAF 28
- Madame Dubots – Travailleuse sociale – CAF 28
- Madame Freund – Agent de développement social – CAF 27
- Monsieur Heyberger – Conseiller d'Education populaire et de la Jeunesse – Département de l'Eure
- Monsieur Lantz – Directeur Général des Services – Ville de Saint-Lubin-des-Joncherets
- Madame Chevalier – Responsable secteur Jeunesse – Ville de Villemeux-sur-Eure
- Madame Dumont – Maire adjointe en charge de l'enfance-jeunesse – Ville de Vert-en-Drouais
- Madame Julie Jan – Coordinatrice enfance-jeunesse – Ville de Saint-Rémy-sur-Avre
- Madame Kergoet – Responsable du RPE d'Anet – CA du Pays de Dreux
- Madame Brûlard – Responsable du RPE de Cherisy - CA du Pays de Dreux
- Madame Le Mehauté – Responsable du RPE de Saint-Lubin-des-Joncherets - CA du Pays de Dreux
- Madame Bouvet – Responsable de Châteauneuf-en-Thymerais - CA du Pays de Dreux
- Madame Huon – Responsable du RPE de Brezolles – PEP 28
- Madame Lemonnier – Directrice du multi-accueil d'Ezy-sur-Eure - CA du Pays de Dreux
- Madame Suppa – Directrice du multi-accueil de Châteauneuf-en-Thymerais - CA du Pays de Dreux
- Madame Da Silva – Directrice du multi-accueil de Brezolles – PEP 28
- Monsieur Vilarino – Directeur ASLH Ezy-sur-Eure et Guainville - CA du Pays de Dreux
- Monsieur – Directeur adjoint ALSH Ezy-sur-Eure et Guainville - CA du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTRETIEN

- Madame Hamon – Directrice ALSH Châteauneuf-en-Thymerais - CA du Pays de Dreux
- Madame – Directrice Adjointe ALSH Anet Periscolaire Sorel Moussel Saussay - CA du Pays de Dreux
- Madame – Directrice Adjointe ALSH Abondant, Rouvres, Berchéres - CA du Pays de Dreux
- Madame – Directrice adjointe ALSH Ivry-la-Bataille, Periscolaire Oulins, Periscolaire La Chaussée d'Ivry - CA du Pays de Dreux
- Madame – Directrice adjointe ALSH Bû et Broué - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Préville – Directeur – ASC Mezieres
- Monsieur Boukerche – Responsable de l'information jeunesse - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Michel – Responsable ALSH Ados Châteauneuf-en-Thymerais - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Rade – Responsable ALSH Ados Azy-sur-Eure - CA du Pays de Dreux
- Monsieur Beaudoin – Directeur Espace Jeunes Brezolles – PEP 28
- Madame Gaillard – Directrice du Pôle enfance-jeunesse-familles – PEP 28
- Madame Demousseau – Pôle Familles - CA du Pays de Dreux
- Madame Oskan – Pôle Familles - CA du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# PARTIE 2 – DIAGNOSTIC ET PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FAMILLES DU TERRITOIRE 2024




*Source : site internet – CA du Pays de Dreux*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# COMMENT LIRE VOTRE RAPPORT DE CTSF ?

Le rapport de diagnostic est un document dense où figure un nombre important d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur les habitants de la CA du Pays de Dreux.

Pour en faciliter la lecture, chacune des pages statistiques est structurée de la façon suivante :

- **Eléments explicatifs** (au sein du bandeau à gauche)
- **Données statistiques** du territoire de la CTSF (CA hors Dreux et Vernouillet) comparés à la moyenne de Dreux et Vernouillet, à la CA Evreux Portes de Normandie, au département de l'Eure-et-Loir et à la moyenne des départements des Yvelines et de l'Essonne
- Focus et analyse statistique à l'échelle des **territoires RPE** : comparaison des données entre ces six territoires
- **Cartographies à l'échelle de la Communauté d'Agglomération**

Une **synthèse** de l'analyse quantitative et qualitative est présente au début de chaque thématique du rapport : analyse statistique, retours des groupes de travail et enquête à la population. A la fin de chaque thématique sont présentés les **enjeux identifiés comme étant prioritaires** par les participants aux groupes de travail.

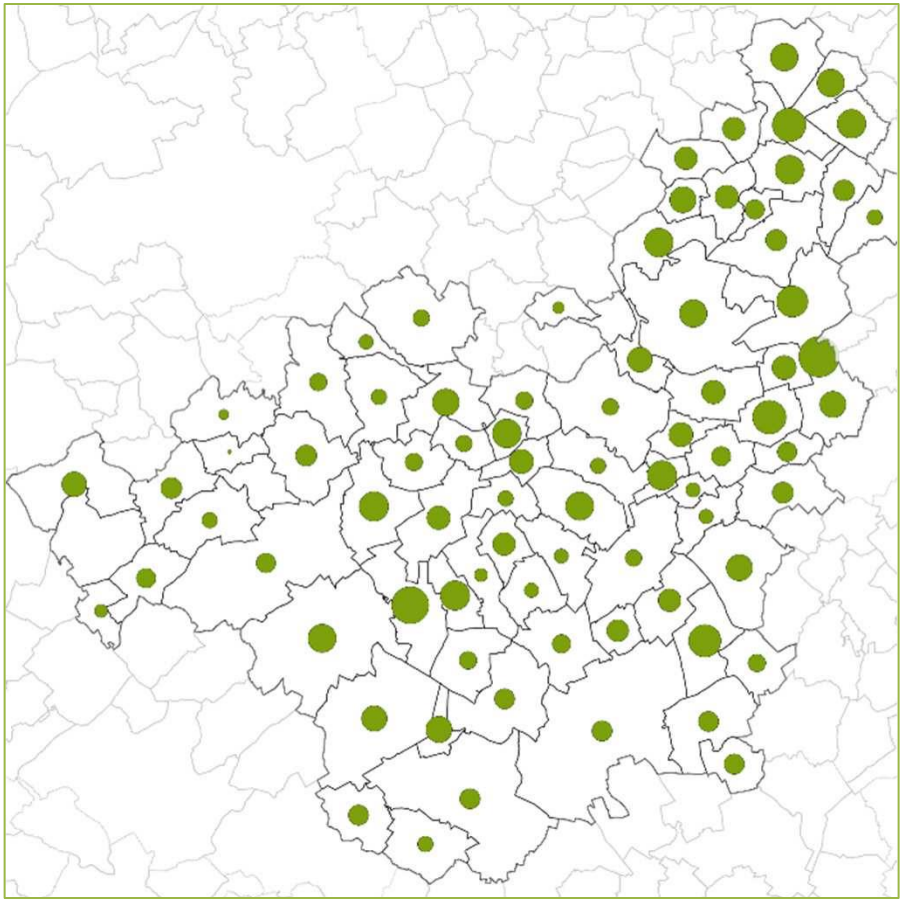


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# ENQUÊTE AUX FAMILLES – PROFIL DES RÉPONDANTS

- Un total de **2434 répondants** ayant répondu à l'enquête aux familles du pays de Dreux
  - **318 répondants** vivant à Dreux ou Vernouillet et **2116 répondants** vivant sur le reste du territoire (cf. carte ci-contre)
  - **Une majorité de femmes** parmi les répondants (87%), un constat général observé lors des enquêtes à la population
- Une majorité de répondants **étant actifs en emploi**
  - Parmi les réponses « Autres » : congé parental, en reconversion professionnelle, arrêt maladie, père ou mère au foyer



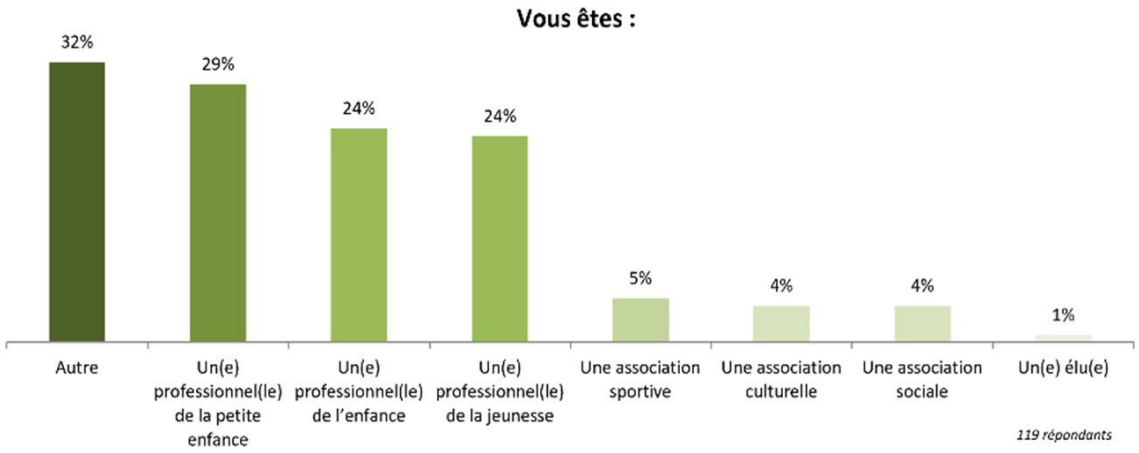



- **2393 répondants** ayant indiqué être parent et parmi eux, une large majorité ayant des enfants âgés de 4 à 10 ans : 72%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

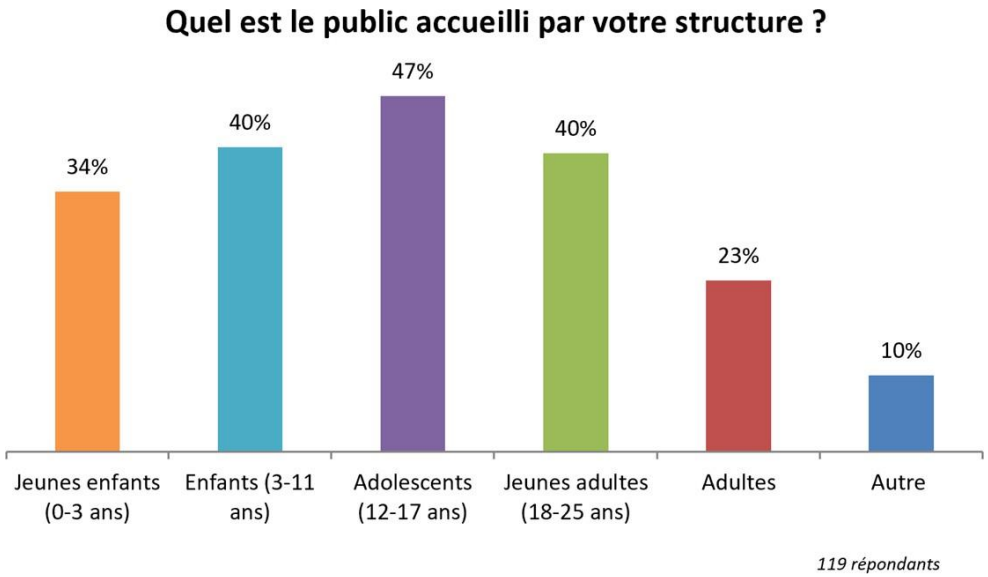
# ENQUÊTE AUX ACTEURS – PROFIL DES RÉPONDANTS

## Le profil des professionnels répondants :




Parmi les réponses « Autre » des répondants venant principalement du corps enseignant : enseignant, professeur en lycée professionnel, entreprise, école, organisme de formation

- Des répondants étant majoritairement issus **du corps enseignant** (correspondant aux réponses « Autres ») pour 32% d'entre eux, **des professionnels de la petite enfance** (29%), **des professionnels de l'enfance** (24%), **des professionnels de la jeunesse** (24%)
- Des répondants accueillant du public à **l'échelle de leur commune** (36%), **à l'échelle de leur commune et des communes limitrophes** (36%), **à l'échelle de l'Agglomération du Pays de Dreux** (33%)
- Des répondants accueillant principalement des **adolescents entre 12 et 17 ans** (47%), **des enfants entre 3 et 11 ans** (40%), **des jeunes adultes entre 18 et 25 ans** (40%)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

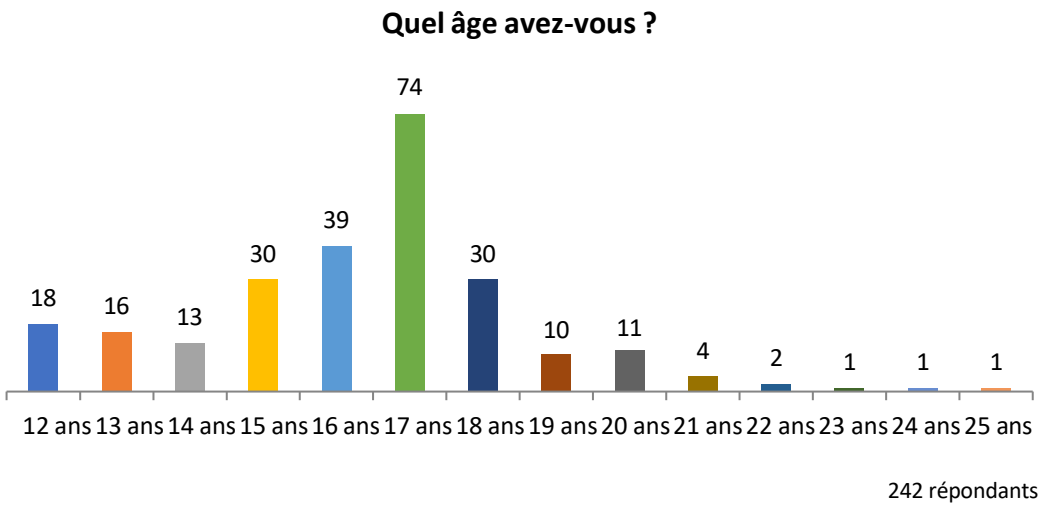
Parmi les réponses « Autres » : l'accueil de seniors, les futurs parents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# ENQUÊTE AUX JEUNES – PROFIL DES RÉPONDANTS

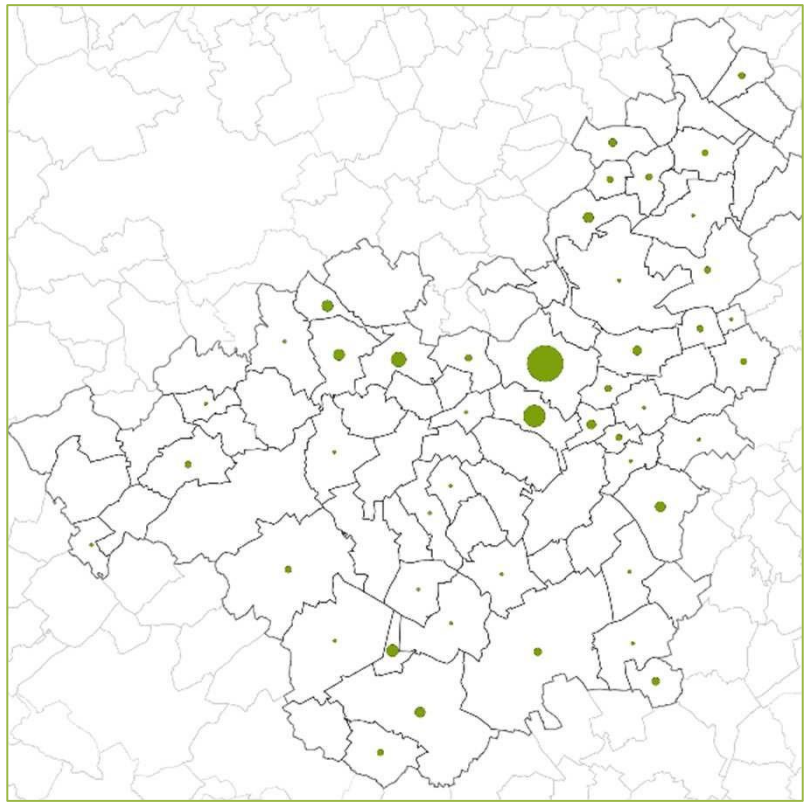
**Le profil des jeunes répondants :**

- Parmi les 251 répondants, une **majorité de filles ayant répondu à l'enquête**, un constat généralement observé dans le cadre des enquêtes à la population : 69% des répondants, soit 174 filles
  - Une répartition similaire observée dans le cadre de l'enquête de la CA diffusée entre novembre 2021 et novembre 2022 (63% de filles, 37% de garçons)
- Une **plus forte proportion d'adolescents ayant répondu à l'enquête** : 156 jeunes de 14 à 17 ans (constat également observé dans le cadre de l'enquête 2021-2022). En parallèle, le constat d'une moindre participation chez les 20 ans et plus : seuls 20 jeunes de cette tranche d'âge ont répondu à l'enquête




- **88 répondants** vivant à Dreux ou Vernouillet et **153 répondants** vivant sur le reste du territoire (cf. carte ci-contre)

- En cohérence avec l'âge des répondants, une **majorité de jeunes ayant répondu au questionnaire indiquant être lycéen(ne)** : 68%, soit 171 répondants sur 251. 49 répondants ayant indiqué être collégien(ne)s, 21 étudiant(e)s, 9 en formation professionnelle, 3 apprenti(e)s, 3 en emploi et 2 en service civique



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# SOMMAIRE

1. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

2. PETITE ENFANCE

3. ENFANCE

4. JEUNESSE

5. FAMILLES

6. PARTENARIATS ET GOUVERNANCE

ANNEXES

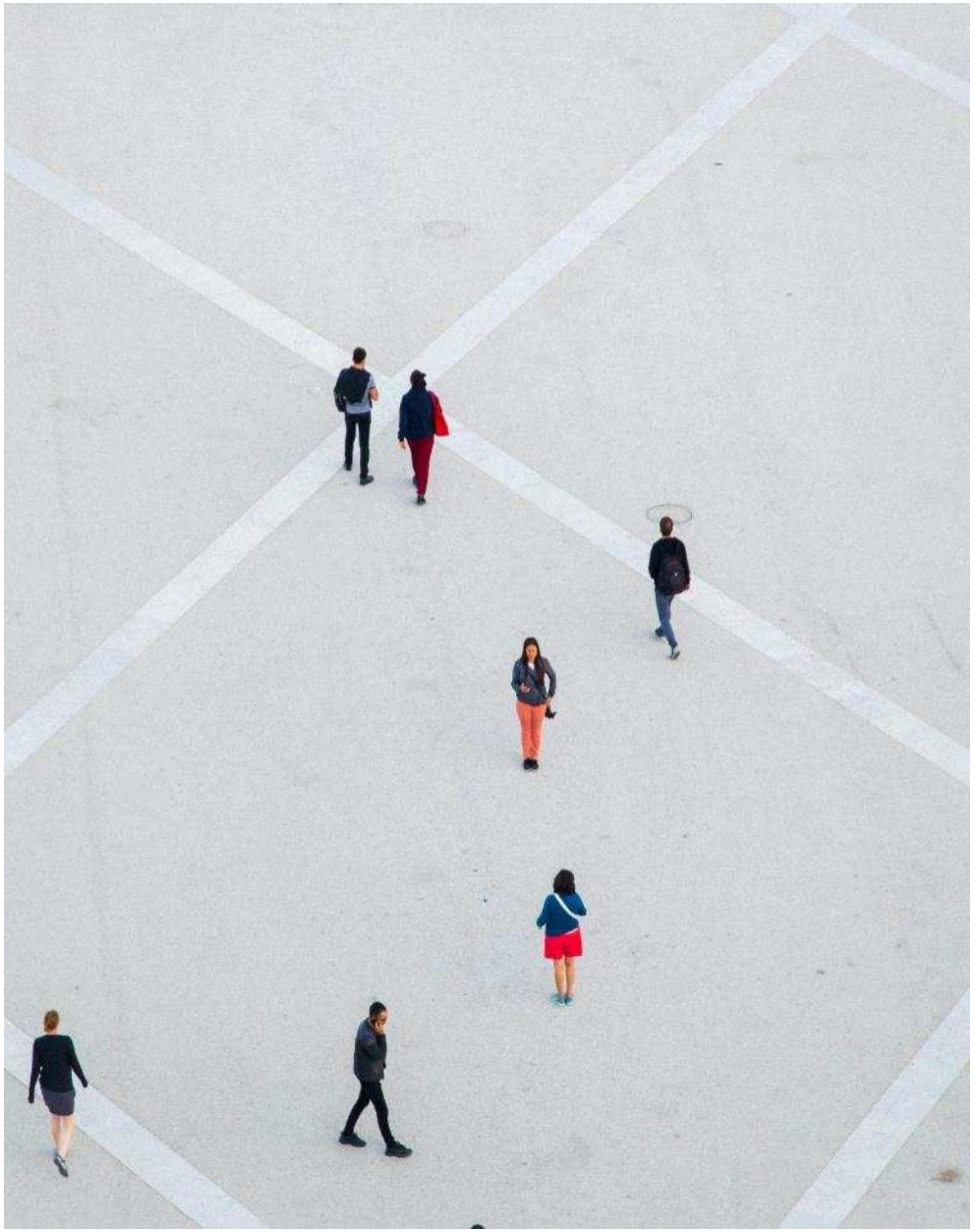
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

## FOCUS RPE

Afin d'avoir une vision plus fine des disparités sur le territoire, une analyse a été réalisée en se basant sur les secteurs RPE afin de pouvoir identifier si des tendances spécifiques se détachaient.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 1. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

1.1 Synthèse

1.2 Données

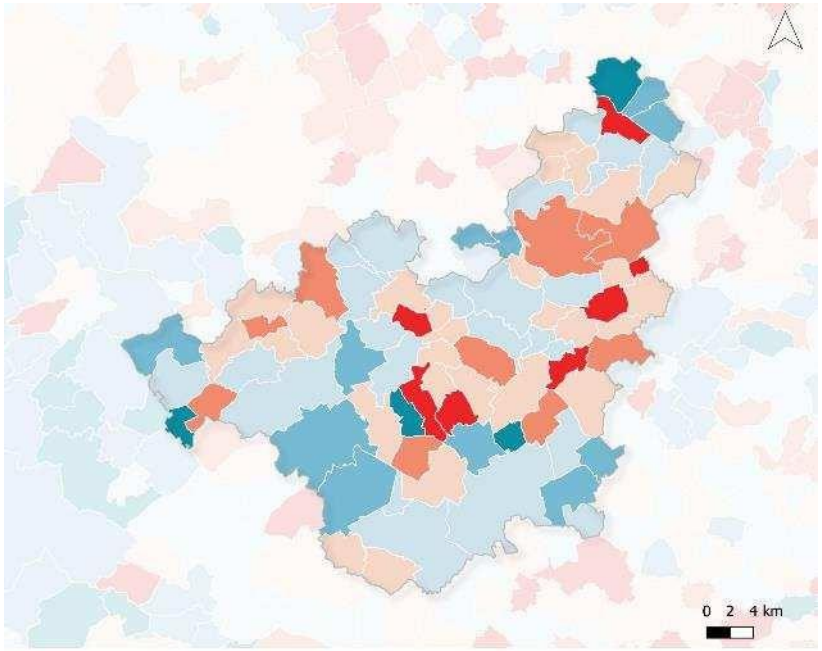
1.3 Focus RPE

Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.1 SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE

- Une **population en augmentation sur le territoire :** +3% entre 2010 et 2020, avec une légère accélération entre 2018 et 2020. Mais une augmentation très inégalement répartie sur les communes de la CA*
    - Un solde naturel de +0,2% (plus de naissances que de décès), et un solde migratoire neutre (0%) indiquant le même nombre d'arrivées et de départs sur le territoire, alors qu'il est de -2% pour les communes de Dreux et Vernouillet
- Une **répartition par tranche d'âge dans les moyennes du département mais des disparités observées par rapport à la situation à Dreux/Vernouillet :**
    - Une part de la population de 0 à 14 ans (20%) proche du département (19%) mais inférieure à Dreux/Vernouillet (23%)
    - Une part des 15-29 ans (15%) plus faible qu'à Dreux et Vernouillet (18%)
    - En parallèle, une part plus élevée de jeunes seniors par rapport aux territoires de comparaison, avec une hausse de la population des 60 – 74 ans en 10 ans, conformément au constat national
- Une **population inégalement répartie sur le territoire en termes de niveau de diplôme :**
    - Une part importante de la population diplômée d'un CAP ou d'un BEP (31%), par rapport aux territoires de comparaison, globalement plus diplômée que la population de Dreux et Vernouillet, tout diplôme confondu
    - Depuis 2009, une diminution de 20% de la population non diplômée et, en parallèle, une hausse de de la population diplômée de l'enseignement supérieur
- Un **profil de population appartenant majoritairement à la classe moyenne sur le territoire**, avec 17% de professions intermédiaires et 17% d'employés, une part plus importante que dans les territoires de comparaison
    - Un renforcement de cette situation ces dernières années avec une hausse de 15% des professions intermédiaires sur le territoire ces dix dernières années
    - 20% des nouveaux arrivants appartenant à cette CSP




- Une **arrivée de population sur la CA* en majorité venant d'autres départements, de régions ou de l'étranger**
    - Une situation pouvant démontrer l'arrivée d'une catégorie de la population en recherche d'un lieu de vie plus éloigné de la ville, en augmentation depuis la crise du Covid-19
- De **nouveaux arrivants au profil plutôt familiaux** avec 22% d'entre eux âgés de moins de 14 ans et seulement 12% de plus de 55 ans

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.1 SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE

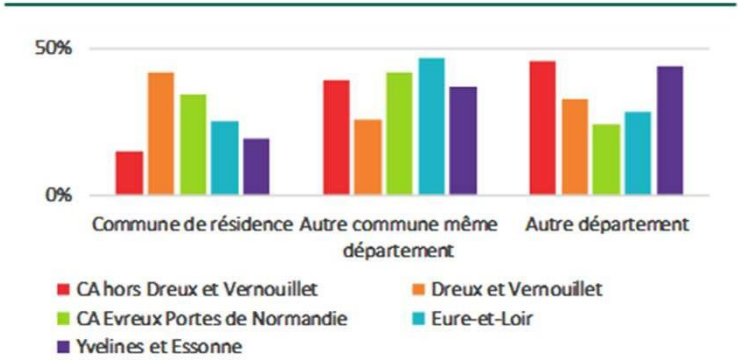
## EMPLOI

- Une **part élevée d'habitants actifs :** 78%, une part plus importante que Dreux et Vernouillet (69% d'actifs) et que la CA Evreux Portes de Normandie (74% d'actifs)
- Un **taux de chômage à 10%, inferieur aux territoires de comparaison :**
    - A noter, un taux de chômage plus important chez les jeunes de 15 à 24 ans (23% en 2020), mais qui a diminué après une hausse en 2014 (27%), pour retrouver un niveau proche de 2009 (21%)
    - En parallèle, une majorité d'actifs du territoire en emplois stables, 79% d'actifs en CDI ou dans la fonction publique
- Un **éloignement du lieu de travail pour une part importante d'habitants :**
    - Peu d'actifs travaillant dans leur commune de résidence (15%) s'expliquant par la présence importante de petites communes. Une majorité d'habitants exerçant dans une autre commune de la CA (39%), ou dans un autre département (46%), à lier avec la proximité de l'Ile-de-France
    - Des actifs parcourant en moyenne 25 km pour se rendre au travail
    - Une population se rendant en majorité en voiture au travail (86% des individus) et seulement 6% en transport en commun. Une situation à lier à la présence limitée de transports en commun sur le territoire

## LOGEMENT

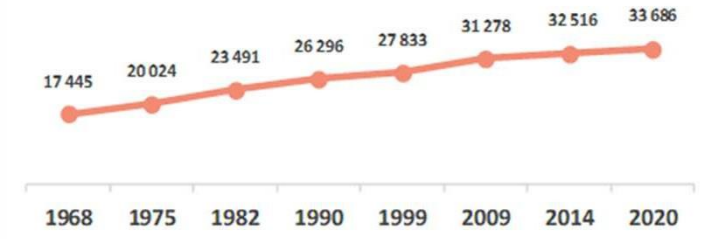
- Une **hausse marquée du nombre de logements sur le territoire ces cinquante dernières années :** de 17 445 logements en 1968 à 33 686 en 2021
- Une **majorité de grands logements :** 52% de logements de 5 pièces ou plus contre 7% de logements de une ou deux pièces, à lier avec la présence majoritaire de maisons
- **77% des habitants propriétaires de leur logement**, un taux élevé et supérieur à toutes les moyennes locales (47% à Dreux et Vernouillet et 66% dans l'Eure-et-Loir)

### Lieu de travail des actifs occupés*




*Source : INSEE 2020*

### Évolution du nombre de logements de 1968 à 2020




*Source : INSEE RGP 1968 - 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.1 SYNTHÈSE - DÉMOGRAPHIE

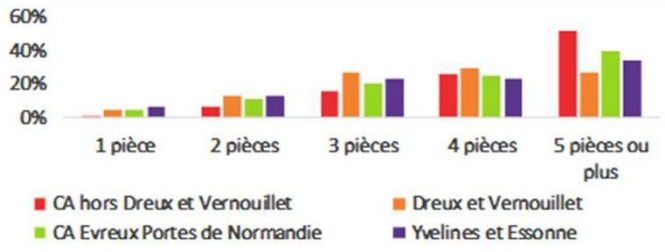
## LOGEMENT (suite)

- Un **taux de vacance des logements en augmentation ces dernières années**, et s'élevant à 7% du parc en 2020. Un taux inférieur aux territoires de comparaison : 10% pour Dreux et Vernouillet et 9% pour la CA d'Evreux Portes de Normandie
- Une part de logements anciens impliquant de potentiels besoins de rénovation : 44% des résidences principales construites avant 1971, soit les premières règlementations thermiques, et pouvant représenter un coût énergétique élevé
- Un **parc social relativement limité (8% du parc total) mais une hausse à noter** avec la construction de 107 logements sociaux depuis 2013, en majorité des 3 ou 4 pièces
    - Un taux de vacance des logements sociaux de 1,5%, indiquant une saturation de ce parc

## REVENUS ET PRÉCARITÉ

- Une **population aux revenus plutôt élevés :**
    - Un revenu médian en 2020 de 24 313 €, soit dans la tranche haute des territoires de comparaison : 18 420 € pour Dreux et Vernouillet et 22 650 € pour l'Eure-et-Loir
    - La moitié des foyers fiscaux imposés en 2022, contre 32% pour Dreux et Vernouillet
    - Une répartition inégale des revenus sur le territoire (cf. carte page 46)
- La **présence toutefois d'une population plus fragile :**
    - 13,3% des habitants vivant sous le seuil de pauvreté
    - 10% de la population percevant un revenu inférieur à 13 629 € par an
    - 813 foyers dont le revenu est composé à 100% de prestations sociales
    - A noter également, la présence de travailleurs précaires : 32% des allocataires CAF bénéficiaires de la prime d'activité, soit 3564 bénéficiaires en 2021

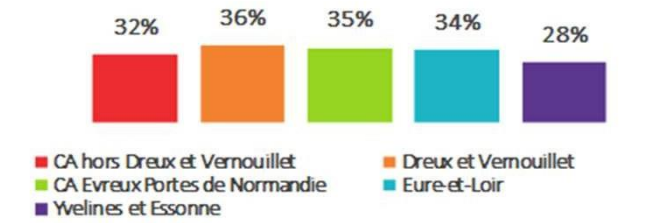
**Indicateur clé | Résidences principales* par nombre de pièces**




**Total maisons : 25 707 ; Total appartements : 3 107**

*Source : INSEE 2020*

**Bénéficiaires de la prime d'activité***




**Nb de bénéficiaires de la prime d'activité : 3 564**

*Source : caf.data, 2021*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)

La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

### LE RECENSEMENT

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années. Pour ces dernières, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années (ex. chiffres 2020 = moyenne 2018-2022).

Du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 a été réalisé en 2022.

### LA POPULATION LEGALE

Pour estimer au plus près la population légale, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : impôts, allocataires de prestations sociales... Cette estimation est cruciale : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes…).

## Données générales

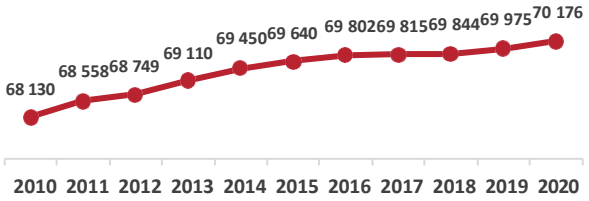
Populations légales au 1er janvier 2023 :

Population municipale : 70 176 hab.
Population comptée à part* : 1 344 hab.
Population totale : 71 520 hab.
Superficie : 1 005,1 km²
Densité de population au km² : 70 habitants

*Source : INSEE 2020 et INSEE 2023*

Au 1er janvier 2023, la CA hors Dreux et Vernouillet accueille 70 176 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

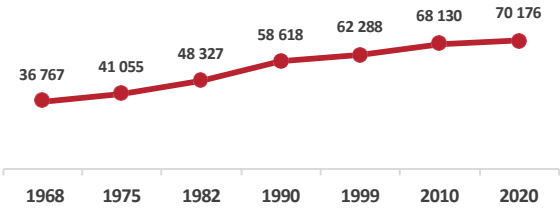
## Évolution annuelle de la population depuis 2010




*Source : INSEE 2010-2020*

De 2010 à 2020, la population du territoire est passée de 68 130 à 70 176 habitants, soit une

## Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2020




*INSEE 1968-2020*

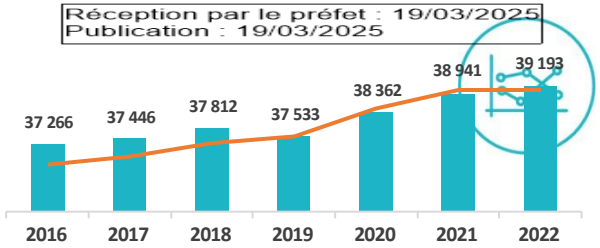
En 2020, la population était de 70 176 habitants.

## Évolution du nombre de foyers fiscaux entre 2016 et 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)

évolution de + 3% sur la période.




*Source : DGFiP 2016-2022*

Pour la CA hors Dreux et Vernouillet, le nombre de foyers fiscaux est passé de 37 266 à 39 193 entre 2016 et 2022, soit une évolution de 5%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)

De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

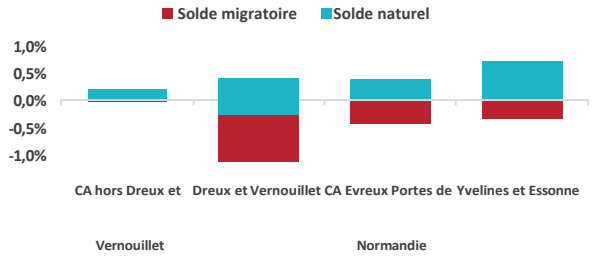
## DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS EN FRANCE !

La tendance nationale est à la hausse démographique (environ +0,3% par an entre 2017 et 2022), ce qui représente environ 180 000 personnes supplémentaires chaque année dans l'Hexagone (217 000 en 2022). Au 1er janvier 2023, la France comptait 68 millions d'habitants.

Cette progression est principalement due au solde migratoire, le solde naturel atteignant un point bas historique (56 000 en 2022) après un rebond en 2021, suite à la crise sanitaire.

À noter toutefois que le taux de fécondité en France est de 1,80 enfants par femme et représente le taux le plus élevé de l'Union Européenne (1,59 enfants par femme en moyenne.)

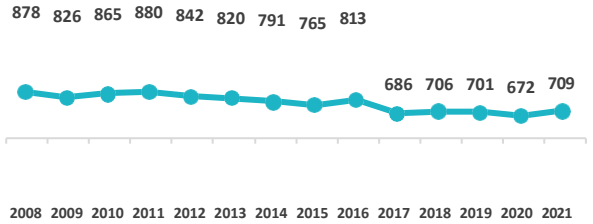
## Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020




*Source : INSEE 2014-2020*

Entre 2014 et 2020, le solde naturel moyen pour la CA hors Dreux et Vernouillet était chaque année de 0,2%, contre 0,0% pour le solde migratoire.

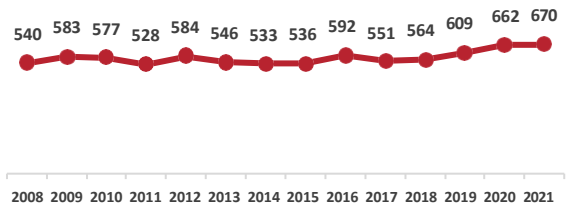
## Evolution des naissances



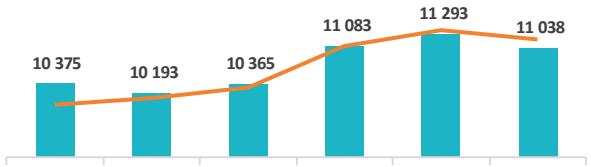

*Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021*

En 2021, le nombre de naissances enregistrées pour la CA hors Dreux et Vernouillet était de 709.

## Evolution des décès




## Evolution du nombre de foyers allocataires de la CAF entre 2016 et 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)

*ce : INSEE Etat Civil 2008 à 2021*

En 2021, le nombre de décès enregistrés pour la CA hors Dreux et Vernouillet était de  670.




*Source : Caf.data 2016-2021*

Pour la CA hors Dreux et Vernouillet, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 10 375 à 11 038 entre 2016 et 2021, soit une évolution de  6%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)

Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

## CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

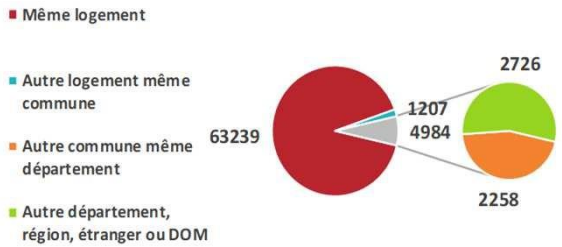
L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP…) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune…

Le télétravail, qui s'est fortement développé suite à la crise sanitaire, a engendré des déplacements importants de population, notamment de jeunes et de CSP+ davantage mobiles, des grandes villes vers les zones rurales ou péri-urbaines. Dans ces cas, le raccordement d'une ville à la fibre peut être un facteur déterminant dans le choix d'implantation de la population !

## LA DÉFINITION

La catégorie « **Autres** » des CSP de l'INSEE = les « autres personnes sans activité professionnelle » (les élèves, étudiants et hommes/femmes au foyer).

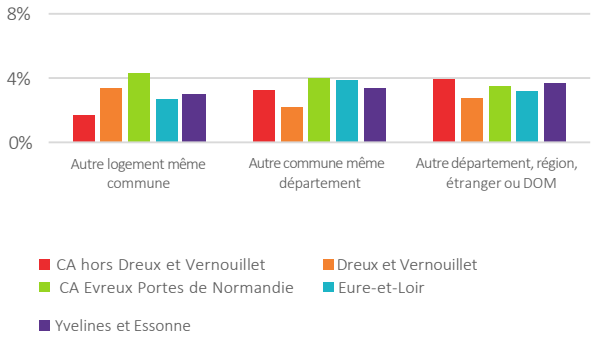
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2019) – En nombre




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 27 26 habitants de la commune résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

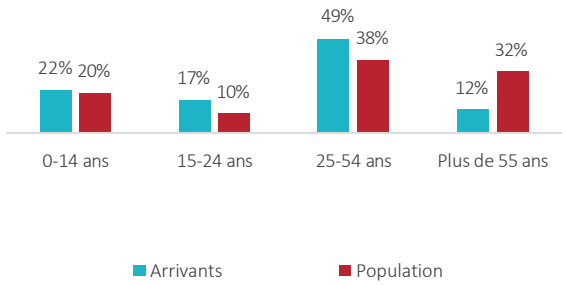
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2019) – En %




*Source : INSEE 2020*

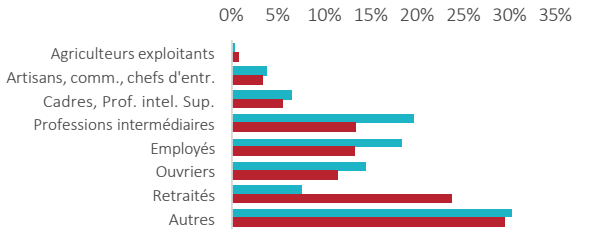
En 2020, 2% des habitants de la commune résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

### Âge des arrivants par rapport au reste de la population




*Source : INSEE 2020*

### Catégorie socioprofessionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population




En 2020,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)

49% des nouveaux arrivants de la commune avaient entre 25 et 54 ans.



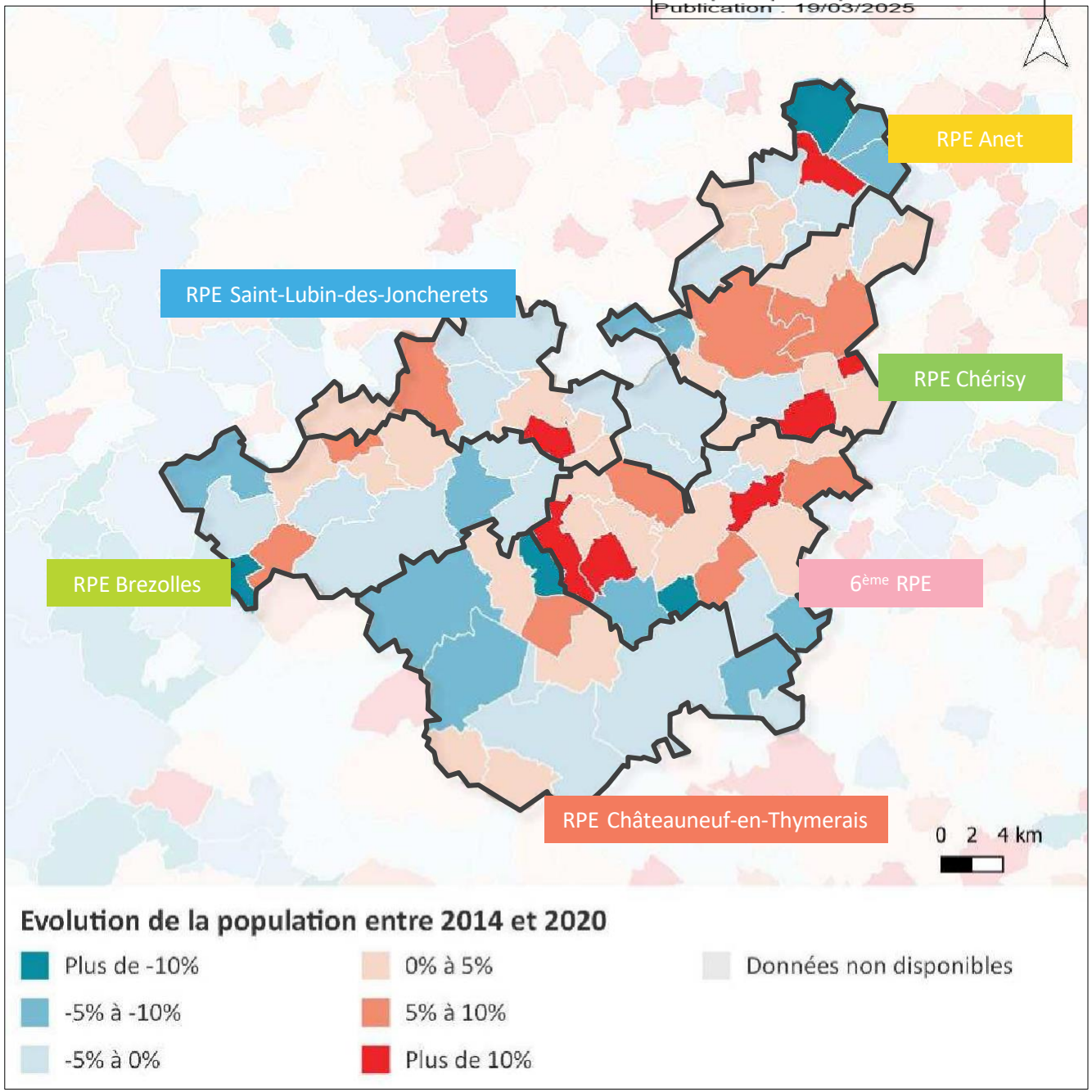

*Source : INSEE 2020*

En 2020, 18% des nouveaux arrivants de la commune faisaient partie de la catégorie employés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle a été l'évolution de la population entre 2014 et 2020 ?




*Source : INSEE 2014-2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 TRANCHES D'ÂGE

Mon territoire est-il jeune ? Étudiant ? Familial ? Vieillissant ? Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

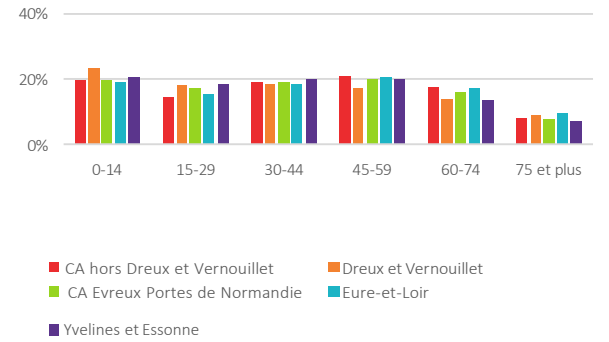
- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

## LA PYRAMIDE DES ÂGES

1. L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
2. La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
3. La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1er emploi
4. Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2009 et 2019 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements

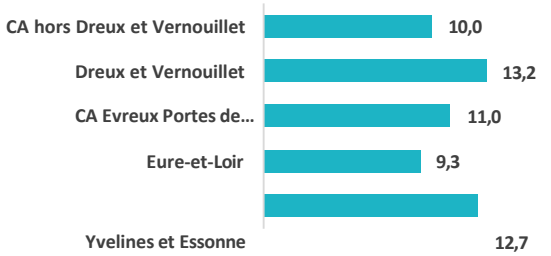
## Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge




*Source : INSEE 2020*

En 2020, les 0-14 ans représentaient 20% de la population de la commune, contre 20% pour les Yvelines et l'Essonne.

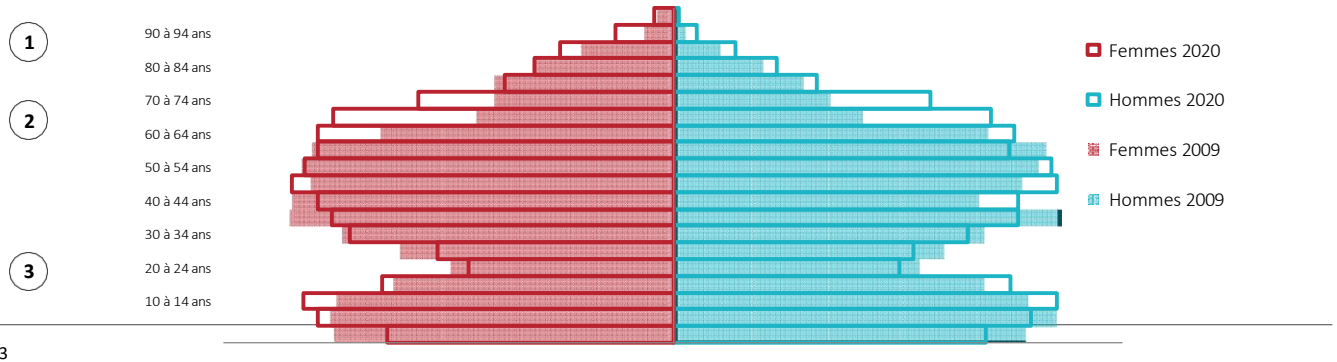
## Indice de jeunesse*




*Source : INSEE 2020*

En 2020, on comptait pour la CA hors Dreux et Vernouillet 10,0 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.

## Pyramide des âges de la population



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | Moins de 5 ans | 3000 | 2000 | 1000 | 1000 | 2000 | 3000 |

*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 CSP, DIPLÔME

La population compte-t-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

## LES CSP

Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

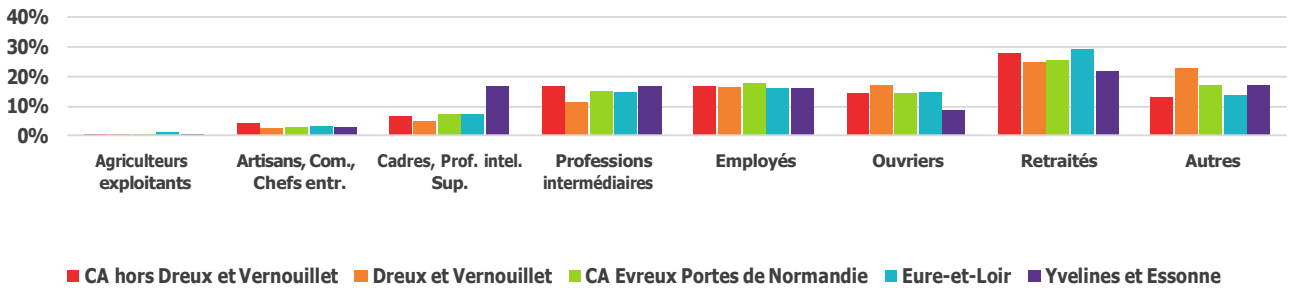
La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclate certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

**Catégorie Socio Professionnelle (CSP)**

= Synthèse de la profession
\+ Position hiérarchique
\+ Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

## Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 7% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, alors que ce chiffre était de 7% pour l'Eure-et-Loir.

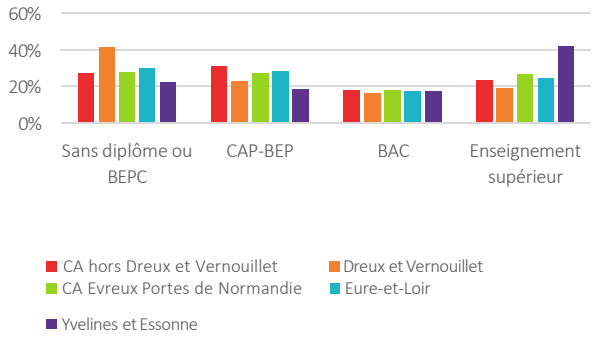
## Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

| | 2009 | 2014 | 2020 | Evol. 2009-2020 |
|---|---|---|---|---|
| Agriculteurs exploitants | 578 | 597 | 447 | - 23% |
| Artisans, com., chefs d'entr. | 2 181 | 2 247 | 2 309 | + 6% |
| Cadres et prof. intellect. sup. | 4 032 | 3 859 | 3 828 | - 5% |
| Professions intermédiaires | 8 246 | 9 027 | 9 486 | + 15% |
| Employés | 9 227 | 9 519 | 9 376 | + 2% |
| Ouvriers | 8 871 | 8 494 | 8 049 | - 9% |
| Retraités | 13 656 | 14 484 | 15 555 | + 14% |
| Autres | 6 795 | 6 557 | 7 258 | + 7% |
| Ensemble | 53 586 | 54 784 | 56 308 | + 5% |

*Source : INSEE 2009-2020*

Entre 2009 et 2020, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de + 2% pour la CA hors Dreux et Vernouillet.

## Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme




*Source : INSEE 2020*

En 2020, on enregistrait 24% de diplômés de l'enseignement

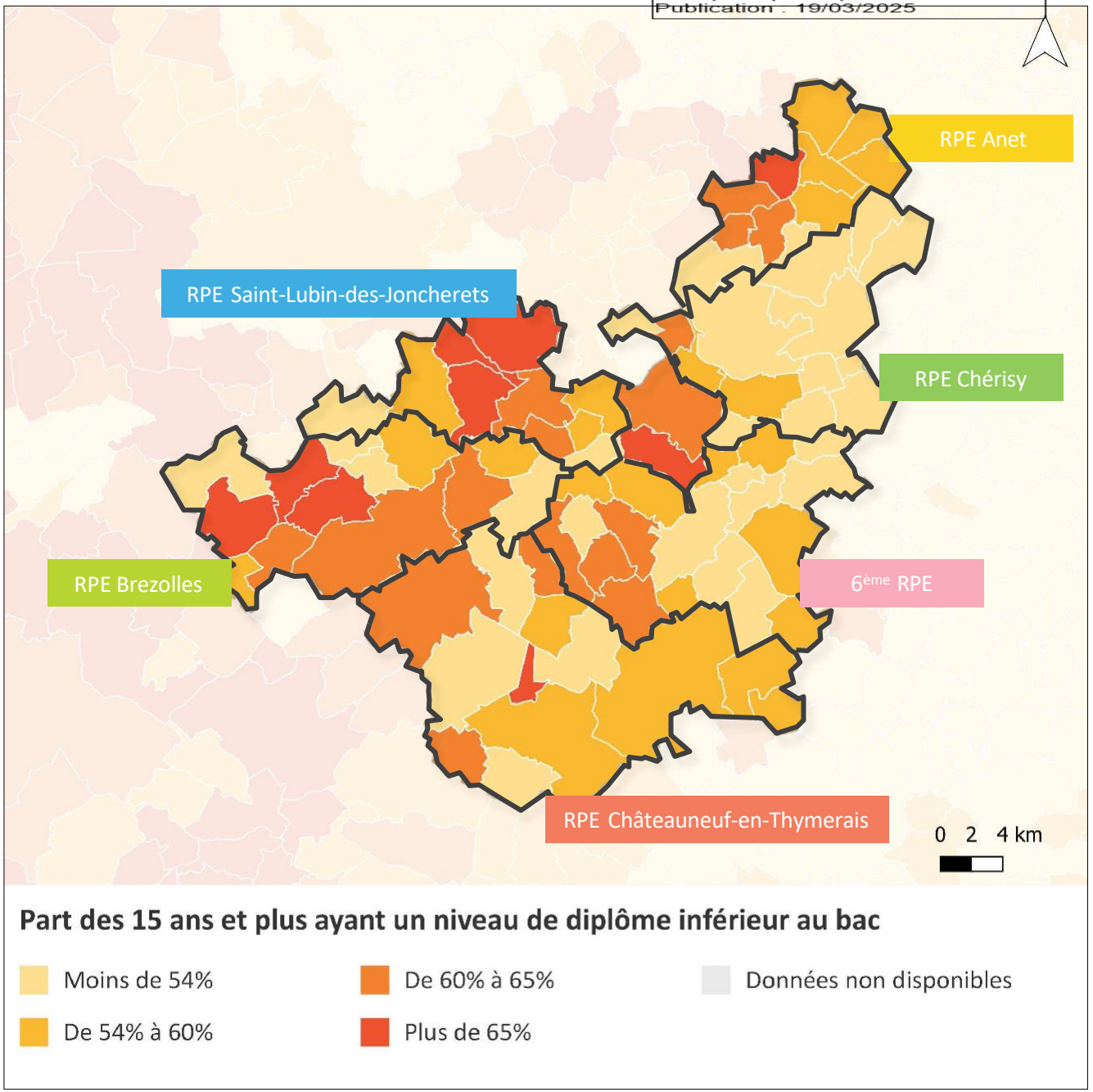
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part de la population qui n'est pas diplômée du baccalauréat ?




*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 LOGEMENT

Les constructions ont-elles changé le visage du territoire depuis les années 1960 ? Quels types de logements sont présents ? Sont-ils adaptés ?

## PLUS DE LOGEMENTS !

Dorénavant, il faut créer plus de logements… pour la même population ! Cette situation s'explique par la multiplication des phénomènes de décohabitation (séparation, mutation professionnelle, départ pour les études), le vieillissement de la population et la nécessité de renouveler un parc vétuste ou obsolète.

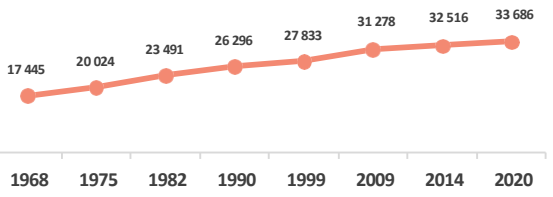
## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un **taux de vacance** élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation du parc de logement, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

Les logements vacants sont à distinguer des résidences secondaires, comptabilisées à part.

À ce jour, en France, environ 3 millions de logements seraient inoccupés soit 8,2% selon l'INSEE en 2021.

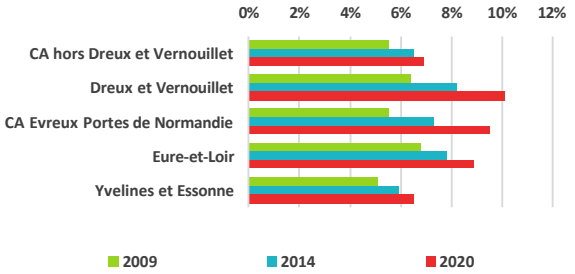
### Évolution du nombre de logements de 1968 à 2020




*Source : INSEE RGP 1968 - 2020*

En 2020, le nombre de logements de la commune était de 33 686.

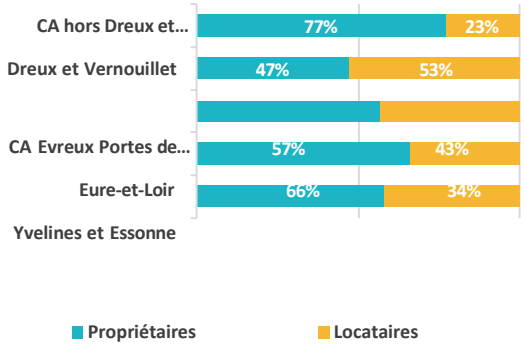
### Taux de vacance*




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la CA hors Dreux et Vernouillet avait un taux de vacance de 6,9%, contre 5,5% en 2009.

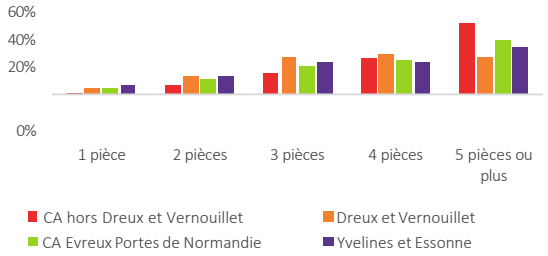
### Résidences principales par mode d'occupation




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 77% des habitants étaient propriétaires de leur lo
ge
m
en

### Résidences principales* par nombre de pièces



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

t pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 58% pour les Yvelines et l'Essonne.

**Total maisons : 25 707 ; Total appartements : 3 107**

*Source : INSEE 2020*

En 2020, 52% des logements de la commune avaient 5 pièces ou plus, contre 34% pour les Yvelines et l'Essonne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 EMPLOI

Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Qui sont les inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer…) ? Quel taux de chômage ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

**Pour l'INSEE, un « actif » peut être :**

- **Occupé,** soit une personne en emploi ;
- **Non-occupé,** soit une personne en recherche d'emploi.

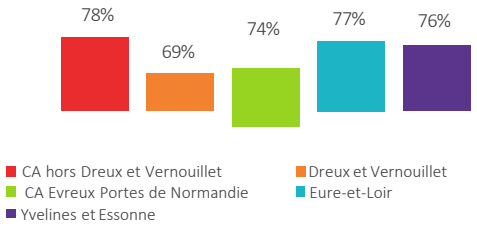
**Et les « inactifs » sont des :**

= Jeunes de moins de 15 ans ;
= Étudiants ;
= Retraités ;
= Hommes et femmes au foyer ;
= Personnes en incapacité de travailler…

## L'ENQUÊTE EMPLOI

Le taux de chômage varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La

## Taux d'activité des 15-64 ans

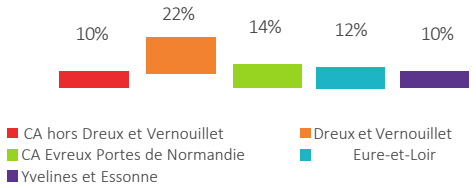



**Nb d'actifs : 33 401**

*Source : INSEE 2020*

En 2020, 78% des habitants de la commune de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

## Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

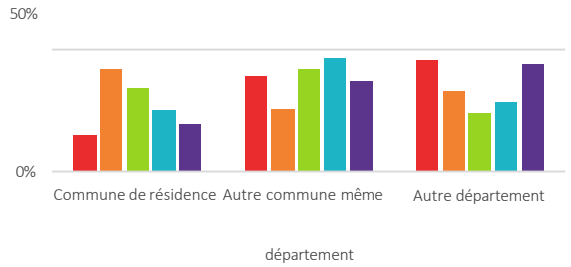



**Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 3 506**

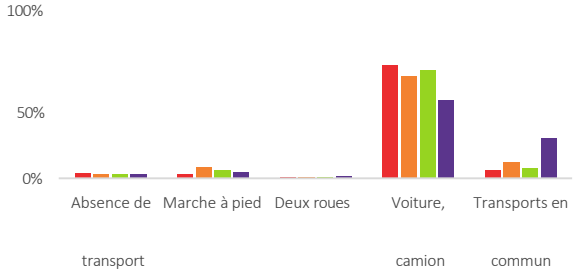
*Source : INSEE 2020*

En 2020, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 10% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 10% pour les Yvelines et l'Essonne.

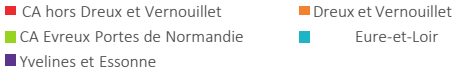
## Lieu de travail des actifs occupés*




## Moyen de transport des actifs occupés*

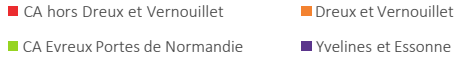


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 46% des actifs de la commune travaillaient dans un autre département.




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 86% pour la CA hors Dreux et Vernouillet contre 76% pour Dreux et Vernouillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.2 REVENUS DES MÉNAGES

Quels sont les niveaux de revenus de la population ? Existe-il de fortes inégalités ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

1. Revenu au 1er décile : 10 % des ménages touchent moins
2. Revenu au 5ème décile : 50 % des ménages touchent moins
3. Revenu au 9ème décile : 90 % des ménages touchent moins

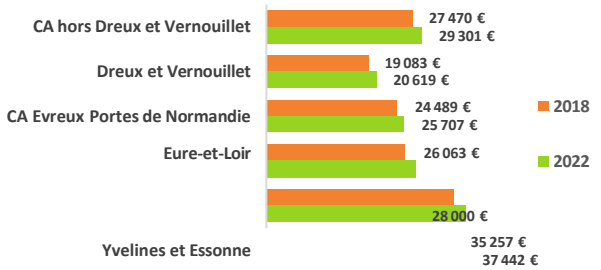
## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen =** somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian =** 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

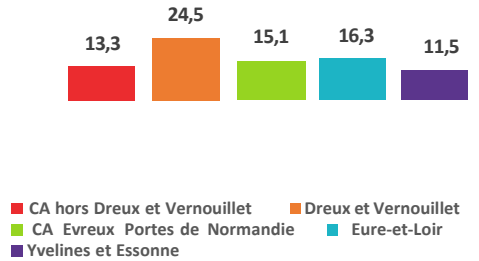
### Revenu annuel moyen des foyers fiscaux




*Source : DGFiP, revenus déclarés en 2022*

Le revenu moyen déclaré était de 29 301€ par foyer fiscal pour la CA hors Dreux et Vernouillet en 2022, contre 37 442€ pour les Yvelines et l'Essonne.

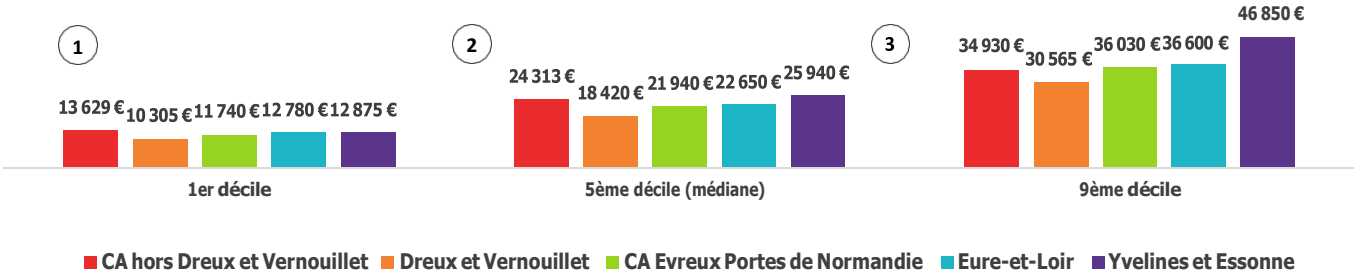
### Le taux de pauvreté




*Source : FiLoSoFi 2020*

En 2020, le taux de pauvreté des habitants de la commune s'élevait à 13,3 contre 11,5 pour la France métropolitaine.

### Le revenu aux 1er, 5ème et 9ème déciles




*Source : FiLoSoFi 2020*

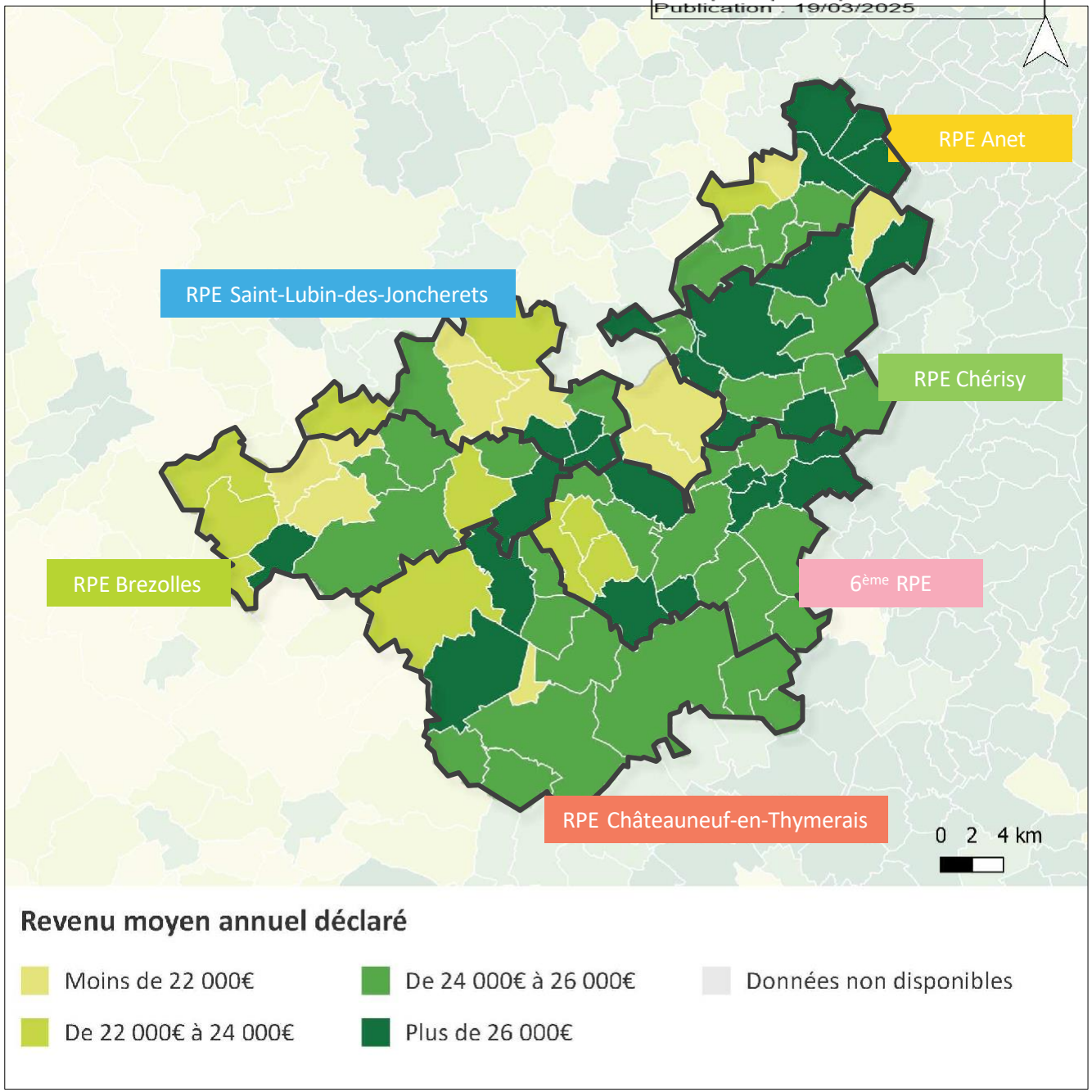
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

En 2020, le plus riche des ménages des 10% les moins riches de la commune disposait d'un revenu annuel de 13 629€ contre 12 875€ pour les Yvelines et l'Essonne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quel est le revenu moyen des foyers fiscaux ?

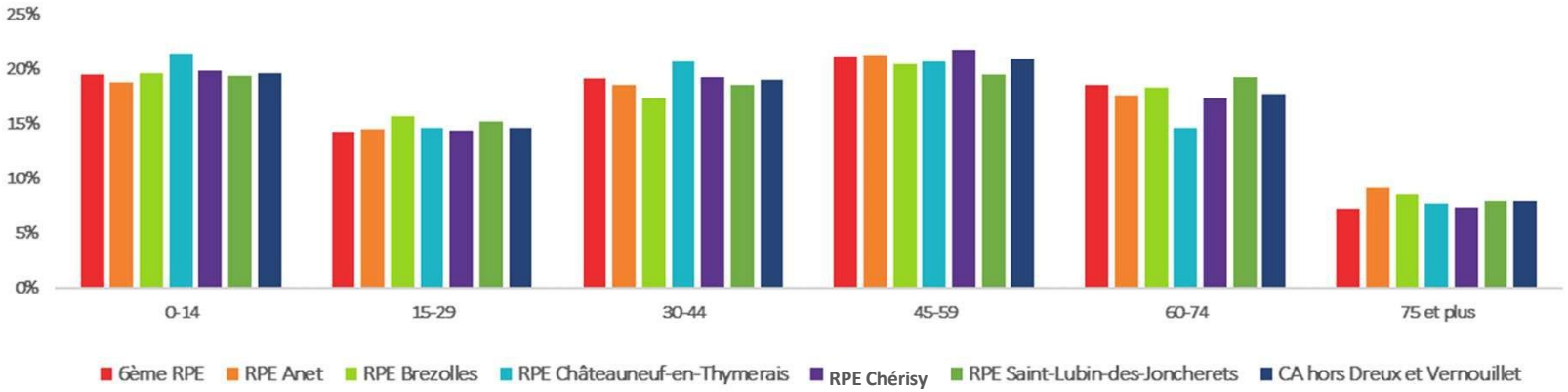



*Source : DGFiP 2022*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

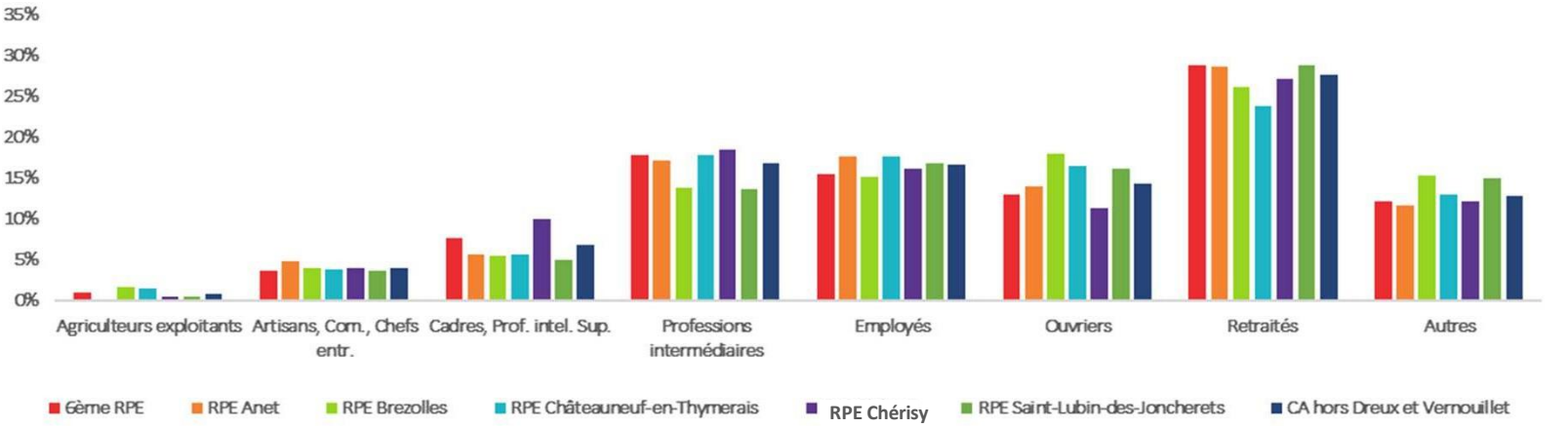
# 1.3 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

## Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge




*Source : INSEE 2020*

## Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle




*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.3 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Saint-Lubin-des-Joncherets**

- Une population de 14 524 habitants
  - Une stabilisation de l'augmentation de la population depuis les années 1990
- Un solde naturel de 0,1% (plus de naissances que de décès) et un solde migratoire neutre, indiquant un même nombre de départs que d'arrivées sur le territoire
- Une répartition des âges similaires à la tendance de la CA*
  - 19% de la population ayant 0-14 ans et 20% dans la CA*
- Une population au profil de classe moyenne à l'image du territoire de la CA*
  - 17% d'employés, un chiffre similaire au reste du territoire de la CA*
  - 14% de professions intermédiaires, contre 17% dans le reste de la CA*
  - 16% d'ouvriers, contre 14% dans le reste de la CA*
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire moins élevé que la moyenne de la CA* (24 742€ en 2022 contre 29 301€ pour la CA*)
  - Le même constat pour les revenus des 10% les moins riches du territoire (12 227€ contre 13 629€ dans la CA*)

**RPE Chérisy**

- Une population de 12 927 habitants
  - Une population en augmentation : +3% entre 2010 et 2020
- Un solde naturel de 0,2% et un solde migratoire de 0,3% entre 2014 et 2020 indiquant plus d'arrivées que de départs sur le territoire
- Une répartition des âges similaires à la tendance de la CA*
  - 20% de la population du territoire ayant entre 0 et 14 ans, un nombre équivalent à celui de la CA*
- Une population au profil de classe moyenne à l'image du territoire de la CA*
  - 16% d'employés, contre 17% dans la CA*
  - 19% de professions intermédiaires, contre 17% dans la CA*
  - 11% d'ouvriers, contre 14% dans la CA* hors Dreux et Vernouillet
  - Mais une présence de cadres plus importante que la moyenne de la CA* (10% sur le territoire, contre 7% dans la CA)
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire plus élevé que la moyenne de la CA* (33 059€ en 2022 contre 29 301€ pour la CA*)
  - Le même constat pour les revenus des 10% les moins riches du territoire (15 630€ contre 13 629€ dans la CA*), et pour les 10% les plus riches du territoire (39 700€ contre 34 930€ dans la CA*)

**RPE Châteauneuf-en-Thymerais**

- Une population de 10 396 habitants
  - Une stabilisation de la population depuis 2010, avec une augmentation de 1% sur la période 2010-2020
- Un solde naturel de 0,4% (plus de naissances que de décès) et un solde migratoire de -0,8% indiquant un nombre plus important de départs que d'arrivées sur le territoire
- Une répartition des âges similaire à la tendance de la CA*
  - 21% de la population ayant entre 0 et 14ans et 20% dans la CA*
- Un profil de classe moyenne
  - 18% d'employés (17% dans la CA*)
  - 18% de professions intermédiaires (17% dans la CA*)
  - 17% d'ouvriers (14% dans la CA*)
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire moins élevé que la moyenne de la CA* (28 763€ en 2022, contre 29 301€ la CA* hors Dreux et Vernouillet)
  - Les revenus des 10% les moins riches du territoire sont plus élevés que sur le reste de la CA* (13 835€ contre 13 629€ pour la CA*)
  - Mais les 10% les plus riches du territoire ont des revenus moins importants que les 10% les plus riches de la CA* (32 735€ contre 34 930€ dans la CA*)

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 1.3 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Brezolles**

- Une population de 4 977 habitants, qui en fait le territoire RPE le moins peuplé
  - Une baisse de la population de 2% sur la période 2010-2020
- Un solde naturel de -0,2% (moins de naissances que de décès) et un solde migratoire de -0,5% indiquant plus de départs que d'arrivées sur le territoire
- Une répartition des âges similaires à la tendance de la CA*
  - 20% de la population ayant entre 0 et 14 ans
- Une population au profil de classe moyenne à l'image de la CA*
  - 15% d'employés, contre 17% dans la CA*
  - 14% de professions intermédiaires, contre 17% dans la CA*
  - 18% d'ouvriers, contre 14% dans la CA*
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire moins élevé que la moyenne de la CA* : 25 986€ en 2022, contre 29 301€ pour la CA*

**RPE Anet**

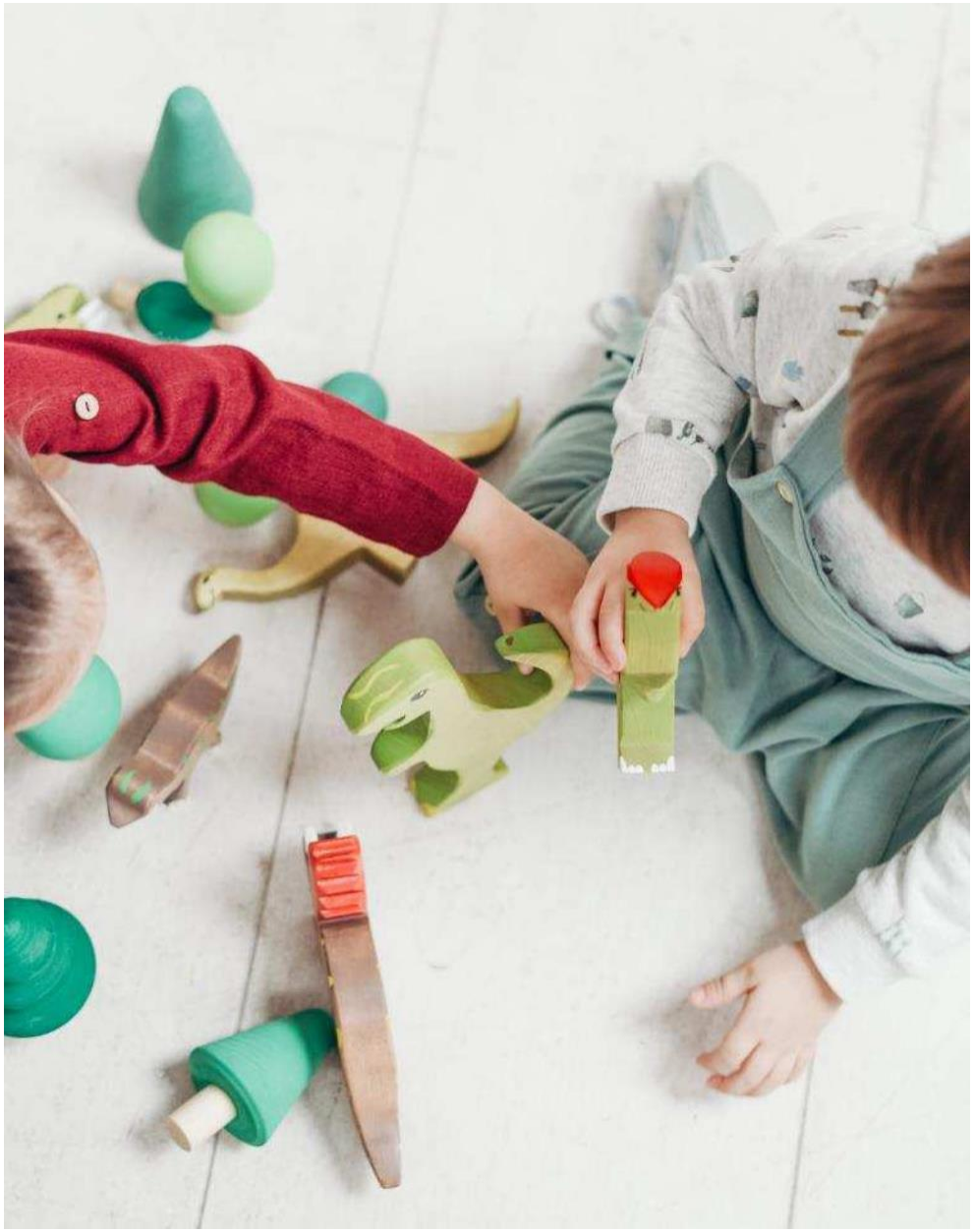
- Une population de 16 317 habitants
  - Une augmentation de la population de 5% sur la période 2010-2020, avec une stabilisation depuis 2014
- Un solde naturel et migratoire neutre depuis 2014, indiquant un nombre de naissances équivalent au nombre de décès, et un nombre de départs équivalent au nombre d'arrivées
- Une répartition des âges similaires à la tendance de la CA*
  - 19% de la population ayant entre 0 et 14 ans
- Une population au profil de classe moyenne similaire aux tendances de la CA*
  - 18% d'employés, contre 17% dans la CA*
  - 17% de professions intermédiaires, un nombre équivalent à la moyenne de la CA*
  - 14% d'ouvriers, un nombre également équivalent à la moyenne de la CA*
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire équivalent à la moyenne de la CA* (29 569€ en 2022, contre 29 301€ pour la CA*)
  - Les revenus des 10% les moins riches du territoire équivalent à la moyenne de la CA* (13 560€ contre 13 629€ pour la CA*)
  - Mais les 10% les plus riches du territoire ayant des revenus plus importants que les 10% les plus riches de la CA* : 36 440€ contre 34 930€ dans la CA*

**6ème RPE**

- Une population de 12 849 habitants
  - Une augmentation de la population de 6% sur la période 2010-2020
- Un solde naturel de 0,4% et un solde migratoire également de 0,4% indiquant plus d'arrivées que de départs sur le territoire
- Une répartition des âges similaires à la tendance de la CA*
  - 19% de la population ayant entre 0 et 14 ans
- Une population au profil de classe moyenne similaire aux tendances de la CA*
  - 15% d'employés, contre 17% dans la CA*
  - 18% des professions intermédiaires, contre 17% dans la CA*
  - 13% d'ouvriers, contre 14% dans la CA*
- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux sur le territoire plus élevé que la moyenne de la CA* : 31 124€ en 2022, contre 29 301€ pour la CA*

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 2.
# PETITE ENFANCE

2.1 Synthèse

2.2 Synthèse des groupes de travail

2.3 Enjeux

2.4 Données

2.5 Focus RPE

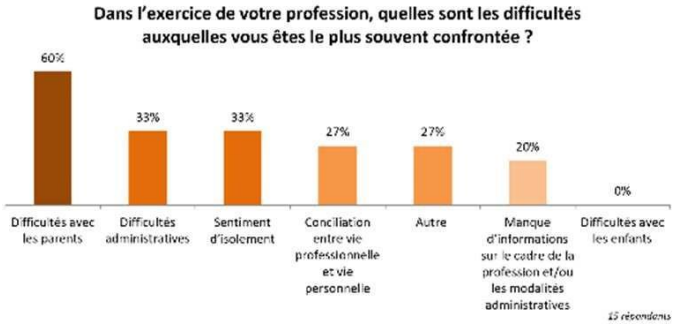
Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.1 SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE (1/3)

** hors Dreux et Vernouillet*

- Une **part de moins de 3 ans se situant dans les moyennes des territoires de comparaison mais soumise à des évolutions :**
  - 3,2% de moins de 3 ans parmi la population en 2020
  - Une part similaire aux territoires de comparaison, sauf Dreux et Vernouillet où elle est de 4,5%
  - Une part de moins de 3 ans en baisse sur dix ans, passant de 4% en 2009 à 3,2% en 2020. En parallèle, une diminution des foyers allocataires de la PAJE entre 2016 et 2021 (- 273 foyers allocataires)
- Des **besoins élevés en mode d'accueil** :
  - 69% des familles avec enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent, plus nombreuses que dans les territoires de comparaison (36% pour Dreux et Vernouillet et 60% pour l'Eure-et-Loir), des parents particulièrement actifs sur le territoire
  - Seulement 9% des familles dont aucun des deux parents, ou du monoparent n'est en emploi, moins nombreuses que dans les territoires de comparaison (22% à Dreux et Vernouillet et 19% dans la CA Evreux – Porte de Normandie)
  - Une faible part d'enfants de 2 ans scolarisés (4%), contre 17% pour Dreux et Vernouillet et 10% pour les autres territoires de comparaison
  - Une absence d'offre pour les parents présentant des besoins lors d'horaires atypiques (en soirée, le week-end) : **un besoin fort sur le territoire et un besoin de requestionner l'offre en ce sens**
- Une **offre en modes d'accueil étoffée mais une diminution observée :**
  - Sur le territoire, 58 places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans, une part moins élevée que dans les territoires de comparaison, à l'exception de Dreux et Vernouillet, et en baisse (64 en 2020)
    - Des acteurs relevant un besoin de renforcer la communication existante sur la diversité de ces modes d'accueil ainsi que sur l'ensemble des services « Petite enfance » existants pour faciliter l'orientation des parents
  - Plusieurs parents soulignant un manque de places disponibles (19 répondants, dont 14 habitant dans une commune autre que Dreux ou Vernouillet), particulièrement en accueil collectif, ayant notamment des conséquences sur leur insertion professionnelle
  - A noter également, 25% des répondants indiquant que leur mode de garde actuel n'était pas leur choix initial : des parents qui ont potentiellement dû se tourner vers un accueil individuel
- Un **accueil individuel majoritaire, mais un secteur en difficulté :**
  - En 2020, **85% des enfants étaient accueillis chez des assistants maternels**, et seulement **9% en établissement d'accueil de jeunes enfants.** Une situation en décalage par rapport aux territoires de comparaison (49% d'enfants en accueil collectif à Dreux et Vernouillet et 29% dans la CA Evreux Portes de Normandie)
  - Parmi 470 répondants, 48% des parents ayant indiqué avoir recours à un accueil individuel, contre 17% pour l'accueil collectif
  - De potentielles difficultés à venir en matière de modes de garde disponibles, les acteurs locaux observant à la fois une hausse de la part de familles avec enfants sur leurs secteurs et une baisse du nombre d'assistants maternels sur la CA
  - Une volonté de développer des MAM sur le territoire pour répondre aux besoins de sociabilisation de l'enfant mais des difficultés identifiées en matière de moyens humains et de locaux (*au 31/12/23, 85 places en MAM sur le territoire*)
  - Des assistants maternels soulignant ne pas être reconnus dans leur travail (cf. graphique ci-dessous)




Parmi les réponses « Autres », des professionnels soulignant un manque de reconnaissance dans leur métier. A préciser toutefois que les difficultés majeures rencontrées par les professionnels sont les relations avec les parents.

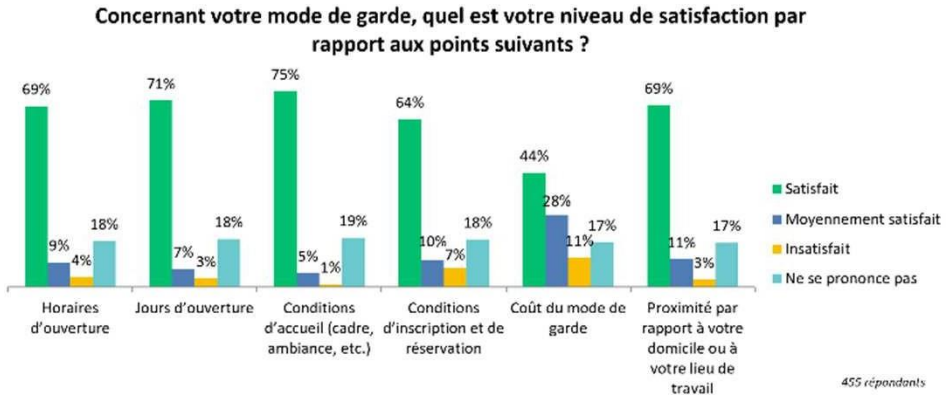
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.1 SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE (2/3)

- Au **global, des parents ainsi que des professionnels semblant satisfaits de l'offre existante sur le territoire en matière de petite enfance (cf. graphique) :**
  - Parmi 18 assistants maternels, une majorité de répondants (86%) indiquant être satisfaits des services proposés par les RPE. A noter, des répondants étant majoritairement en lien avec les RPE dans le cas de participation à des ateliers d'éveil (73%), mais aussi à des formations (47%)
  - Des parents majoritairement satisfaits de leur mode de garde, que ce soit en matière d'horaires et de jours d'ouverture, de conditions d'accueil et d'inscription ou de proximité par rapport à leur domicile / lieu de travail
  - Toutefois, seulement 44% des parents indiquant être satisfaits en termes de coût que leur mode de garde représente pour le ménage (cf. focus ci-contre)
  - Des répondants vivant à Dreux et Vernouillet indiquant être insatisfaits de leur mode de garde en raison de son coût pour 24% d'entre eux, et des répondants vivant sur le territoire en dehors de Dreux ou Vernouillet étant insatisfaits de leur mode de garde en raison de son coût pour 10% d'entre eux
- Une **opportunité autour de l'harmonisation de l'offre en matière de petite enfance :**
  - Sur l'ensemble des secteurs, des acteurs locaux évoquant a minima un enjeu en ce qui concerne l'harmonisation des horaires d'ouverture, avec un besoin également identifié lors des vacances (garantir un accueil de proximité ouvert sur l'ensemble du territoire)
  - Une volonté d'harmonisation qui se retrouve aussi sur la question des tarifs, pour faciliter l'accès aux familles, dans un contexte d'une certaine précarisation de ces publics observés par les acteurs locaux
  - Quelques acteurs locaux proposant d'abandonner les tarifs hors communes pour les communes de l'agglomération

## FOCUS : LES TARIFS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

- **Une rémunération plus élevée des assistants maternels sur le territoire par rapport aux territoires de comparaison**, avec une légère augmentation des salaires entre 2016 et 2018 (passant de 1276€ à 1309€ de rémunération mensuelle moyenne)
  - Des acteurs indiquant que ces tarifs représentent un frein pour certaines familles, un élément confirmé dans le cadre de l'enquête à la population (51 répondants ont indiqué que le coût de leur mode de garde représentait une contrainte trop importante dans leur budget et parmi eux, 45% avaient recours à un mode de garde individuel, contre 16% un mode de garde collectif)
  - Mais une rémunération pouvant être un facteur d'attractivité pour les professionnels, dans un contexte de baisse d'attractivité de la profession



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.1 SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE : FOCUS DONNÉES CAF (3/3)

**Liste des établissements d'accueil du jeune enfant en Eure-et-Loir données PMI au 31/12/2023**

| CATEGORIE D'EAJE | TYPE EAJE (AVT 2022) | ETABLISSEMENT | CAPACITÉ AUTORISÉE | TYPE DE GESTION | GESTIONNAIRE | STATUT JURIDIQUE | RUE | CODE POSTAL ET LOCALITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PETITE CRECHE | HG | HG LES MARMOUSETS | 16 | PUBLIC | | EPCI | rue de la buchaille | 27540 IVRY-LA-BATAILLE |
| PETITE CRECHE | MA | MA ABEL LEFEVRE | 20 | PUBLIC | | EPCI | rue de la république | 27530 EZY-SUR-EURE |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC POMME D'HAPPY | 11 | PRIVE | POMME D'HAPPY | SARL | 36 rue Hubert Baraine | 28260 ANET |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC BABY VILLAGE ABOND | 10 | PRIVE | BABY VILLAGES | SARL | 7 rue des minières | 28410 ABONDANT |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC BABY VILLAGE AUNAY | 10 | PRIVE | BABY VILLAGES | SARL | 19 bis avenue des acacias | 28500 AUNAY-SOUS-CRECY |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC O PTITS CHAUSSONS | 12 | PRIVE | O'PTITS CHAUSSONS | SARL | 240 rue de la Libération | 28260 LA CHAUSSEE D'IVRY |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC POMME D'HAPPY | 12 | PRIVE | POMME D'HAPPY | SARL | 11 rue Castel Féo | 28260 SOREL-MOUSSEL |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | MC SAPERLIPOPETTE | 12 | PRIVE | | | 125 Grande Rue | 28210 VILLEMEUX-SUR-EURE |
| MICRO CRECHE | MC PAJE | Le village des Lucioles | 10 | PRIVE | | | | Bû |
| PETITE CRECHE | MA | MA LA SOURIS VERTE | 20 | PRIVE | PEP28 | ASSOCIATION | 13 rue de la friche | 28270 BREZOLLES |
| PETITE CRECHE | MA | MA LA RIBAMBELLE | 20 | PRIVE | PEP28 | ASSOCIATION | voie de l'avenir Quartier Centre Bourg | 28350 SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS |
| PETITE CRECHE | MA | MA LES CASTELCHOUX | 20 | PUBLIC | | EPCI | 2 place de la Libération | 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS |

A confirmer : Il y a peut être une micro crèche également sur la commune d'Ivry la Bataille sur le département 27

## AGRÉMENTS "ASSISTANT MATERNEL" - ACCUEIL EN MAM

*Données par commune et EPCI au 31/12/2023 00:00:00*

| EPCI | NOM DE LA MAM | Adresse | Nombre d'agréments | Nombre total de places |
|---|---|---|---|---|
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL LA MAISON DES SUPER CANAILLES | 28380 SAINT-REMY-SUR-AVRE | 2 | 8 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM COM'1 GRAND | 28100 DREUX | 2 | 8 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM ECOVEGETAL KIDS | 28410 BROUE | 4 | 15 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM LES AMIS DE MOWGLI | 28100 DREUX | 3 | 12 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM LES BIZOU'NOURS | 28350 SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS | 4 | 12 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM LES RONDOUDOU | 28170 SAINT-ANGE-ET-TORCAY | 2 | 8 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM L'YLE DES P'TITS PETONS | 28500 GARNAY | 2 | 8 |
| Cdc Pays de Dreux | ACCUEIL MAM SOURIRES D'ENFANTS | 28170 THIMERT-GATELLES | 4 | 14 |
| | | | 23 | 85 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.2 SYNTHÈSE DES GROUPES DE TRAVAIL

*Lors des ateliers de travail géographiques qui se sont déroulés sur la semaine du 11 Mars, les acteurs ont été invités à mettre en avant des axes de travail spécifiques par segment :*

## SECTEUR OUEST

- Développer la **communication entre professionnels** (accueil individuel et collectif, projets transversaux…)
- Questionner l'opportunité **d'harmoniser les accueils collectifs** sur le secteur : horaires, jours et fréquence d'ouverture…
- Travailler sur la **qualité de vie au travail**, notamment pour les AM
- Développer des **offres innovantes** en matière de petite enfance : aller-vers, réactiver les réunions du Réseau Local d'Appui à la Parentalité…
- Travailler sur **l'attractivité du territoire** : visibiliser les actions et services existants en matière de petite enfance
- Développer **l'inclusion**, notamment des enfants en situation de handicap
- Requestionner les **moyens humains** pour assurer la pérennité/qualité des services

## SECTEUR SUD-EST

- Développer **l'offre d'accueil collectif**, notamment dans les zones rurales : crèches, micro-crèches, MAM
- Adapter les **moyens de communication** pour anticiper et promouvoir les offres d'accueil et ce dès la déclaration de grossesse. Travailler notamment avec la PMI et les services de maternité
- Développer **l'attractivité et la reconnaissance des professions de la petite enfance**, pour limiter l'absentéisme, le turn over et le manque de professionnels qualifiés
- Favoriser la **formation des professionnels de la petite enfance** : questionner l'opportunité de rendre « obligatoire » le suivi d'une/de formation(s) dans le cadre du renouvellement d'un agrément pour les assistants maternels
- Accompagner les professionnels dans le **montage et la création de structures d'accueil**, notamment sur la recherche d'un local et le financement (ex. MAM)

## SECTEUR CENTRE

- Améliorer la **communication** sur les activités proposées aux moins de 3 ans sur le territoire : des difficultés d'informations observées sur certaines communes
- Harmoniser **les tarifs et ajuster les modalités d'accueil** en fonction des besoins, avec notamment l'abandon des tarifs hors communes pour les communes de l'agglomération
- Améliorer la **communication et la visibilité des missions du RPE** : travailler auprès des parents, des futurs parents, via les communes, via les signalétiques et via les partenaires
- Rendre le **métier des assistants maternels plus attractif** ainsi que celui des métiers de la petite enfance
- Travailler sur une **proposition d'accueil occasionnel** : proposer des accueils en soirée pour le répit parental en créant une base de données de baby-sitters

## SECTEUR NORD

- Développer **l'interconnaissance professionnelle**, via la création d'une plateforme professionnelle, l'organisation régulière de réunions entre les directrices de services et les référentes santé-inclusion, la mise en place de groupes de travail thématiques et la tenue d'ateliers parfois ouverts aux publics
- Renforcer la **visibilité de l'offre envers les familles**, avec une application mobile dédiée et la création d'un guide/flyer recensant les informations les plus importantes. Également, une opportunité de développer les réseaux sociaux pour communiquer avec les parents
- Faciliter **l'orientation des familles dans le cadre d'une situation de handicap** chez l'enfant avec la mise en œuvre d'un véritable accompagnement et la création d'un flyer avec les contacts des personnes référentes et des structures
- Développer les **moyens humains et financiers** mobilisés pour l'accueil des enfants, notamment en situation de handicap, pour garantir un accueil adapté
- Offrir aux familles **un soutien / répit parental** : groupes de parole, cafés…

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.3 SYNTHÈSE PETITE ENFANCE – LES ENJEUX

## SYNTHÈSE GLOBALE DES ENJEUX PRIORITAIRES

*Au regard des différents axes définis par secteur dans le cadre des groupes de travail, nous avons identifié plusieurs grandes orientations communes :*

- **La valorisation et la formation des professionnels du secteur de la petite enfance**, pour travailler sur l'attractivité des métiers et garantir des accueils de qualité.
- **La communication à destination des familles**, afin de poursuivre les efforts engagés pour mieux toucher les parents et leur garantir une information complète concernant l'offre de services en matière de petite enfance.
- **Le renforcement de la prise en charge des jeunes enfants en situation de handicap**, à mettre en lien avec les enjeux identifiés autour de la formation et des moyens humains et financiers.
- **La réflexion autour de l'opportunité d'harmonisation sur le fonctionnement des accueils collectifs de l'agglomération**, notamment en matière d'horaires et de tarifs et en lien avec le constat de besoins atypiques chez certaines familles du territoire (en particulier accueil occasionnel). A noter, des acteurs locaux mitigés sur la question, notamment dans le secteur ouest.
- **Le développement de l'offre en matière de structures d'accueil collectives,** face à une baisse globale de la part de places de garde sur le territoire et à un accueil individuel majoritaire dans un contexte de diminution de la part d'assistants maternels.
- **Le développement de l'interconnaissance professionnelle,** pour travailler de manière partenariale et faciliter l'orientation des parents.
- **L'élaboration, dans les années à venir, d'un Schéma d'Accueil du Jeune Enfant à l'échelle intercommunale**, en lien avec les évolutions légales et réglementaires nationales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.4 MOINS DE 3 ANS ET TAUX DE COUVERTURE GLOBAL

Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

**Besoins en modes de garde élevés**

= Part des 0-3 ans élevée

\+ Faible part des 2 ans scolarisés

\+ Forte proportion de parents qui travaillent

## LA DÉFINITION

Selon les modalités de calcul de la CAF, les « **places d'accueil** » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

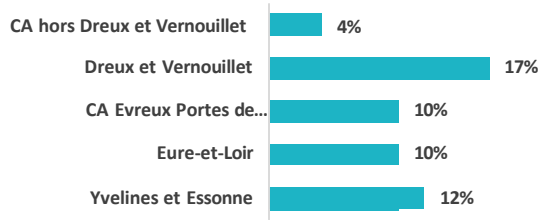
## Part des moins de 3 ans au sein de la population

| | 2009 | 2014 | 2020 |
|---|---|---|---|
| CA hors Dreux et Vernouillet | 4,0% | 3,7% | 3,2% |
| Dreux et Vernouillet | 5,2% | 5,2% | 4,5% |
| CA Evreux Portes de Normandi | 4,0% | 3,9% | 3,5% |
| Eure-et-Loir | 4,0% | 3,7% | 3,3% |
| Yvelines et Essonne | 4,2% | 4,1% | 3,8% |

*Source : INSEE 2009-2020*

En 2020, les moins de 3 ans représentent 3,2% de la population pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 4,0% en 2009.

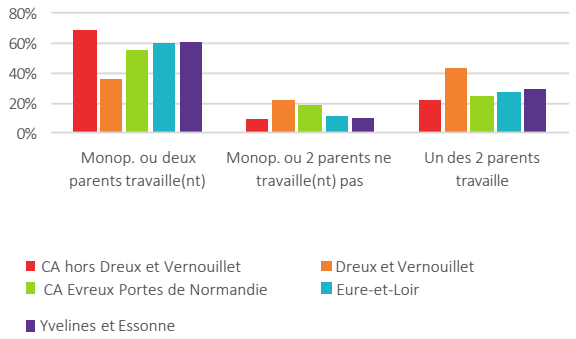
## Part des 2 ans scolarisés




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des deux ans scolarisés était de 4% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, alors qu'elle était de 12% pour les Yvelines et l'Essonne.

## Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents




*Source : INSEE 2020*

## Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans




En

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

2020, la part des moins de 3 ans de la commune dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 9%.

*Source : CAF 2021*

En 2021, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant du territoire était de 58 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.4 OFFRE D'ACCUEIL

Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

## L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI

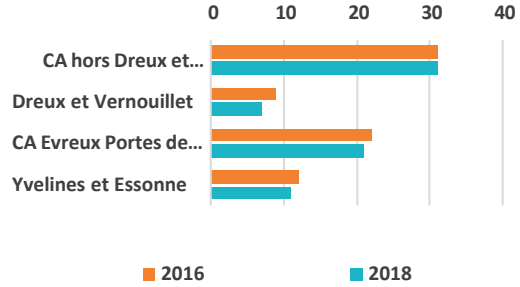
Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation…) dans un travail de co-éducation avec les parents.

Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée).*

À noter que le métier d'assistant maternel est de moins en moins attractif, tel qu'en témoigne les fortes baisses du nombre d'assistants maternels partout en France sur les dernières années.

* «Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien», Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°197, Caisse Nationales des Allocations familiales (CNAF), 2017

### Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans




*Source : CAF 2018*

En 2018, il y avait 31 enfants de la commune accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

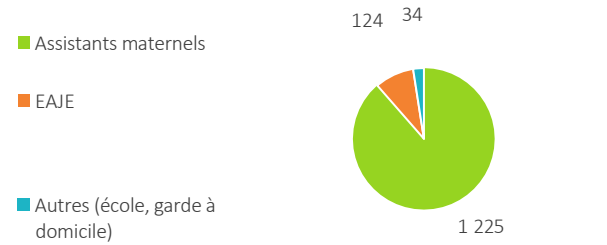
### Indicateurs d'activité des assistants maternels

| | Heures par enfant | | Rémunération mensuelle moyenne | |
|---|---|---|---|---|
| | 2016 | 2018 | 2016 | 2018 |
| CA hors Dreux et Vernouil | 94 | 94 | 1 276 € | 1 309 € |
| Dreux et Vernouillet | 94 | 87 | 1 179 € | 1 102 € |
| CA Evreux Portes de Norm | 94 | 94 | 1 173 € | 1 122 € |
| Eure-et-Loir | 107 | 106 | 1 224 € | 1 216 € |
| Yvelines et Essonne | 130 | 128 | 1 439 € | 1 389 € |

*Source : CAF 2018*

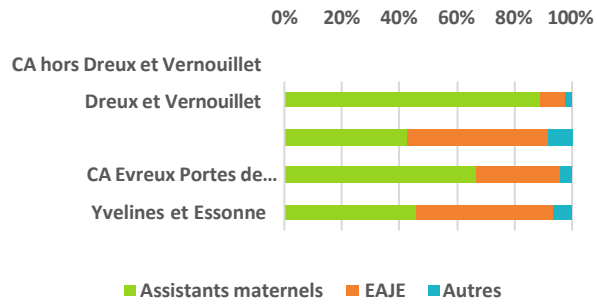
Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 94 en novembre 2018 pour la CA hors Dreux et Vernouillet.

### Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb




*Source : CAF 2020*

### Places d'accueil du jeune enfant par type - En %




*Source : CAF 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

En 2020, la CA hors Dreux et Vernouillet comptait 1 225 places en accueil individuel (assistants maternels).

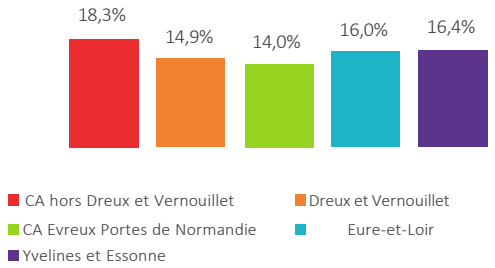
En 2020, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance (EAJE) était de 124, soit 9% de l'offre d'accueil pour la CA hors Dreux et Vernouillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 2.4 ALLOCATAIRES DE LA PAJE

Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

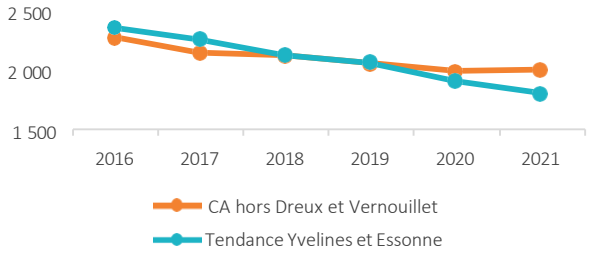
## Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2021




*Source : CAF 2021*

En 2021, 18,3% des foyers CAF de la commune bénéficiaient de la PAJE, contre 16,0% pour l'Eure-et-Loir.

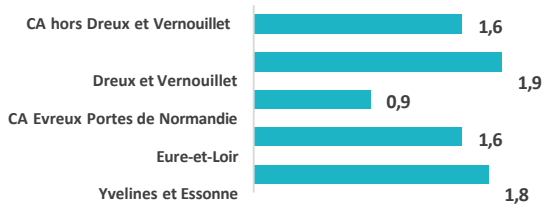
## L'évolution des allocataires de la PAJE*




*Source : CAF 2016-2021*

Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour la CA hors Dreux et Vernouillet de 2 298 à 2 025.

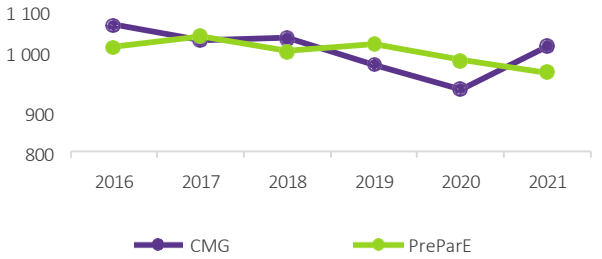
## Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans




**Nb de foyers bénéficiaires de la Prepare : 179**

*Source : CAF 2021*

## L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*




### LA PAJE

La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE =** parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG =** parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

n 2021, il y avait 1,6 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,8 pour les Yvelines et l'Essonne.

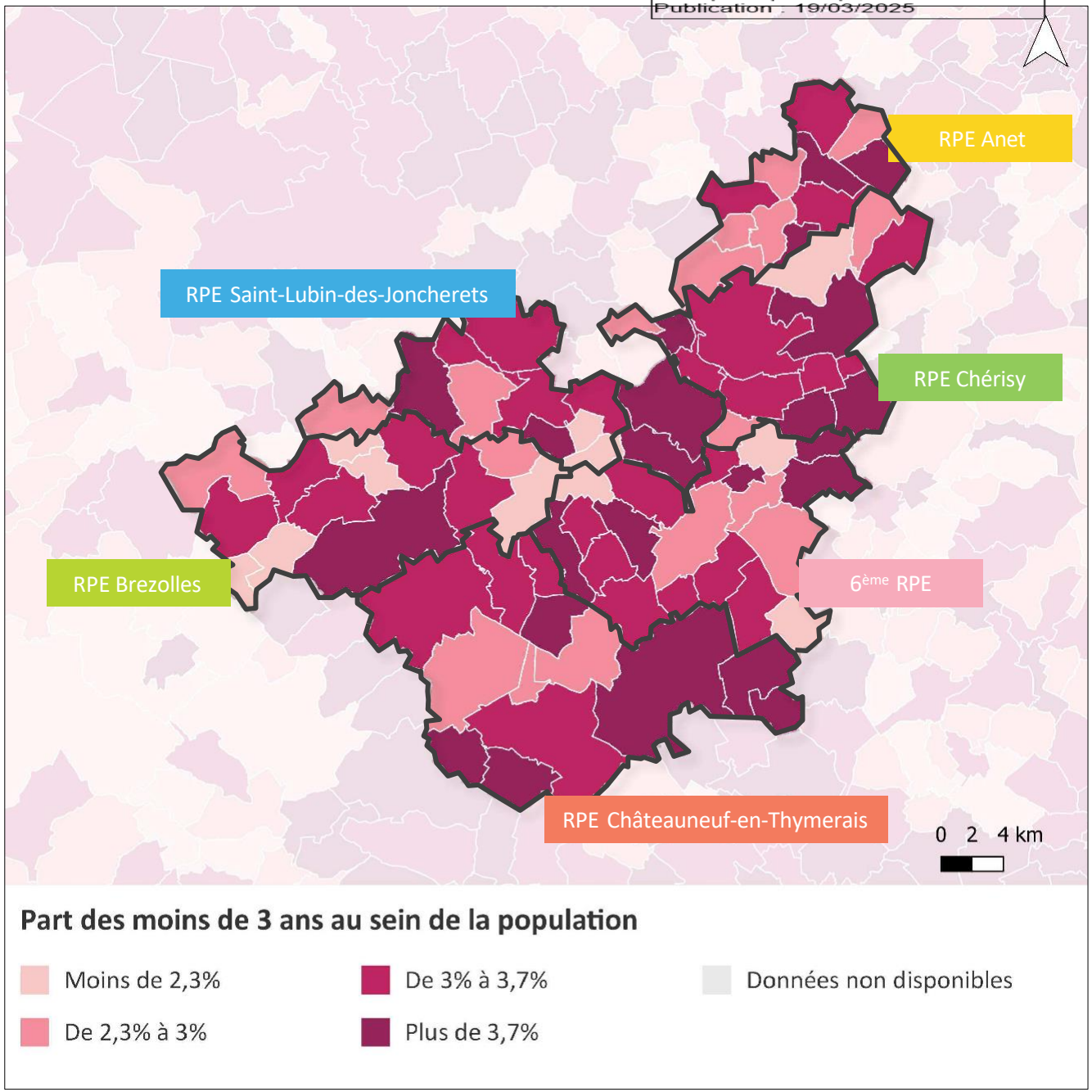
*Source : CAF 2016-2021*

Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour la CA hors Dreux et Vernouillet de 1 073 à 1 020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?




*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

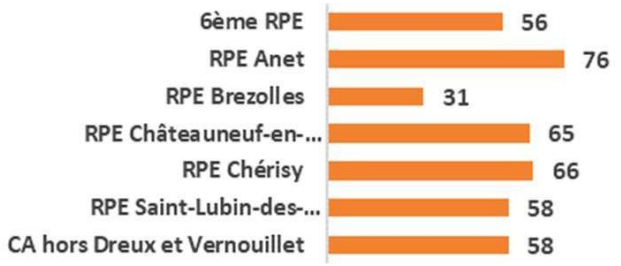
# 2.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**Part des moins de 3 ans au sein de la population**

| | 2009 | 2014 | 2020 |
|---|---|---|---|
| 6ème RPE | 3,8% | 3,3% | 3,3% |
| RPE Anet | 3,8% | 3,9% | 3,2% |
| RPE Brezolles | 4,2% | 3,6% | 3,0% |
| RPE Châteauneuf | 4,5% | 4,4% | 3,6% |
| | 3,9% | 3,5% | 3,4% |
| RPE Saint-Lubin- | 4,1% | 3,6% | 3,0% |
| CA hors Dreux et | 4,0% | 3,7% | 3,2% |

*Source : INSEE 2009 - 2020*

**Taux de couverture moyen global**




*Source : CAF 2021*

- Une **diminution de la part des enfants de moins de 3 ans** sur l'ensemble des RPE depuis 2009. Une baisse plus marquée lorsque la part était plus haute en 2009 (Châteauneuf-en-Thymerais et Brezolles notamment)
- Une part importante de jeunes enfants **accueillis chez des assistantes maternelles** dans les territoires des RPE : 92% dans le 6ème RPE, 82% dans le RPE d'Anet, 66% dans le RPE de Brezolles, 91% dans le RPE de Châteauneuf-en-Thymerais, 93% dans le RPE de Chérisy, 88% dans le RPE de Saint-Lubin-des-Joncherets
  - Un constat qui se distingue de la situation à Dreux et Vernouillet où 42% des enfants sont accueillis chez des assistantes maternelles
- 73% des **deux parents ou du monoparent en situation d'emploi** pour le 6e RPE, 73% pour le RPE d'Anet, 74% pour le RPE de Châteauneuf-en-Thymerais, 72% pour le RPE de Chérisy,
  - En revanche, un pourcentage moins élevé pour le RPE de Saint-Lubin-des-Joncherets (56%)
- Un **nombre de places d'accueil** supérieur à la moyenne de la CA* dans le RPE d'Anet (76 places pour 100 enfants de moins de 3 ans), le RPE de Chérisy (66 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et le RPE de Châteauneuf-en-Thymerais (65 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) contre une moyenne de 58 places pour 100 enfants dans la CA*
  - En revanche, les RPE de Brezolles (31 places), de Saint-Lubin-des- Joncherets (58 places) et le 6e RPE (56 places) ont, en moyenne, un nombre de places similaire ou inférieur à la moyenne de la CA*
- 98 **heures réalisées par enfant par les assistantes maternelles** pour le 6ème RPE, 96 heures par enfants pour le RPE de Châteauneuf-en-Thymerais et 85 heures par enfants pour le RPE de Saint-Lubin-des-Joncherets
- Des évolutions marquées du nombre d'heures par enfants réalisées par les assistantes maternelles dans différents RPE
  - Le passage de 94 heures en 2016 à 88 heures en 2018 dans le RPE d'Anet
  - Le passage de 67 heures à 76 heures dans le RPE de Brezolles
  - Le passage de 100 à 105 heures dans le RPE de Chérisy

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 3.
# ENFANCE


**3.1** Synthèse

**3.2** Synthèse des groupes de travail

**3.3** Enjeux

**3.4** Données

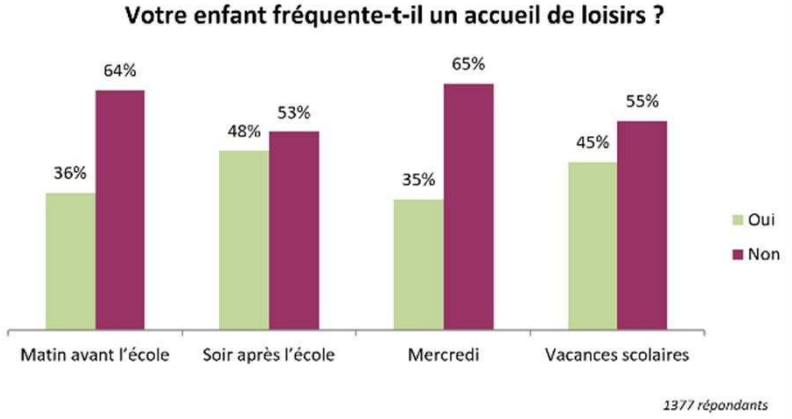
**3.5** Focus RPE

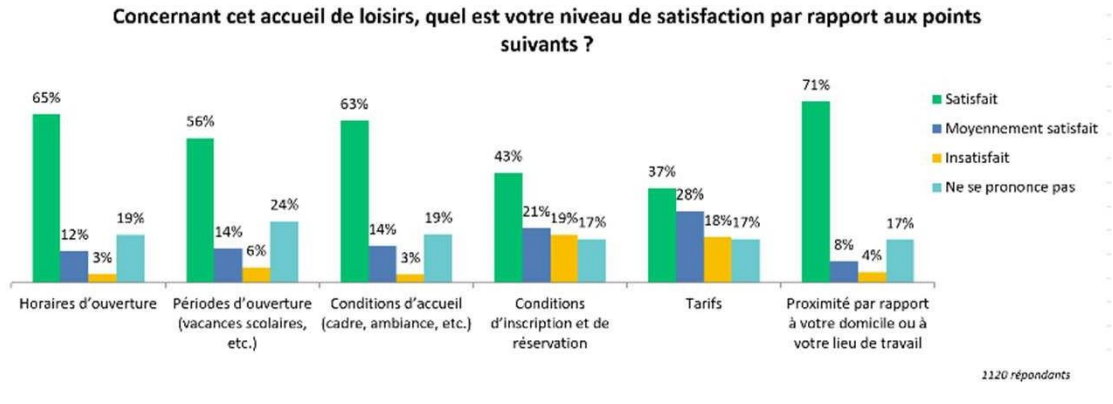

Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.1 SYNTHÈSE – ENFANCE (1/4)

- Une **part d'enfants dans les moyennes des territoires de comparaison et une politique enfance relativement développée :**
  - Une part des enfants de 3 – 10 ans sur le territoire de la CTSF (10,7%) similaire à celle du département (10,3%) mais inférieure à Dreux et Vernouillet (12,7%). Pour détail, 3,8% de 3-5 ans (soit 2 651 enfants) et 6,9% de 6-10 ans (soit 4 876 enfants)
  - Une diminution observée chez les 3-5 ans sur les dix dernières années (-9%) et une stabilité des 6-10 ans
  - La présence de nombreux ALSH sur le territoire à destination des 3-12 ans et un travail de diversification des activités proposées
  - Par ailleurs, parmi 1 377 parents ayant répondu à l'enquête, une majorité indiquant que leur enfant ne fréquente pas un accueil de loisirs (cf. graphique gauche), que ce soit le matin ou le soir avant l'école, le mercredi ou pendant les vacances scolaires
    - Des parents présentant tout de même des besoins plus marqués en soirée et lors des vacances scolaires
    - Des acteurs locaux soulignant qu'en cas d'horaires atypiques, des structures qui peuvent difficilement voire ne peuvent pas répondre aux besoins des parents du territoire
  - Une opportunité autour du développement de passerelles entre l'enfance et la jeunesse pour faciliter la transition des enfants vers les structures ados et impulser un travail partenarial entre les professionnels des deux segments
  - Pour ce qui est des parents dont l'enfant fréquente un accueil de loisirs, des répondants majoritairement satisfaits, confirmant les retours des participants aux groupes de travail, tous secteurs géographiques confondus :
    - Une part de 71% des répondants indiquant être satisfaits de la proximité du lieu d'accueil de loisirs avec leur domicile ou leur lieu de travail, signifiant une bonne couverture de l'offre d'accueil de loisirs sur le territoire
    - Toutefois, des avis divergents concernant le coût de cette offre, avec seulement 37% des répondants indiquant être satisfaits, et concernant les conditions d'inscription et de réservation avec seulement 43% des répondants étant satisfaits
  - Pour ce qui est des répondants non-satisfaits, des parents mentionnant principalement le système de réservation (à noter, ce système a évolué depuis janvier 2024 avec donc potentiellement une certaine résistance au changement chez les familles et/ou un besoin d'adaptation à prendre en compte), le coût et les horaires (cf. détail des retours des parents en page 66)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.1 SYNTHÈSE – ENFANCE (2/4)

**FOCUS : Les répondants ayant répondu ne pas être satisfaits pas les accueils de loisirs ont indiqué :**

**Le système de réservation**

*(127 répondants)*

Des difficultés pour inscrire l'enfant en ligne

L'obligation de réserver pour une semaine complète durant les vacances scolaires

Le paiement au semestre ou au mois ne permettant pas de s'adapter

La contrainte de réserver un mois en avance ne permettant pas l'adaptation aux parents ayant un planning changeant

L'impossibilité de réserver pour une demi-journée ou pour quelques heures

Le manque de place disponible

La priorité donnée aux parents ayant une activité professionnelle

**Le coût**

*(87 répondants)*

Des tarifs trop élevés

Les repas non pris en compte ajoutant un coût important

**Les horaires**

*(79 répondants)*

Les accueils de loisirs ouverts seulement une semaine sur deux pendant les vacances scolaires

La fermeture des accueils de loisirs lors des vacances de Noël

L'amplitude des horaires d'ouverture

La fermeture de l'accueil au mois d'août

**La qualité de l'accueil des enfants**

*(53 répondants)*

Le manque de formation des professionnels

Le manque de personnel ne permettant pas de faire des activités élaborées

Un manque d'activités à l'extérieur proposées

Un accueil non adapté aux enfants en situation de handicap

**L'accès**

*(27 répondants)*

L'éloignement du lieu de vie

Le manque de transport en commun pour se rendre aux accueils de loisirs

Des répondants indiquant des difficultés pour mener leurs réservations et annuler lors d'imprévus, cela ajoutant donc un coût important à leur budget mensuel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.1 SYNTHÈSE – ENFANCE (3/4)

- Des **contextes d'apprentissage favorables mais des acteurs relevant des besoins d'accompagnement à la scolarité bien présents :**
  - Un indice de position sociale des élèves de primaire et élémentaire relativement élevé : un indice à 114 contre 104 à Dreux et Vernouillet et 110 dans le département. Une situation s'expliquant notamment par l'occupation majoritaire des parents de postes appartenant à des catégories socio-professionnelles plus favorisées qu'ailleurs
  - Un besoin d'accompagnement à la scolarité constaté chez les enfants de l'agglomération : une hausse des demandes observées sur plusieurs secteurs par les acteurs locaux, en lien avec une forte proportion de parents en emploi sur le territoire donc potentiellement moins impliqués dans le parcours éducatif de leur enfant. Une opportunité autour de la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) itinérant ? Pour précision, des CLAS existants à Dreux et des dispositifs existants qui pourraient être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire (ex. Dispositif « Prof Express » à Saint-Rémy-sur-Avre)
  - A noter également, des acteurs locaux mentionnant des relations pouvant être complexes entre scolaire et périscolaire, ne facilitant pas la continuité du parcours éducatif de l'enfant. Un travail toutefois en cours sur le sujet dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

**L'indice de position sociale (IPS)**

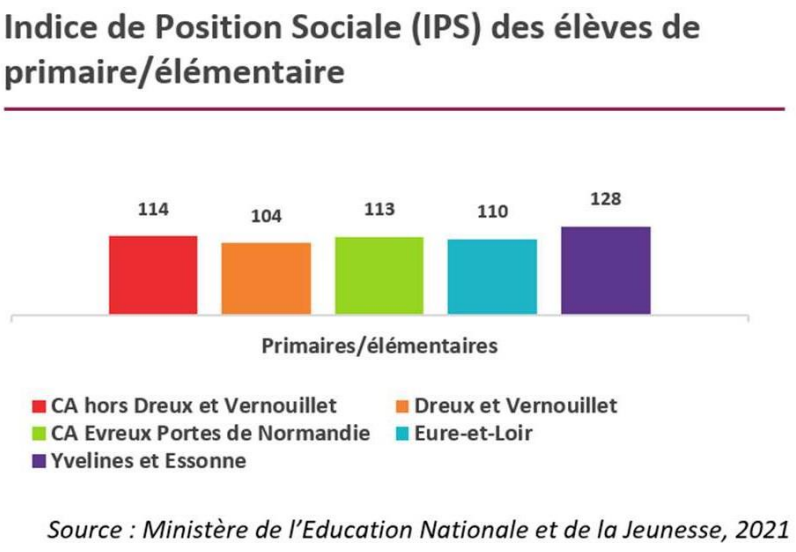
L'indice de position sociale des élèves est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale de élèves face aux apprentissages créé en 2016 et rendu public en 2022. Plus l'indice est élève, plus l'élève évolue dans une contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est notamment construit à partir des catégories socio-professionnelles des parents. L'indice moyen pour les écoles élémentaires (public et privé) en 2021-2022 est de 102,77, mais est très variable, allant de 49,6 à 155,6. Près de 20% des écoles en France ont un IPS inférieur à 90.

**Tableau 1 : Indicateurs inclus dans le calcul de l'indice de position sociale**

| Variables | Nombre de modalités |
|---|---|
| **Diplôme des parents** | |
| Diplôme de la mère | 9 |
| Diplôme du père | 9 |
| **Conditions matérielles** | |
| Revenus mensuels du foyer | 10 |
| Nombre de pièces du logement | 6 |
| Chambre seul | 3 |
| Ordinateur | 2 |
| Internet | 2 |
| **Capital culturel** | |
| Nombre de livres à la maison | 4 |
| Télévision dans la chambre | 3 |
| Regarde la télévision régulièrement | 3 |

| Variables | Nombre de modalités |
|---|---|
| **Ambition et implication** | |
| Aspiration | 6 |
| Diplôme le plus utile | 5 |
| Implication des parents | 5 |
| Conversations (vie scolaire) | 3 |
| Conversations (avenir scolaire) | 3 |
| **Pratiques culturelles (6 derniers mois)** | |
| Evénement sportif | 4 |
| Concert | 4 |
| Théâtre | 4 |
| Cinéma | 4 |
| Musée | 4 |
| Activités extra-scolaires | 3 |

*Source : Depp, revue éducation & formations n° 90, avril 2016*



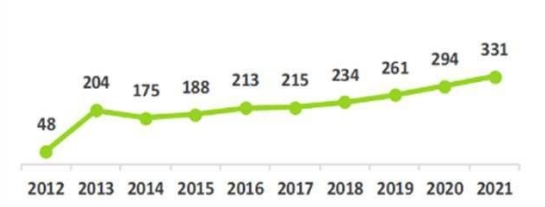

*Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, 2021*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.1 SYNTHÈSE – ENFANCE (4/4)

- En **matière de loisirs, un territoire relativement dynamique :**
  - Pour la pratique sportive, une hausse notable du nombre de licenciés sportifs ces dernières années, notamment chez les filles et une relative stabilité chez les garçons : 1362 garçons âgés de 5 à 9 ans licenciés sportifs en 2014 contre 1452 en 2019. Pour les jeunes filles, une hausse plus marquée : 712 licenciées en 2014 contre 966 en 2019
  - 51% de licenciés sportifs hommes chez les 0-19 ans dans la CA contre 54% à Dreux et Vernouillet et 56% dans le Département. Un constat inverse porté chez les jeunes filles, qui sont plus représentées dans la CA : 38% de licenciées contre 33% à Dreux et Vernouillet
  - Par ailleurs, un enjeu autour de la mobilité dans l'accès aux loisirs : la présence de communes relativement excentrées et une desserte des transports en commun irrégulières créant des disparités en termes d'offre pour les familles de l'agglomération. Également, des acteurs de l'animation mentionnant un prix du transport de plus en plus cher lors des sorties et donc une baisse de cette offre depuis plusieurs années
    - A noter, des acteurs locaux mentionnant une opportunité de travailler sur la mobilité via la mutualisation, entre communes ou entre structures (secteurs ouest et nord mais une idée d'action pouvant s'essaimer sur l'ensemble du territoire)
- Le **constat d'un enjeu fort autour de l'accompagnement et de la prise en charge des enfants en situation de handicap sur le territoire :**
  - Une hausse du nombre de **bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH) : 175 enfants de moins de 20 ans bénéficiaires en 2014 contre 331 en 2021. Une situation s'expliquant notamment par un meilleur repérage des situations, à mettre en lien avec la présence d'Espaces Ressources Handicap sur le territoire
  - A noter toutefois, une part d'enfants bénéficiaires moins importante qu'ailleurs : 2,2% de bénéficiaires parmi les enfants de moins de 20 ans sur le territoire CTSF contre 2,7% à Dreux et Vernouillet et 2,4% dans le département
  - Des acteurs confirmant cette hausse dans leurs effectifs et des professionnels disposant de peu d'outils pour une prise en charge efficace (non formés, personnel non suffisant…)

**Les bénéficiaires de l'AEEH**




*Source : caf.data 2012-2021*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.2 SYNTHÈSE DES GROUPES DE TRAVAIL

*Lors des ateliers de travail géographiques qui se sont déroulés sur la semaine du 11 Mars, les acteurs ont été invités à mettre en avant des axes de travail spécifiques par segment :*

## SECTEUR OUEST

*Lors de l'atelier de travail organisé sur le secteur ouest, les segments « Enfance » et « Jeunesse » ont été regroupés. Ainsi, les axes à travailler sont communs à ces deux publics.*

- Renforcer la **mobilité** pour permettre aux **jeunes** d'accéder à l'offre et faciliter le recrutement de **professionnels**
- **Pérenniser et maintenir la qualité d'accueil** en veillant à adapter les locaux à la demande des familles
- Travailler sur le **recrutement et la formation des animateurs**. Un enjeu autour de la recherche d'organismes proposant des formations de qualité
- Limiter la **charge du travail administratif** pour les directeurs de centres afin qu'ils puissent se concentrer sur la formation des équipes
- Travailler sur la **mutualisation**, principalement des moyens mais aussi dans l'objectif de renforcer le travail partenarial

## SECTEUR SUD-EST

- Améliorer la **communication** relative aux structures existantes, en s'appuyant notamment sur des relais de proximité (communes, écoles…)
- **Harmoniser l'offre** du territoire : complémentarité des gestionnaires, proximité de services ouverts tout au long de l'année, tarification…
- Offrir des **conditions attractives aux animateurs** pour faciliter le recrutement : formation, solutions de mobilité, continuité en matière d'horaires…
- Faciliter les **passerelles** pour créer du lien entre la petite enfance, l'enfance, la parentalité, la jeunesse et avec les écoles
- Renforcer les **démarches d'accueil inclusif** sur le territoire, notamment en matière de handicap

## SECTEUR CENTRE

- Renforcer la **qualité de l'offre actuelle**, notamment en matière de moyens humains et financiers, et la rendre **inclusive**
- Harmoniser **l'offre pour limiter les disparités existantes** sur le territoire, en particulier concernant les horaires et les tarifs
- Valoriser les **métiers de l'animation** en garantissant notamment une continuité dans le travail et ainsi en limitant les difficultés de mobilité
- Renforcer les **formations BAFA et BAFD** en mettant en place des temps d'échanges de pratiques professionnelles. *A noter, certains participants indiquent que ce n'est pas forcément la qualité de la formation qui est à revoir mais plutôt l'âge/profil des candidats (ouverture à partir de 16 ans)*
- Renforcer **l'implication des familles** dans le projet éducatif des structures, avec notamment des besoins de sensibilisation sur les règles et le cadre
- Développer la **communication sur l'offre et les passerelles** existantes entre les structures

## SECTEUR NORD

- Améliorer **l'attractivité et la reconnaissance du métier d'animateur** : conditions de travail, frais kilométriques, formation, moyens humains (ex. recruter un animateur « volant » pour remplacer un animateur qui partirait en formation)
- Développer **l'aide aux devoirs** via la mise en place d'un CLAS itinérant
- Travailler sur un **meilleur partage des locaux entre écoles et périscolaire** pour faciliter les relations entre professionnels
- Faciliter les **déplacements des enfants** en travaillant à un regroupement entre petites communes (ex. navette)
- Porter une réflexion sur l'**accueil des enfants porteurs de handicap**, en questionnant notamment les moyens financiers existants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.3 SYNTHÈSE ENFANCE – LES ENJEUX

## SYNTHÈSE GLOBALE DES ENJEUX PRIORITAIRES

*Au regard des différents axes définis par secteur dans le cadre des groupes de travail, nous avons identifié plusieurs grandes orientations communes :*

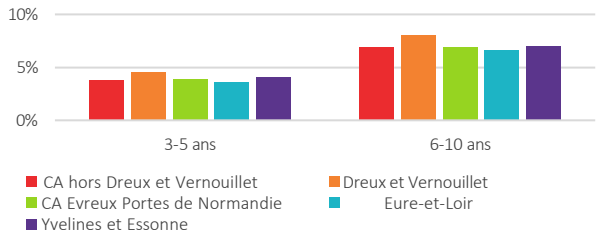
- **La valorisation des métiers de l'animation,** en travaillant plus particulièrement sur la formation, les horaires et la mobilité (ex. solutions alternatives pour se déplacer, remboursement des frais kilométriques…)
- **L'harmonisation de l'offre actuelle d'ALSH**, notamment en ce qui concerne les amplitudes horaires et les tarifs, pour limiter les disparités territoriales. Cette harmonisation pourrait aussi s'accompagner d'une réflexion autour des opportunités de mutualisation (ex. moyens humains, gestion administrative)
- **La poursuite et le développement de démarches inclusives** pour accueillir au mieux les enfants en situation de handicap : formation des professionnels, mobilisation de moyens humains et financiers…
- **La prise en compte du bien-être de l'enfant** en lien avec les conditions d'accueil actuelles des structures « enfance » du territoire : questionner le matériel disponible, l'aménagement des locaux…
- **La communication à destination des familles comme des professionnels** pour faciliter l'information des publics et favoriser l'interconnaissance
- **La facilitation des déplacements des familles et de leurs enfants** pour garantir l'accès à l'offre à l'ensemble des publics du territoire. Une opportunité autour de la mutualisation / du regroupement entre communes et/ou structures pour trouver des solutions de transports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.4 LES 3-10 ANS - DÉMOGRAPHIE ET SCOLARISATION

Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ? Où sont-ils scolarisés ?

## Part des 3-10 ans au sein de la population




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,8% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 4,1% pour les Yvelines et l'Essonne.

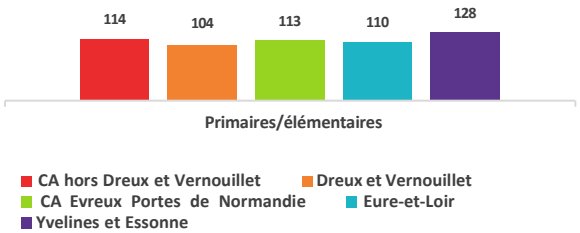
## Évolution des 3-10 ans

| | 2009 | 2014 | 2020 | Evol. 2009-20 |
|---|---|---|---|---|
| 3-5 ans | 2 900 | 2 951 | 2 651 | -9% |
| 6-10 ans | 4 872 | 4 980 | 4 876 | +0% |
| TOTAL | 7 773 | 7 931 | 7 527 | -3% |

*Source : INSEE 2009-2020*

Entre 2009 et 2020, le nombre de 3-5 ans est passé de 2 900 à 2 651, soit une évolution de - 9% pour la CA hors Dreux et Vernouillet.

## Indice de Position Sociale (IPS) des élèves de primaire/élémentaire




*Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, 2021*

A la rentrée 2021-2022, l'Indice de Position Sociale des collégiens du territoire était de 114, contre 110 pour l'Eure-et-Loir

Le calcul des IPS des écoles est effectué à partir des élèves de CM2, dont on connaît les PCS lorsqu'ils sont en 6ème. Il correspond plus exactement à la moyenne de l'IPS des anciens élèves de l'école sur les cinq dernières années. En outre, les IPS sont fournis uniquement pour les écoles ayant eu au moins 25 élèves de CM2 sur les cinq dernières années. De ce fait les écoles maternelles sont exclues du champ puisqu'elles n'ont pas d'élèves de CM2

### L'INDICE DE POSITION SOCIALE

L'indice de position sociale des élèves (IPS) permet de mesurer la situation sociale des élèves dans les établissements scolaires français. Il est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

Plus l'IPS est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages.

Bon à noter : cette donnée a été rendue publique en 2022, suite à une décision du tribunal administratif*.

**Tribunal administratif de Paris (13 juillet 2022, req. n° 2016855/5-2)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.4 LES PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES

Y a-t-il plus de licenciés qu'ailleurs ? Quel est leur profil (âge, sexe…) ?

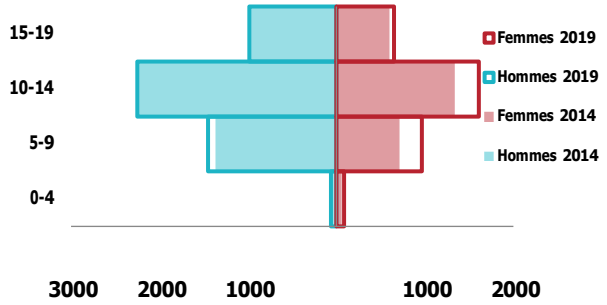
## Licenciés sportifs* pour 100 habitants




*Source : INJEP, 2019*

En 2019, le nombre de licenciés sportifs de la commune pour 100 habitants était de 21,7, contre 21,3 pour la CA Evreux Portes de Normandie.

## Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2014 et 2019




*Source : INJEP, 2014-2019*

En 2019, il y avait pour la CA hors Dreux et Vernouillet 966 filles licenciées de 5-9 ans, contre 712 en 2014.

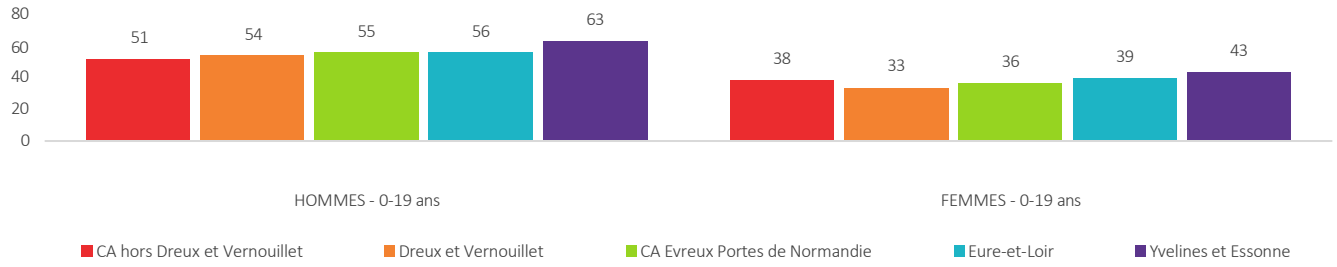
### LES LICENCIÉS SPORTIFS

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'en appréhender son dynamisme sportif.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique en amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

## Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés




*Source : INJEP, 2019*

En 2019, on comptait 51 licenciés sportifs pour 100 hommes de la commune de 0 à 19 ans, alors que ce chiffre était de 63 pour les Yvelines

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

et l'Essonne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.4 LE HANDICAP

Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ? Comment expliquer les évolutions ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

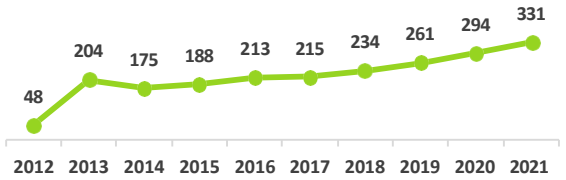
Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut être lié à une présence élevée de personnes handicapées, mais aussi à un meilleur repérage de ces derniers.

A noter que le taux de non-recours à l'AEEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

## LE HANDICAP, ÇA CONCERNE QUI ?

Beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.

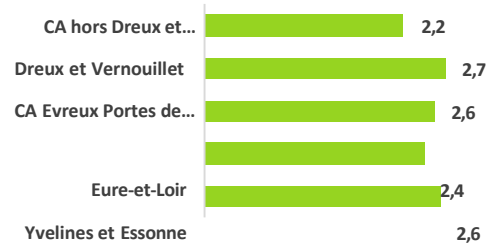
## Les bénéficiaires de l'AEEH




*Source : caf.data 2012-2021*

De 2012 à 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(e) de la commune est passé de 48 à 331.

## Nombre de bénéficiaires de l'AEEH* pour 100 enfants de moins de 20 ans



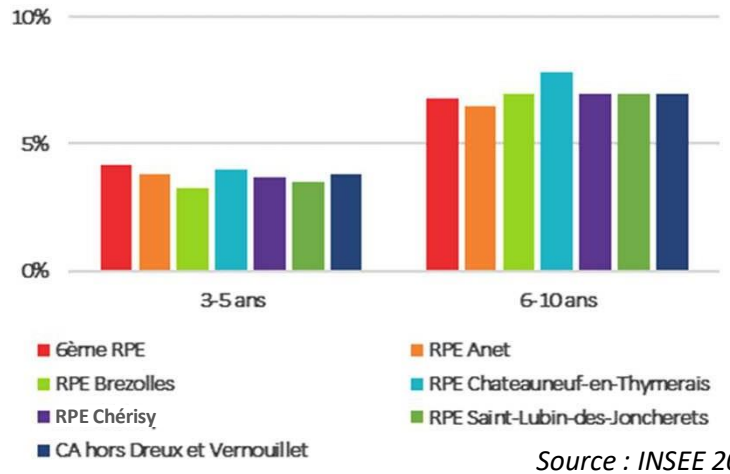

*Source : CAF 2021*

En 2021, la CA hors Dreux et Vernouillet totalisait 2,2 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de 0 à 19 ans, contre 2,6 pour les Yvelines et l'Essonne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

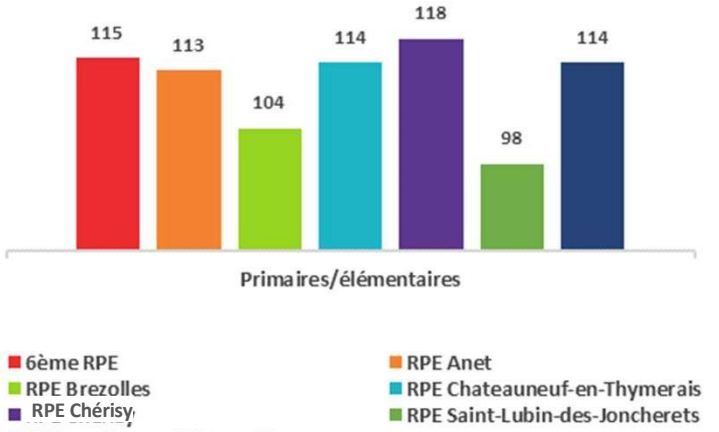
# 3.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

## Part des 3-10 ans au sein de la population



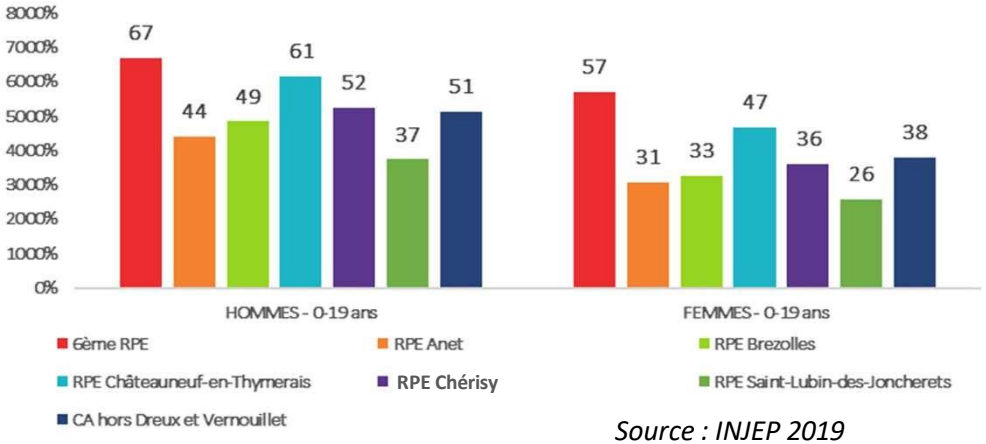

*Source : INSEE 2020*

## Indice de Position Sociale (IPS) des élèves de primaire/élémentaire,



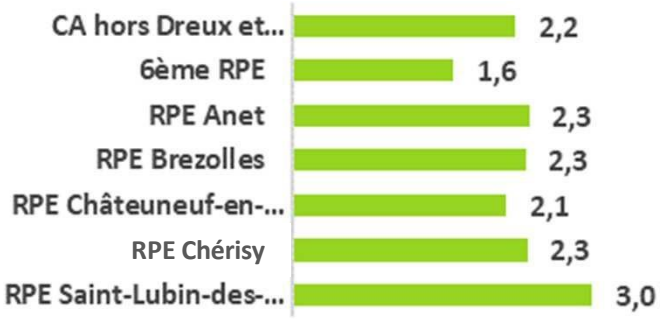

*Source : Ministère de l'Education Nationale 2021*

## Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés




*Source : INJEP 2019*

## Nombre de bénéficiaires de l'AEEH* pour 100 enfants de moins de 20 ans




*Source : CAF 2021*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Saint-Lubin-des-Joncherets**

- 3,5% de la population âgée de 3 à 5 ans et 7% ayant entre 6 et 10 ans sur le territoire du RPE, représentant 1519 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une diminution de 15% d'enfants entre 3 et 5 ans, et une augmentation de 4% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 98 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire du RPE, contre un indice de 114 pour la moyenne de la CA*
    - Une situation qui pourrait sous-entendre des contextes familiaux moins favorables à la réussite scolaire sur le territoire du RPE
- Une moyenne de licenciés sportifs moins importante que dans le reste de la CA*
    - 37 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants contre 51 dans la CA*
    - 26 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants contre 38 dans la CA*
- Une moyenne de 3 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une augmentation des bénéficiaires l'AEEH sur le territoire du RPE, passant de 48 bénéficiaires en 2012 à 97 en 2021

**RPE Chérisy**

- 3,7% de la population ayant entre 3 et 5 ans et 7% entre 6 et 10 ans, représentant 1380 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une diminution de -18% d'enfants entre 3 et 5 ans, et de 7% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 118 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire du RPE contre un indice de 114 pour la moyenne de la CA*
- Une moyenne de 52 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants et 36 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 ans
- Une moyenne de 2,3 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une augmentation des bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire du RPE, passant de 30 bénéficiaires en 2013 à 62 en 2021

**RPE Châteauneuf-en-Thymerais**

- 4% de la population ayant entre 3 et 5 ans, et 7,8% ayant entre 6 et 10 ans, représentant au total 1225 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une diminution de 17% d'enfants entre 3 et 5 ans et de 1% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 114 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire, correspondant à l'indice de position sociale de la CA*
- Une moyenne de licenciés sportifs plus importante que la moyenne de la CA*
    - 61 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants, contre 51 dans la CA*
    - 47 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 ans, contre 38 dans la CA*
- Une moyenne de 2,1 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une augmentation moins rapide des bénéficiaires de l'AAEH en comparaison avec les autres RPE, passant de 39 bénéficiaires en 2013 à 51 en 2021

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 3.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Brezolles**

- 3.2% de la population ayant entre 3 et 5 ans, et 7% ayant entre 6 et 10 ans sur le territoire du RPE, représentant 507 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une diminution de 29% d'enfants entre 3 et 5 ans, et de 10% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 104 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire du RPE, contre un indice de 114 pour la moyenne de la CA*
- Une moyenne de 49 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants, et 33 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 ans
    - Des chiffres similaires à la moyenne de licenciés sportifs entre 0 et 19 ans de la CA* hors Dreux et Vernouillet
- 2,3 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une augmentation des bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire passant de 12 bénéficiaires en 2013 à 25 en 2021

**RPE Anet**

- 3.8% de la population ayant entre 3 et 5 ans et 6.5% ayant entre 6 et 10 ans sur le territoire du RPE, représentant 1671 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une augmentation de 6% d'enfants entre 3 et 5 ans, et une augmentation de 4% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 113 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire du RPE, quasi identique à la moyenne de la CA*
- Une moyenne de 44 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants et 31 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 ans
    - Des chiffres similaires à la moyenne de licenciés sportifs entre 0 et 19 ans de la CA*
- 2,3 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une augmentation des bénéficiaires l'AEEH sur le territoire du RPE, passant de 44 bénéficiaires en 2012 à 77 en 2021

**6ème RPE**

- 4,1% de la population ayant entre 3 et 5 ans et 6,8% ayant entre 6 et 10 ans sur le territoire du RPE, représentant 1407 habitants sur le territoire en 2020
- Sur la période 2009-2020, une augmentation de 7% d'enfants entre 3 et 5 ans et de 4% d'enfants entre 6 et 10 ans
- Un indice de position sociale de 115 pour les enfants scolarisés en écoles primaires et élémentaires sur le territoire du RPE, contre un indice de 114 pour la moyenne de la CA*
- Une moyenne de licenciés sportifs plus importante que dans le reste de la CA*
    - 67 licenciés sportifs hommes ayant moins de 19 ans pour 100 habitants contre 51 dans la CA*
    - 57 licenciées sportifs femmes ayant moins de 19 enfants pour 100 habitants contre 38 dans la CA*
- 1,6 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 2,2 bénéficiaires pour 100 enfants sur l'ensemble de la CA*
    - Une moyenne de bénéficiaires moins élevée que les autres RPE du territoire, pouvant signifier un taux de non-recours plus important
    - Une augmentation du nombre de bénéficiaires sur le territoire, passant de 25 bénéficiaires en 2014 à 44 en 2021

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 4.
# JEUNESSE

4.1 Synthèse

4.2 Synthèse des ateliers

4.3 Synthèse des groupes de travail

4.4 Enjeux

4.5 Données

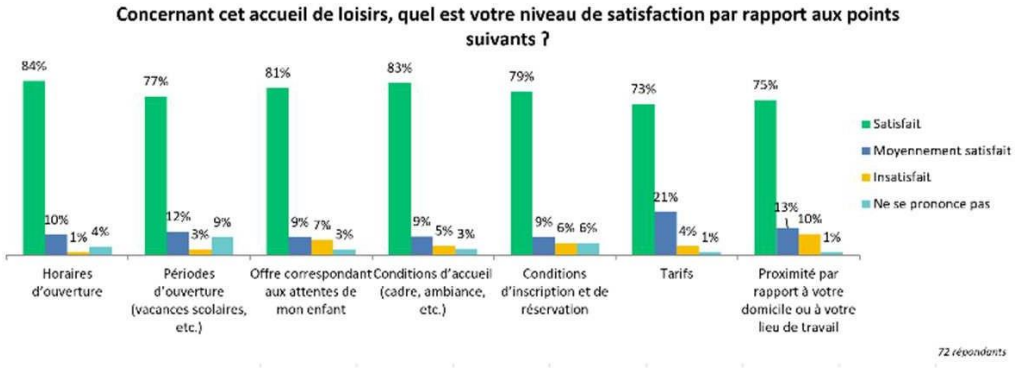
4.6 Focus RPE

Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (1/4)

- Sur **la tranche d'âge 11-17 ans, une part de jeunes légèrement supérieure aux territoires de comparaison, à l'exception de Dreux et Vernouillet, et la présence de quelques structures sur l'agglomération :**
  - 5,7% de 11-14 ans et 4,2% de 15-17 ans sur le territoire CTSF contre respectivement 5,4% et 4,1% pour l'Eure-et-Loir et 6,3% et 4,3% pour Dreux et Vernouillet. Une augmentation importante de ces tranches d'âges sur les 10 dernières années : +11% pour les 11-14 ans et +16% pour les 15-17 ans
  - La présence de plusieurs accueils et centres de loisirs ouverts aux adolescents sur le territoire mais une faible part de jeunes semblant fréquenter ces structures : 12% des répondants ayant indiqué être parent d'un adolescent soulignant que leur enfant fréquente ces accueils (un taux de fréquentation plus élevé pour les habitants de Dreux et Vernouillet : 21%)
    - Pour ce qui est des habitants ayant indiqué que leur enfant fréquente les accueils (72 répondants), une forte majorité indiquant être satisfait de cette offre (cf. graphique)
    - Concernant les répondants insatisfaits des accueils de loisirs ados, des parents indiquant en particulier des accueils mal connectés en transports en commun, des accueils éloignés de leur domicile, un manque de places, peu d'activités proposées, la fermeture des accueils en août et pendant les vacances de Noël, un manque de moyens pour ces centres, des difficultés d'inscription via le guichet unique
    - 209 jeunes ayant répondu à l'enquête de la CA 2021-2022 indiquant souhaiter de nouveaux types d'activités sur l'agglomération
  - Des acteurs locaux soulignant un manque global d'espaces ados sur le territoire, malgré quelques accueils existants




## ZOOM JEUNES ADULTES

- Une **diminution à noter des jeunes de 18-24 ans sur le territoire** : une proportion moins élevée qu'ailleurs de 18-24 ans (6% de la population contre 8% à Dreux et Vernouillet et dans la CA Evreux Portes de Normandie) et en diminution (-8% entre 2009 et 2020)
  - En parallèle, une baisse de la présence des 25-29 ans ces 10 dernières années (-11%) qui interroge sur les raisons de ce départ : marché de l'emploi inadapté, problématique d'accès au logement, etc.
- Des **jeunes potentiellement moins autonomes dans leur accès au logement :**
  - 26% des 25-29 ans habitant chez leurs parents, pouvant laisser supposer des difficultés d'accès à un logement pour les jeunes, en lien avec la présence limitée de petits logements (1% de T1 et 6% de T2 sur le territoire)
  - A noter, parmi les jeunes adultes, une part importante de jeunes en couple avec enfant (33%) ou en couple sans enfant (26%) pouvant laisser supposer l'arrivée de jeunes enfants à l'avenir, avec des besoins d'anticipation à garder à l'esprit (cf. partie analyse Petite enfance, p.54)

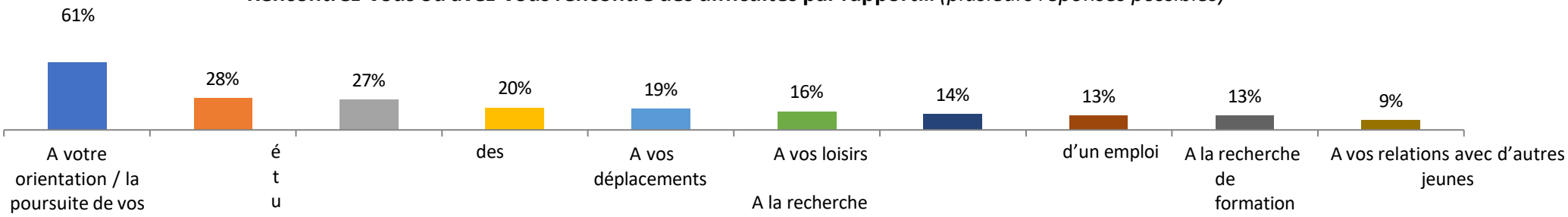
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (2/4)

** Éléments issus du groupe de travail « Secteur centre »*

- Des **difficultés observées autour de la mobilité des jeunes :**
  - Parmi 374 répondants, 78% des parents ayant indiqué des besoins autour de la facilitation des déplacements des jeunes sur l'agglomération
  - 30% des jeunes répondants indiquant rencontrer des difficultés dans leurs déplacements sur le territoire ou hors du territoire, soit 73 répondants sur 174
- Une **insertion professionnelle des jeunes qui semble plus fluide qu'ailleurs**
  - Un taux de chômage des jeunes plus faible sur le territoire CTSF (23% des 15-24 ans et 15% des 25-29 ans) qu'à Dreux et Vernouillet (36% et 27%) et proche de la situation départementale (24% et 16%)
  - Des emplois plus stables qu'ailleurs avec une part de jeunes de 20 à 24 ans en CDI ou titulaire de la fonction publique supérieur aux territoires de comparaison : 66% des jeunes du territoire en emploi stable contre 55% à Dreux et Vernouillet et 59% dans le département
  - Des jeunes également moins fréquemment en emploi à temps partiel : 14% sur le territoire de la CTSF
- Pour **autant, des besoins d'accompagnement marqués chez les jeunes :**
  - Parmi 374 répondants, 67% des parents ont observé des besoins en matière d'accompagnement vers l'insertion professionnelle
  - Des acteurs relevant *« une perte d'autonomie »** chez les jeunes du territoire et parfois des *« postures professionnelles inadaptées »**
  - Des acteurs mentionnant également un enjeu autour de la santé mentale des jeunes, avec une hausse de la part de jeunes touchés par des troubles anxieux / fragilités psychologiques et un manque d'offre en ce sens sur l'agglomération
  - Des jeunes ayant répondu à l'enquête indiquant que leur principale préoccupation est l'orientation / la poursuite des études (à 61%, soit 193 répondants) : un besoin d'appui exprimé chez les jeunes du territoire. Pour information, viennent ensuite leurs déplacements (28%, soit 48 réponses), leurs loisirs (27%, soit 46 réponses) et la recherche d'un emploi (20%, soit 34 réponses)
    - Des résultats confirmant ceux de l'enquête de la CA 2021-2022 : des jeunes qui avaient déjà mentionné l'orientation comme étant leur priorité (28% des répondants, soit 198 jeunes)
    - A noter, 8 jeunes répondants ayant indiqué être déscolarisés, dont 5 d'entre eux précisant qu'ils ont arrêté leurs études par contraintes (difficultés scolaires, problèmes financiers, de santé…)
    - La tranche des 18-25 ans indique en plus grand nombre être préoccupée par la recherche d'un emploi (36%), la recherche de formation (32%), la recherche d'alternance (28%), et la recherche de logement (24%)

**Rencontrez-vous ou avez-vous rencontré des difficultés par rapport…** *(plusieurs réponses possibles)*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

A votre santé A la recherche d'une alternance A vos relations avec votre famille A votre logement

170 répondants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (2/5)

** Éléments issus du groupe de travail « Secteur centre »*

- Des **enjeux forts en termes de communication vers les jeunes :**
  - Parmi 249 répondants, des jeunes indiquant majoritairement ne pas connaître les structures du territoire (cf. page p. 80 pour détail). A noter, dans l'enquête de la CA 2021-2022, 78% des jeunes ont indiqué ne pas connaître l'offre ados de l'agglomération (soit 304 personnes)
  - Quelques structures semblant être relativement identifiées :
    - **Le Centre d'Information et d'Orientation :** 26% des jeunes indiquant connaître la structure et s'y être déjà rendu (soit 65 répondants), 47% indiquant connaître la structure mais n'y être jamais allé (soit 106 répondants)
    - **La Maison des Adolescents d'Eure-et-Loir** : 19% des jeunes indiquant connaître la structure et s'y être déjà rendu (soit 47 répondants), 40% indiquant connaître la structure mais n'y être jamais allé (soit 98 répondants)
    - **La Mission Locale** : 11% des jeunes indiquant connaître la structure et s'y être déjà rendu (soit 28 répondants), 46% indiquant connaître la structure mais n'y être jamais allé (soit 114 réponses). Pour les 18-25 ans, 25% des répondants indiquent connaître la Mission Locale et s'y être déjà rendu
  - Parmi les 18-25 ans, 18% indiquent connaitre le BIJ de Dreux ou du reste de l'agglomération
  - Des résultats confirmant les retours des parents (cf. page 81 « Les structures connues par les jeunes selon leurs parents »)
  - Une méconnaissance de l'offre particulièrement marquée concernant les accueils de loisirs : un besoin de repenser les services existants à destination de la jeunesse sur le territoire
  - Pour ce qui est des moyens de communication, des jeunes préférant être informé sur les ressources et évènements du territoire via SMS (27%, soit 65 répondants) et mail (27%, soit 64 répondants, et 32% parmi les 18-25 ans)
    - Viennent ensuite Instagram (13%, soit 31 répondants, et 18% parmi les 18-25 ans) et Snapchat (10%, soit 23 répondants, mais seulement 5% parmi les 18-25 ans). A noter, parmi les réponses « Autre », quelques répondants indiquant s'informer via plusieurs moyens en même temps : « Mail, Insta et Tiktok », « SMS, Snapchat, tiktok »*…
    - Un recours minoritaire des jeunes à Facebook (2%, soit 5 répondants) et Twitter (2%, soit 5 répondants) concernant les moyens de communication qu'ils préfèrent
    - Des jeunes qui, pour ce qui est de l'information à la vie locale, ont donc plutôt tendance à utiliser des outils « traditionnels » (SMS, mail) plutôt que les réseaux sociaux

**FOCUS : DONNÉES DE LA MISSION LOCALE DU DROUAIS (2023)**

- Une hausse de +10% de la part de jeunes reçus en 1er accueil : 909 jeunes en 2023 (57% issus de Dreux et Vernouillet, 16% d'un QPV et 18% de Zone de Revitalisation Rurale)
- 45% des jeunes reçus n'avaient pas de diplôme, confirmant un enjeu autour de l'accompagnement à l'orientation
- 67% des jeunes n'avaient pas le permis, confirmant les besoins des jeunes en matière de mobilités sur le territoire
- Parmi 3505 jeunes ayant été accompagnés par la Mission Locale en 2023, 41% l'ont été en lien avec leur recherche d'emploi, 18% pour des questions autour de la citoyenneté et 11% pour de la formation
- Au total, 1900 contrats de travail ont été signés, 119 jeunes sont entrés en alternance, 126 ont réintégré une formation initiale et 434 sont entrés en formation

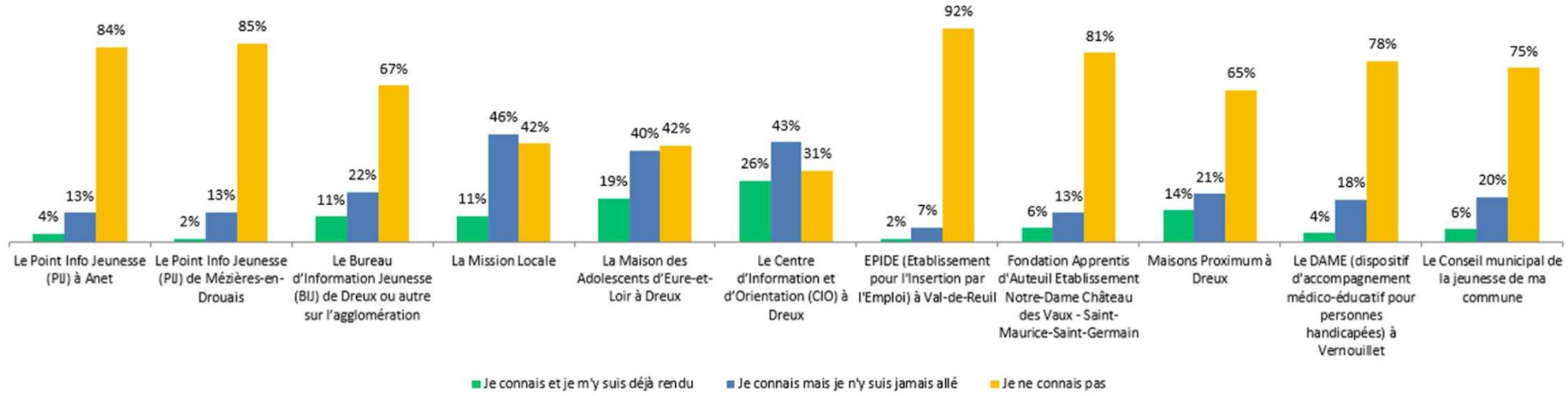
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

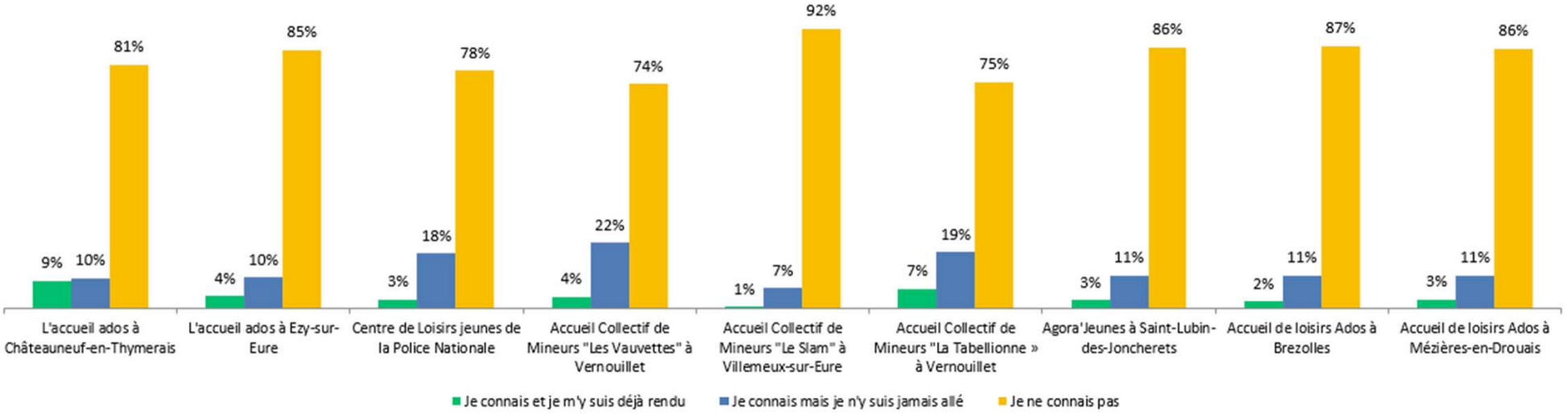
# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (3/5)

## Les structures connues par les jeunes :

**Concernant les structures suivantes…**

249 répondants



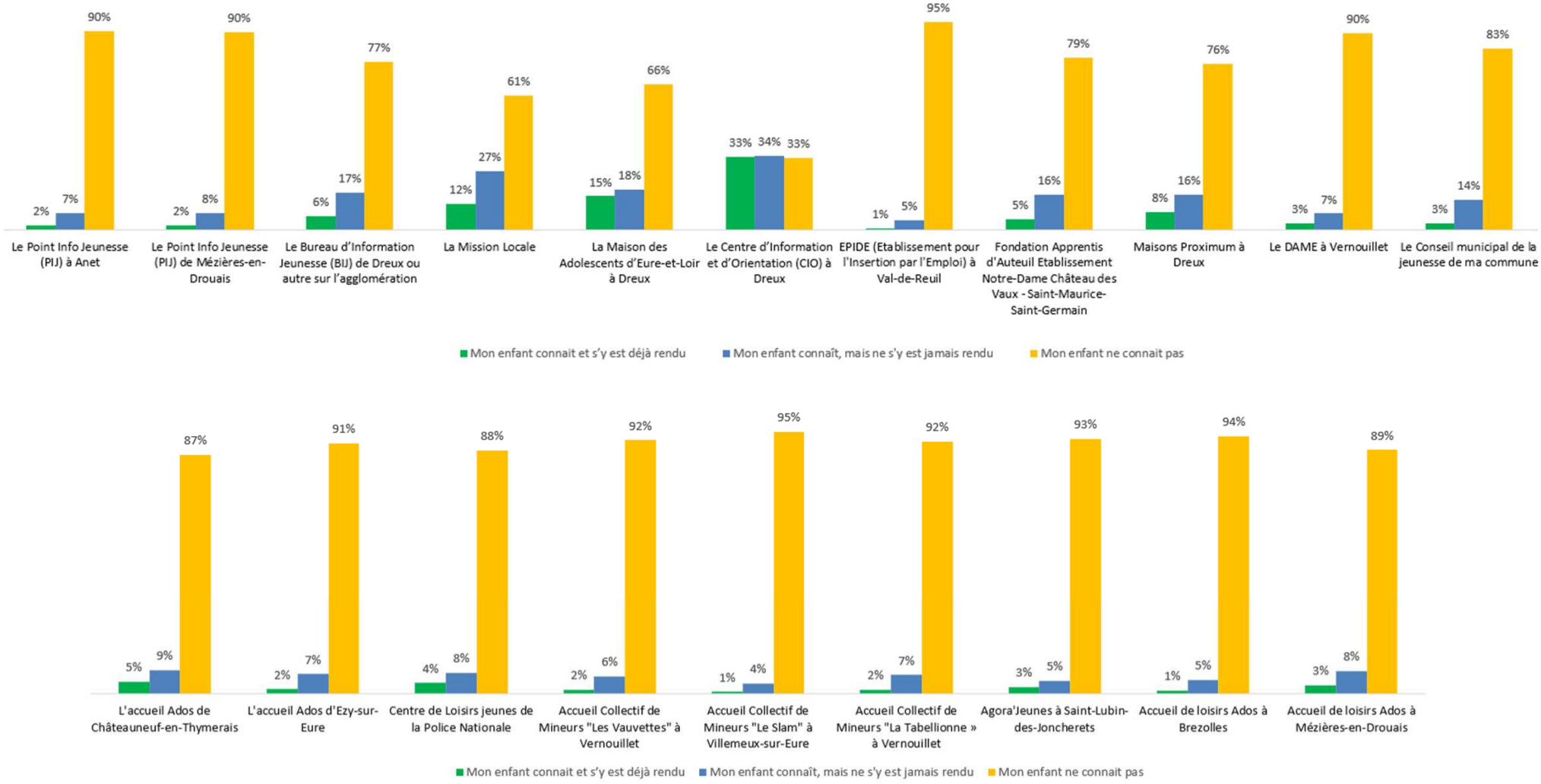
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (4/5)

## Les structures connues par les jeunes selon leurs parents :

**Concernant les structures suivantes…**

400 répondants



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE – JEUNESSE (5/5)

- Les **jeunes répondants ont pu exprimer leurs besoins majoritaires pour améliorer leur quotidien.** Parmi 93 répondants, voici ce qui ressort principalement :
  - **La mobilité :** aide au passage du permis et au passage du code, transports en commun… (30 réponses)
  - **L'accompagnement global :** appui dans le cadre de l'orientation, aides à destination des jeunes (ex. recherche d'aides financières, création d'aides spécifiques pour bénéficier d'un ordinateur…), lutte contre le harcèlement, informations sur ce qui existe sur le territoire… (16 réponses)
  - **Les loisirs :** activités sportives, culturelles (ex : musique), extrascolaires… (7 réponses). A noter, un intérêt des jeunes se portant principalement sur le sport, confirmant les résultats de l'enquête de la CA 2021-2022
  - A noter, plusieurs répondants mentionnant des enjeux relatifs à leur **situation financière** (9 réponses), que ce soit en matière d'accès aux loisirs ou de déplacements. Un enjeu potentiel autour de la tarification, le sujet ayant déjà été mis en lumière dans le cadre de l'enquête de la CA 2021-2022 sur la non-participation aux activités hors temps scolaires (19% des jeunes répondants avaient mentionné un tarif trop élevé)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.2 SYNTHÈSE DES ATELIERS – JEUNESSE (1/2)

Les ateliers ont permis d'interroger des jeunes, de 16 à 25 ans, fréquentant la Mission Locale, ainsi que des collégiens, de 11 à 15 ans, fréquentant l'ALSH d'Ezy-sur-Eure et de Châteauneuf-en-Thymerais. Ils ont pu s'exprimer sur leur connaissance de l'offre des structures fréquentées et de celles qu'ils pourraient connaître sur le territoire

## Mobilité

- Les jeunes indiquent pouvoir se **déplacer facilement dès lors qu'ils disposent d'une voiture** (conduite par leur parent, ou bien parce qu'ils ont le permis) mais déclarent que sans ce moyen de locomotion, il est difficile de bouger *« sans permis, c'est une galère » « sans ma famille, je ne pourrais pas me déplacer »*
- Les collégiens déclarant utiliser les transports en communs font des **choix** de déplacement **orientés** par l'offre de transport : ils indiquent par exemple aller sur Evreux plutôt que sur Dreux en raison d'une ligne de bus passant par leur commune, ou bien restent à proximité de leur domicile, à pied ou en vélo
- Parmi les idées d'actions suggérées par les jeunes, on retrouve d'ailleurs plusieurs propositions concernant **l'offre de transports** (maillage des territoires ruraux, redéfinition des horaires, création d'un abonnement pour baisser le coût de certains trajets, proposer des moyens de mobilité douce en accès libre)

## Connaissance de l'offre de loisirs et d'animation

- Des structures jeunesses qui semblent **peu fréquentées** par les jeunes, parfois car ils ne disposent pas de moyens de transport pour y aller, souvent car il y a une **méconnaissance** de l'offre disponible sur le territoire
    - Certains indiquent connaître la Maison des Ados, la Maison Proximum, tandis que d'autres ne connaissent aucun centre
    - Plus globalement, les jeunes semblent assez peu connaître l'offre d'activités et d'évènements sur le territoire, à moins d'aller eux-mêmes chercher de l'information dans des structures qu'ils connaissent déjà.
    - L'accompagnement de la Mission Locale est en revanche souligné par les jeunes
    - Certains collégiens méconnaissent l'offre à proximité sans forcément en avoir conscience et s'informent surtout grâce aux **affiches** présentes dans la ville
    - **Les jeunes bénéficiant de l'offre de l'ALSH en sont satisfaits**, et les jeunes possédant déjà leurs cercles d'amis ne voient pas forcément l'intérêt d'un nouvel espace pour les jeunes
    - En revanche, ils souhaitent **tous une offre plus complète des activités** et loisirs sur le territoire, bien qu'ils méconnaissent l'offre existante : parmi les activités proposées, on compte des activités sportives (yoga, espaces de sport en plein air, terrains de foot synthétiques) ou bien des sorties sur des centres sportifs du territoire (patinoire, piscine, paintball) ainsi que davantage d'évènements culturels et d'activités manuelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.2 SYNTHÈSE DES ATELIERS – JEUNESSE (2/2)

## Habitudes culturelles et sportives

- Beaucoup de jeunes indiquent ne pas faire d'activité sportive, ayant arrêté après le Covid
- Beaucoup de jeunes et de collégiens **restent chez eux**, soit seuls, soit en ligne avec des amis, ou bien se rendent chez des amis habitant à proximité (surtout pour les collégiens, moins indépendants en termes de déplacements), pour discuter **ou partager des repas**
- Les collégiens profitent de leur établissement scolaire pour voir leurs amis et créer des liens, ou bien **de lieux disponibles dans l'espace public** (les parcs extérieurs, l'arrêt de bus de leur commune, le city stade, le skate parc, l'ALSH d'Elzy…)
- Pour s'informer et communiquer, les jeunes et les collégiens utilisent d'abord **leur téléphone portable**, via les réseaux sociaux (Instagram, Snap, Youtube) et les services de messageries et d'appels pour les échanges (SMS, Whatsapp, mails)
    - Ils semblent assez bien sensibilisés à l'utilisation raisonnable des réseaux sociaux, surtout pour les plus jeunes d'entre eux
    - Beaucoup de leurs **suggestions de communication** pour la Mission Locale et plus globalement, pour promouvoir l'offre d'accueil et de loisirs sur leur territoire, passe par la mise en place de campagnes sur les **réseaux sociaux**, notamment une page Instagram pour l'agglomération

## Besoins d'accompagnement et attentes

- Chez les jeunes, **les besoins d'accompagnements sont nombreux** et touchent à beaucoup de thématiques. En général, ils souhaiteraient un accompagnement dans les **démarches administratives** et dans l'accès aux aides financières, ainsi que dans la recherche d'emploi (sur la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, les possibilités d'entreprenariat), **la vie citoyenne,** l'accès au soin. Les collégiens ressentent un besoin d'accompagnement pour trouver des formations correspondant à leurs ambitions, face à une offre relativement faible sur le territoire
    - Pour répondre à ces besoins, les jeunes suggèrent beaucoup **d'ateliers d'information sur l'offre existante** et des **ateliers plus pratiques** (débats citoyens, temps d'échanges politiques, écriture à plusieurs d'un CV ou d'une lettre…) et l'organisation de davantage de salons avec les entreprises
    - Les collégiens indiquent un besoin d'accompagnement à la scolarité dans certaines matières, et insistent sur l'importance des affiches dans l'espace public pour mieux connaître l'offre proposée
- Pour les jeunes, un espace jeune idéal répondant à leurs attentes comprendrait un **espace convivial** où l'on puisse se réunir pour manger, avec une partie en extérieur. Les collégiens souhaiteraient quant à eux un **espace sécurisant** pour parler avec leurs parents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.3 SYNTHÈSE DES GROUPES DE TRAVAIL

*Lors des ateliers de travail géographiques qui se sont déroulés sur la semaine du 11 Mars, les acteurs ont été invités à mettre en avant des axes de travail spécifiques par segment :*

## SECTEUR OUEST

*Lors de l'atelier de travail organisé sur le secteur ouest, les segments « Enfance » et « Jeunesse » ont été regroupés. Ainsi, les axes à travailler sont communs à ces deux publics.*

- Renforcer la **mobilité** pour permettre aux **jeunes** d'accéder à l'offre et faciliter le recrutement de **professionnels**
- **Pérenniser et maintenir la qualité d'accueil** en veillant à adapter les locaux à la demande des familles
- Travailler sur le **recrutement et la formation des animateurs**. Un enjeu autour de la recherche d'organismes proposant des formations de qualité
- Limiter la **charge du travail administratif** pour les directeurs de centres afin qu'ils puissent se concentrer sur la formation des équipes
- Travailler sur la **mutualisation**, principalement des moyens mais aussi dans l'objectif de renforcer le travail partenarial
- Repérer les **besoins des adolescents et jeunes adultes** du territoire pour leur proposer une offre correspondant à leurs attentes

## SECTEUR SUD-EST

- Porter une réflexion sur les **leviers qui permettraient d'amener les jeunes vers les structures** pour faciliter leur accompagnement (accès aux loisirs, à l'emploi…) face à un territoire vaste, rural et sans solutions de transports disponibles
- Travailler à une **mobilisation de tous les partenaires**, y compris les établissements scolaires, pour développer l'interconnaissance et mener des actions communes
- Porter une réflexion sur **l'utilisation des écrans** comme outil au service des relations (avec les professionnels, entre jeunes, avec leurs parents) pour limiter l'isolement
- Renforcer la **communication sur les dispositifs existants** sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'information des jeunes. S'appuyer sur les relais locaux
- Travailler sur la **santé mentale** des jeunes en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé

## SECTEUR CENTRE

- Renforcer **l'interconnaissance des acteurs et la connaissance des dispositifs** jeunesses en travaillant sur la communication
- Faciliter la **mobilité des jeunes**, notamment des moins de 18 ans et de leurs parents : **aller-vers et actions hors les murs**
- Développer **l'offre à destination des 11-17 ans et en construire une nouvelle pour les 18-25 ans**, avec pour objectif de valoriser les compétences, talents et atouts des jeunes tout en reproposant des moments d'interaction entre eux
- **Soutenir les jeunes à chaque moment clé de leur développement** (ex. entrée en 6è) : lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement aux outils numériques, prévention sur la santé mentale, prévention sur la radicalisation et les dérives sectaires, autonomisation…
- Développer les **démarches inclusives**, en particulier en lien avec le handicap
- Analyser à nouveau **les besoins réels des jeunes** et requestionner les moyens mis à disposition pour y répondre

## SECTEUR NORD

- Développer **une réponse aux besoins de manière harmonieuse**, en travaillant sur divers volets : relais d'information, accessibilité des activités sportives et culturelles (hors Dreux) et des structures ALSH
- Renforcer la **communication sur les dispositifs et les financements existants** à destination des professionnels, en s'appuyant notamment sur les mairies pour garantir un même niveau d'information
- Définir des **classes d'âge** pour répondre aux besoins des jeunes de manière ciblée et développer des actions adaptées à leur développement
- Travailler sur la **mobilité**, en portant une réflexion sur le développement de voies de bus entre les villages pour faciliter les déplacements
- Développer des **actions « d'aller vers »** à destination des jeunes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.4 SYNTHÈSE JEUNESSE – LES ENJEUX

## SYNTHÈSE GLOBALE DES ENJEUX PRIORITAIRES

*Au regard des différents axes définis par secteur dans le cadre des groupes de travail, nous avons identifié plusieurs grandes orientations communes :*

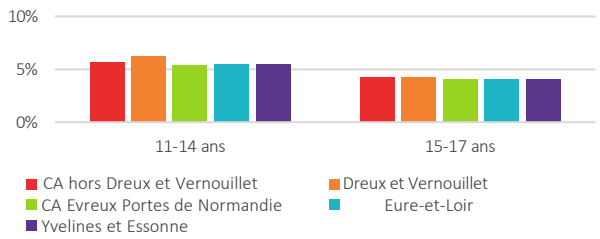
- **Le repérage des besoins des jeunes, par classes d'âge**, pour identifier leurs besoins réels et développer une offre adéquate, que ce soit en matière de loisirs comme d'accompagnement global, tout au long de leur développement
- **Le développement de dispositifs d'« aller-vers » et d'actions hors les murs**, pour limiter les freins d'accès à l'offre inhérents aux difficultés de déplacements des jeunes sur le territoire (notamment des moins de 18 ans)
- **Le renforcement de la communication sur les structures et dispositifs existants** à destination des jeunes pour faciliter leur information. Une opportunité autour de l'utilisation des réseaux sociaux comme outil pour renforcer les relations avec les professionnels
- **Le développement de l'interconnaissance professionnelle,** pour faciliter la réponse aux besoins des jeunes, le partage d'informations et la connaissance de l'existant
- **L'optimisation des moyens existants sur le territoire** pour répondre au mieux aux besoins des jeunes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.5 LES 11-17 ANS

Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ? Où sont-ils scolarisés ?

## Part des 11-17 ans au sein de la population




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,8% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 4,1% pour les Yvelines et l'Essonne.

## Évolution des 11-17 ans

| | 2009 | 2014 | 2020 | Evol. 2009-20 |
|---|---|---|---|---|
| 11-14 ans | 3 606 | 3 912 | 3 990 | +11% |
| 15-17 ans | 2 543 | 2 757 | 2 944 | +16% |
| TOTAL | 6 149 | 6 669 | 6 934 | +13% |

*Source : INSEE 2009-2020*

Entre 2009 et 2020, le nombre de 3-5 ans est passé de 2 900 à 2 651, soit une évolution de - 9% pour la CA hors Dreux et Vernouillet.

## L'INDICE DE POSITION SOCIALE

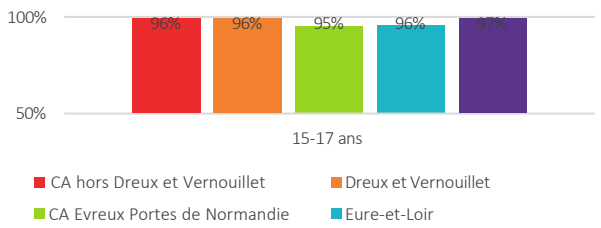
L'indice de position sociale des élèves (IPS) permet de mesurer la situation sociale des élèves dans les établissements scolaires français. Il est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

Plus l'IPS est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages.

Bon à noter : cette donnée a été rendue publique en 2022, suite à une décision du tribunal administratif*.

**Tribunal administratif de Paris (13 juillet 2022, req. n° 2016855/5-2)*

## Scolarisation des 15-17 ans




*Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, 2021*

En 2020, 96% des 15-17 ans du territoire CTSF étaient scolarisés contre 95% dans la CA Evreux Portes de Normandie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.5 LES 18-29 ANS (1/2)

Les jeunes partent-ils ailleurs pour leurs études/formations ou leur 1er emploi ? Vivent-ils toujours chez leurs parents ?

## LOGEMENT DES JEUNES ET AUTONOMIE

En lien avec l'augmentation du chômage, le rallongement des études et la hausse des prix des logements, le nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000.

Le parcours vers l'indépendance est également plus sinueux qu'auparavant. Un jeune peut ainsi connaître plusieurs périodes d'aller-retours dans le logement parental, pour diverses raisons : fin d'un cycle d'études, séparation amoureuse, difficultés financières et/ou perte d'un emploi.

En 2021, 58% des jeunes vivent principalement chez leurs parents, et 42% vivent dans un logement indépendant. Les jeunes hommes sont, par ailleurs, plus nombreux que les jeunes femmes à vivre chez leurs parents (49%, contre 42%).*

Suite à la crise sanitaire, 25% des jeunes sont retournés au domicile de leurs parents.

** Baromètre DJEPVA, 2021*

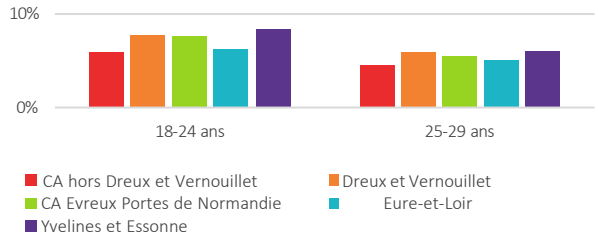
## Évolution des 18-29 ans

| | 2009 | 2014 | 2020 | Evol. 2009-20 |
|---|---|---|---|---|
| 18-24 ans | 4 519 | 4 072 | 4 137 | - 8% |
| 25-29 ans | 1 804 | 1 670 | 1 607 | - 11% |
| TOTAL | 6 323 | 5 742 | 5 744 | - 9% |

*Source : INSEE 2009-2020*

Entre 2009 et 2020, le nombre de 18-24 ans de la commune est passé de 4519 à 4137 soit une évolution de - 8%.

## Part des 18-29 ans au sein de la population

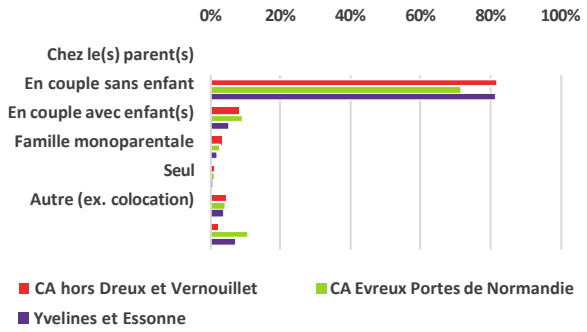



**Part des 18-29 ans dans la pop : 10%**

*Source : INSEE 2020*

En 2020, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 4,5% pour la CA hors Dreux et Vernouillet, contre 6,0% pour les Yvelines et l'Essonne.

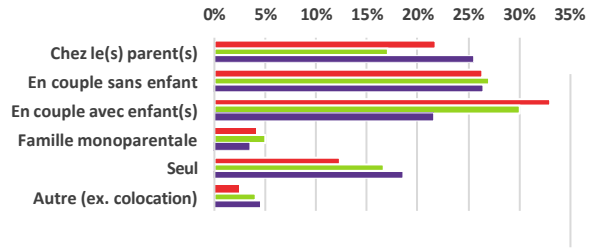
## Mode de cohabitation des 15-24 ans




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 4% des 15-24 ans de la commune vivaient seuls,

## Mode de cohabitation des 25-29 ans




contr
e 4%
pour
la CA
Evre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.5 LES 18-29 ANS (1/2)

ux Portes de Normandie.




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 12% des 25-29 ans de la commune vivaient seuls, contre 17% pour la CA Evreux Portes de Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.5 LES 18-29 ANS (2/2)

Les jeunes du territoire ont-ils plutôt un profil étudiant ou jeune actif ? Quelle est la part des jeunes en situation de précarité (chômage, instabilité de l'emploi…) ?

## L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :

- Faible taux de scolarisation des 15-17 ans = potentiel décrochage scolaire au collège/lycée
- Faible taux de scolarisation des 18-24 ans = probables difficultés d'accès aux études supérieures et/ou formation au sens large

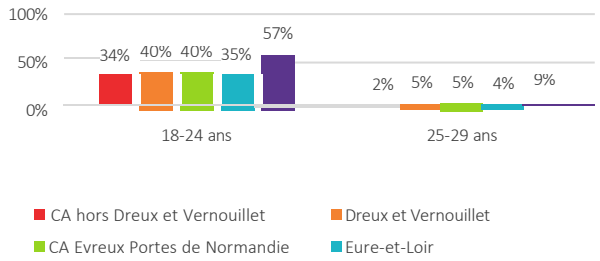
A noter que les « scolarisés » sont les élèves, étudiants et apprentis.

## LES JEUNES ET LES TEMPS PARTIELS

39% des jeunes de 18-29 ans cherchent avant tout un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle dans leur travail*. Certains optent pour des temps partiels pour aller dans ce sens !

** Sondage OpinionWay 2017*

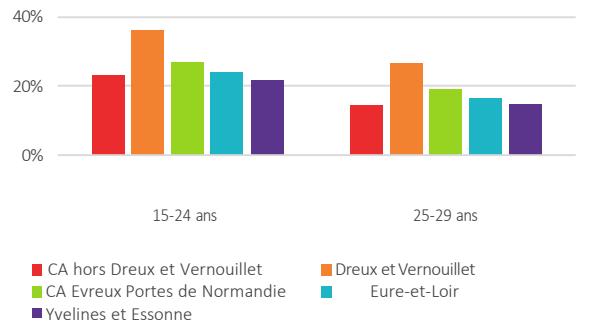
## Scolarisation des 18-29 ans




*Source : INSEE 2020*

En 2020, 34% des 18-24 ans de la commune étaient scolarisés, contre 35% pour l'Eure-et-Loir.

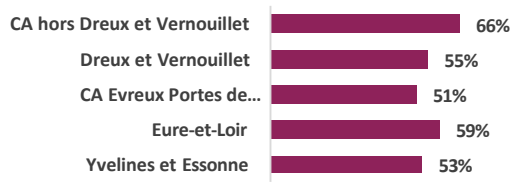
## Les chômeurs de 15-29 ans




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la CA hors Dreux et Vernouillet enregistrait un taux de chômage de 23% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 27% pour la CA Evreux Portes de Normandie.

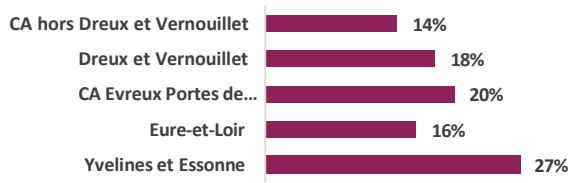
## Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique




**Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 1 238**

*Source : INSEE 2020*

## Les 20-24 ans salariés à temps partiel




**Nb de 20-24 ans à temps partiel : 261**

*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.5 LES 18-29 ANS (2/2)

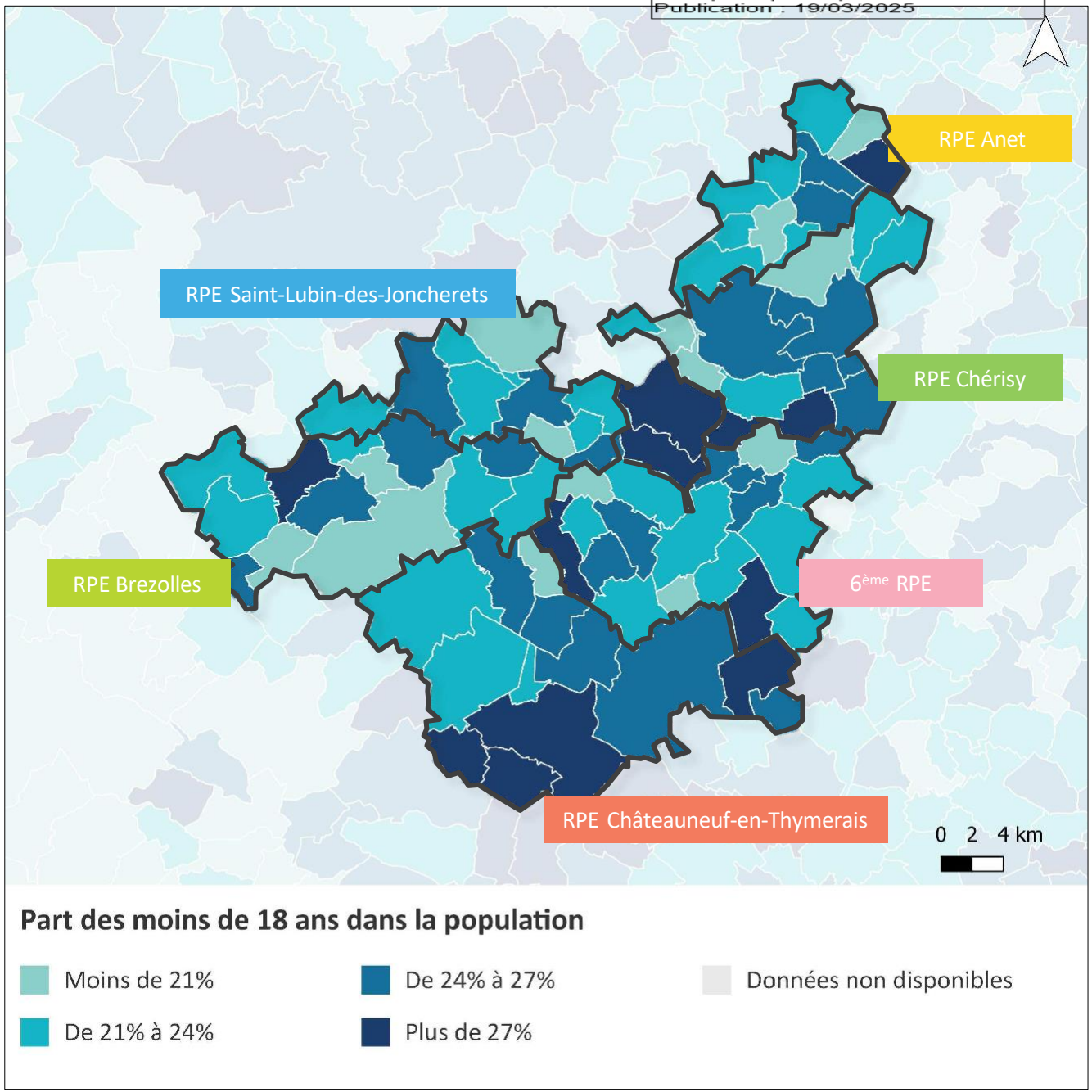
En 2020, 66% des 20-24 ans salariés de la commune occupaient un emploi stable (CDI ou titulaires de la fonction publique).

En 2020, 14% des 20-24 ans salariés de la commune travaillaient à temps partiel, contre 20% pour la CA Evreux Portes de Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?

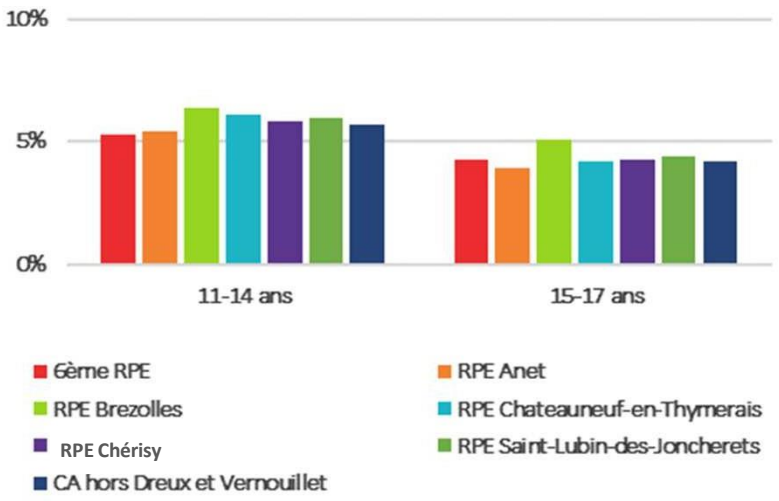



*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

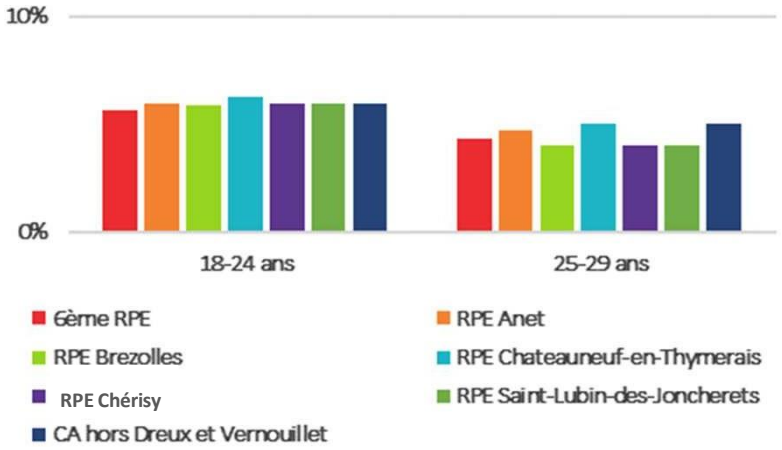
# 4.6 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

## Part des 11-17 ans au sein de la population



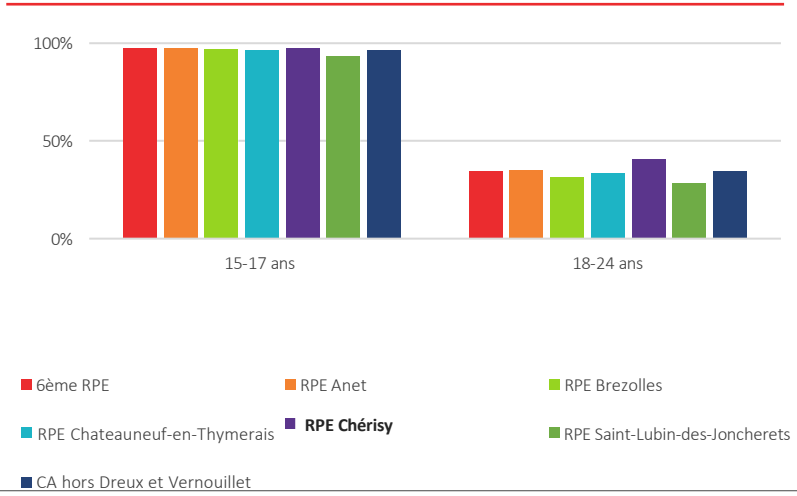

*Source : INSEE 2020*

## Part des 18-29 ans au sein de la population

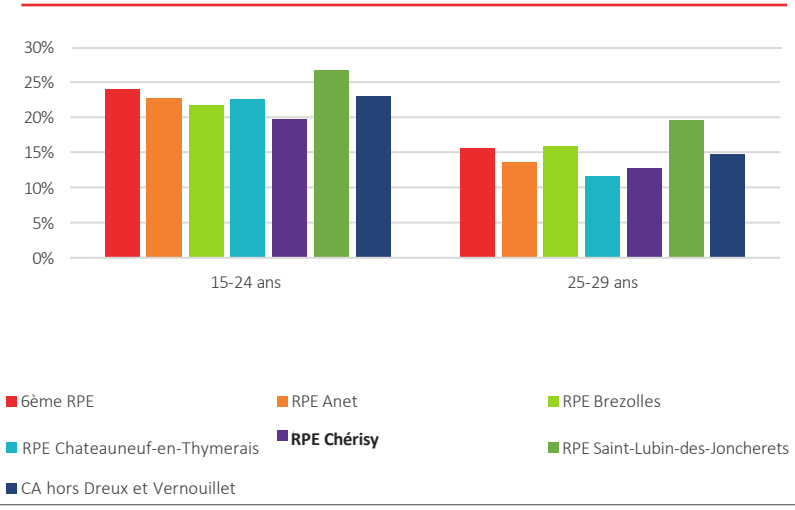



*Source : INSEE 2020*

## Scolarisation des 15-24 ans




## Les chômeurs de 15-29 ans



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.6 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

*Source : INSEE 2020*

*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.6 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Saint-Lubin-des-Joncherets**

- 6% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 4% de la population ayant entre 15 et 17 ans, représentant 1495 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 11% pour les 11 et 14 ans et de 23% pour les 15 et 17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans et 4% de ayant entre 25 et 29 ans, représentant 1276 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une diminution de 7% de la population ayant entre 18 et 24 ans, et de 26% de la population ayant entre 25 et 29 ans
- 28% des 18-24 ans scolarisés sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 34% sur le territoire de la CA*
- 20% des jeunes entre 25 et 29 ans sur le territoire RPE au chômage contre une moyenne de 15% sur le territoire de la CA*
    - Un taux de scolarisation des 18-24 ans moins élevé que la moyenne de la CA* et un taux de chômage des 25-29 ans plus élevé, suggérant la présence d'une plus forte part de jeunes n'étant ni en emploi ni en étude sur le territoire du RPE
- 24% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (22% en moyenne dans la CA*) et 38% d'entre eux vivant en couple avec enfants (33% en moyenne dans la CA*)

**RPE Chérisy**

- 5,8% de la population ayant entre 11 et 14 ans, et 4.2% ayant entre 15 et 17 ans, représentant 1297 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 9% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 16% de la population ayant entre 15 et 17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans et 4% de la population ayant entre 25 et 29 ans, représentant 1024 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 1% de la population ayant entre 18 et 24 ans et de 4% de la population ayant entre 25 et 29 ans
- Une part plus importante (41%) de jeunes scolarisés entre 18 et 24 ans sur le territoire du RPE, contre une moyenne de 34% sur le territoire de la CA, indiquant des poursuites d'études supérieures plus nombreuses
- 13% de jeunes entre 25 et 29 ans au chômage sur le territoire RPE, contre 15% sur le reste du territoire de la CA*
- Une part plus importante de jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (29%) en comparaison avec la moyenne de la CA* (22%), pouvant indiquer une difficulté pour accéder au logement sur le territoire du RPE

**RPE Châteauneuf-en-Thymerais**

- 6,1% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 4,2% ayant entre 15 et 17 ans, représentant 1072 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 13% de la population de 11 à 14 ans, et 6% de la population de 15 à 17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans et 5% de la population ayant entre 25 et 29 ans, représentant 826 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une diminution de 12% de la population entre 18 et 24 ans, et de 13% de la population entre 25 et 29 ans
- Une part de jeunes entre 18 et 24 ans scolarisés équivalente à la moyenne de la CA* (34%)
- 12% de jeunes entre 25 et 29 ans au chômage sur le territoire RPE contre 15% en moyenne sur le territoire de la CA*
- 16% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (22% en moyenne dans la CA*) et 40% des jeunes entre 25 et 29ans vivant en couple avec enfants (33% en moyenne dans la CA*)

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 4.6 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Brezolles**

- 6,4% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 5% de la population ayant entre 15 et 17 ans, représentant 568 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 15% de la population ayant entre 11 et 14 ans et de 20% de la population ayant entre 15 et 17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans et 4% de la population ayant entre 25 et 29 ans, représentant 425 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une diminution de 6% de la population de 18 à 24 ans, et de 10% de la population de 25 à 29 ans
- 31% des 18-24 ans scolarisés sur le territoire du RPE contre une moyenne de 34% sur le territoire de la CA*
- 16% des jeunes entre 25 et 29 ans sur le territoire RPE au chômage, contre une moyenne de 15% sur le territoire de la CA*
- 21% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (22% en moyenne dans la CA*) et 22% vivant en couple avec enfants (33% en moyenne dans la CA*)
    - Une part plus importante de familles monoparentales chez les jeunes de 25 à 29 ans (7%) par rapport à la moyenne de la CA (4%)

**RPE Anet**

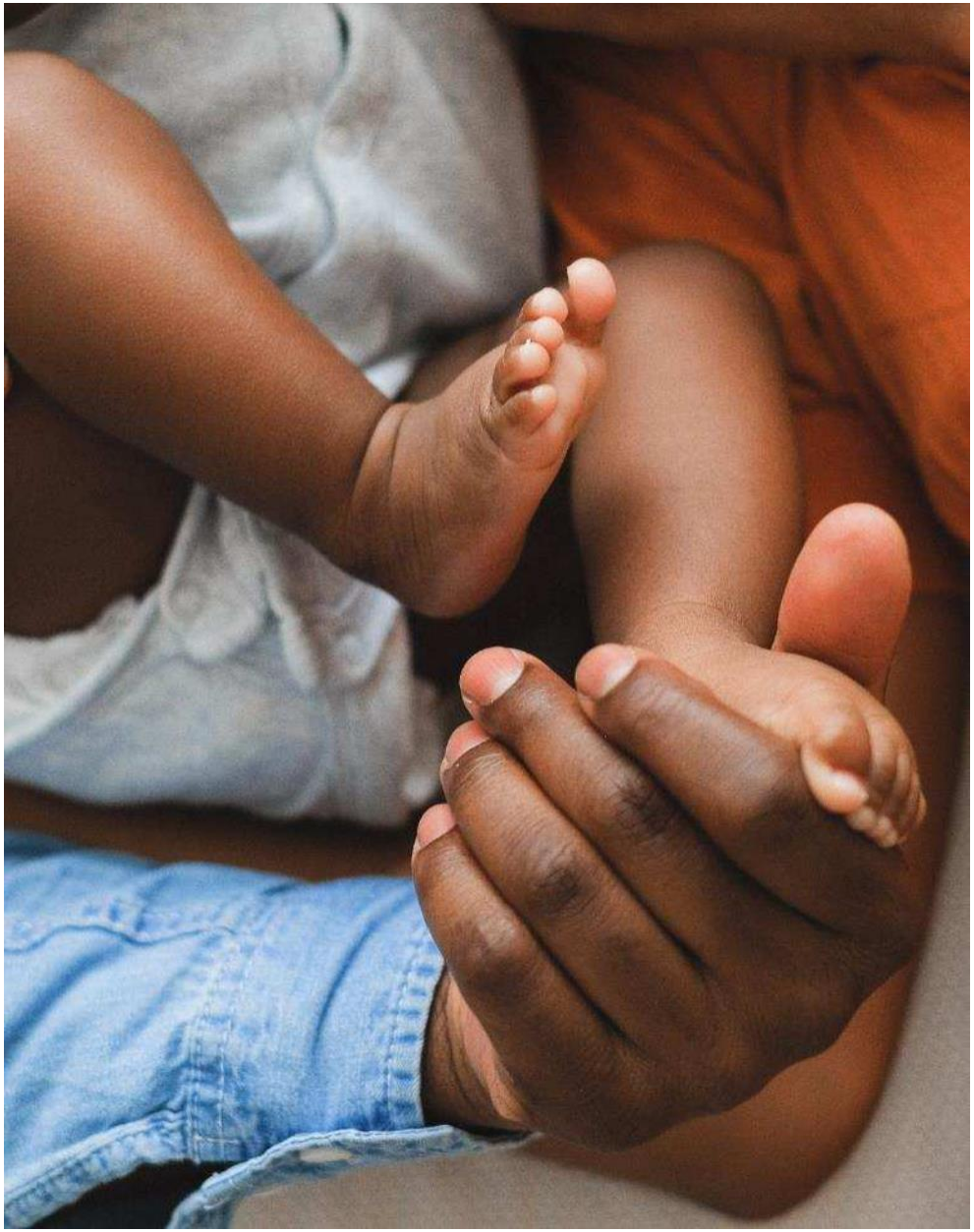
- 5,4% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 3,9% de la population ayant entre 15 et 17 ans, représentant 1519 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 13% de la population ayant entre 11 et 14 ans, et +18% de la population ayant entre 15 et 17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans et 5% de la population ayant entre 25 et 29 ans, représentant 1354 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une diminution de 15% de la population de 18 à 24 ans et de 11% de la population de 25 à 29 ans
- 18% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (22% dans la CA*) et 36% vivant en couple avec enfants (33% en moyenne dans la CA*)
    - Une part plus importante de familles monoparentales chez les jeunes de 25 à 29 ans (7%) par rapport à la moyenne de la CA (4%)
- 35% des 18-24 ans scolarisés sur le territoire du RPE, proche de la moyenne sur le territoire de la CA* (34%)
- 14% des jeunes entre 25 et 29 ans au chômage contre une moyenne de 15% sur la CA*

**6ème RPE**

- 5,3% de la population ayant entre 11 et 14 ans et 4,3% de la population ayant entre 15 et 17 ans, représentant 1224 habitants sur le territoire en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une augmentation de 11% des 11-14 ans et de 17% des 15-17 ans
- 6% de la population ayant entre 18 et 24 ans, et 4% de la population ayant entre 25 et 29 ans, représentant 1024 habitants en 2020
    - Sur la période 2009-2020, une diminution de 6% des 18-24 ans et une augmentation de 1% des 25-29 ans
- 35% des 18-24 ans scolarisés sur le territoire du RPE, proche de la moyenne sur le territoire de la CA* (34%)
- 16% des jeunes entre 25 et 29 ans sur le territoire RPE au chômage contre 15% sur le territoire de la CA*
- 24% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents (22% en moyenne dans la CA*) et 33% des jeunes entre 25 et 29 ans vivant en couple avec enfants, une part équivalente à la moyenne de la CA*

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 5.
# FAMILLES ET MÉNAGES

5.1 Synthèse

5.2 Synthèse des groupes de travail

5.3 Enjeux

5.4 Données

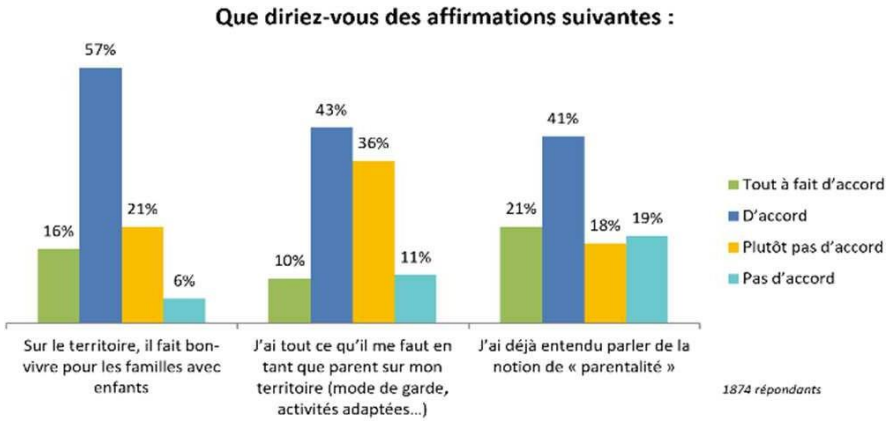
5.5 Focus RPE

Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (1/6)

- **Une communauté d'agglomération au profil familial :**
  - Une grande part de ménages avec enfants parmi la population de l'agglomération (32% des ménages composés de couples avec enfant et 9% de familles monoparentales avec enfants à charge) mais une répartition inégale sur l'ensemble du territoire (cf. p. 101, des familles avec enfant(s) à charge principalement présente sur le secteur sud est)
  - Parmi les répondants à l'enquête, une large majorité de couples avec enfant(s) : 83% (parmi 2420 répondants)
  - 73% des parents ayant répondu à l'enquête indiquant qu'il fait bon-vivre pour les familles avec enfants sur le territoire mais une part de 47% des parents trouvant qu'il leur manque des aides, des dispositifs, de l'accompagnement ou des offres pour accomplir leur rôle de parent sereinement (cf. graphique ci-dessous)
    - A noter, une part relativement élevée de parents pour qui la notion de parentalité évoque quelque chose : 62% (12% résidant à Dreux ou Vernouillet)




- Entre **2009 et 2020, une forte augmentation de familles monoparentales avec enfants à charge a pu être observée avec une hausse de 60% de ce profil :**
  - Une augmentation beaucoup plus importante que les territoires de comparaison (+6% sur la même période pour Dreux et Vernouillet, même si ce profil reste plus présent sur ces deux communes)
  - Des familles qui restent minoritaires dans la population de la CA (9% des ménages dans le territoire) mais nécessitant un accompagnement plus important du fait de leur situation potentiellement plus précaire
  - Une présence de ces familles monoparentales qui n'est pas uniforme sur le territoire de la CA, avec des communes où elles représentent plus de 13% des familles, et d'autres où elles représentent moins de 4% de l'ensemble des familles (*à nuancer car certaines communes sont peu peuplées*)
- Un **besoin de soutien également marqué pour les parents d'enfants en situation de handicap (171 répondants) :**
  - Une majorité de répondants indiquant ne pas avoir près de chez eux des activités accessibles pour leur enfant en situation de handicap (61%) et ne se sentant pas assez accompagnés dans leur quotidien (59%)
  - Une part de 46% des répondants ne sachant pas vers qui se tourner pour bénéficier d'un accompagnement ou d'informations
  - Les répondants ayant des enfants en situation de handicap indiquant avoir besoin de conseil en priorité (66%), d'écoute (49%) et de répit (39%)

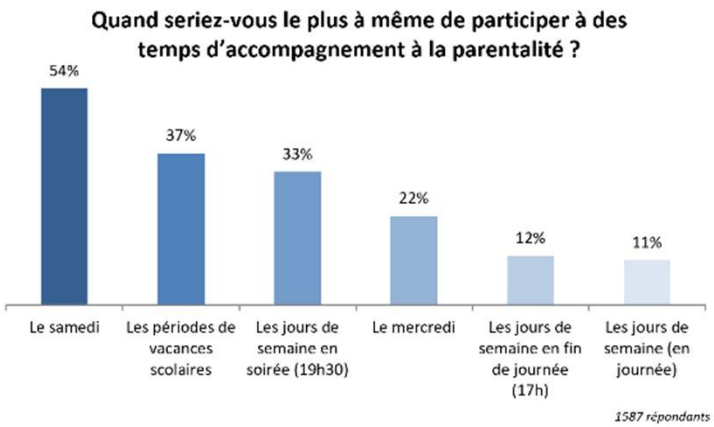
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (2/6)

** Éléments issus du groupe de travail secteur Nord*

** Éléments issus du groupe de travail secteur Sud-Est*

- Des **besoins bien identifiés autour de la mobilité des parents :**
  - A titre d'exemple, des parents indiquant majoritairement privilégier un mode de garde proche de leur domicile (77% parmi 464 répondants)
  - Des acteurs confirmant ce besoin, que ce soit en matière d'accès à un mode de garde, d'accès aux loisirs, à l'insertion professionnelle… Un enjeu autour de la recherche de solutions collectives / alternatives, à mettre en lien avec la précarisation des familles observée sur l'agglomération
- Un **enjeu autour de l'accompagnement des familles :**
  - Des acteurs locaux mentionnant une problématique d'isolement chez certaines familles, en particulier chez les nouveaux arrivants
  - Un enjeu observé autour des familles en difficultés ou dans le cas de situations de violences intrafamiliales. A noter, une hausse de la part d'informations préoccupantes observée dans les secteurs ruraux de l'agglomération, *« plus qu'à Dreux ou Vernouillet »**
    - Un travail majeur effectué par l'IFEP en itinérance autour du repérage des besoins pour prévenir ces situations de violence, informer les habitants et déclencher des accompagnements si nécessaire
  - Un besoin en parallèle de travailler sur *« l'intérêt »*** des élus pour cette thématique pour faire en sorte que des actions soient mises en œuvre
  - Des parents principalement préoccupés par la réussite scolaire de leur enfant (68%), leur orientation (52%) et la violence (harcèlement, racket… 46%)
  - A noter, l'implantation à venir de deux Maisons des familles sur le territoire et un projet de mise en place d'un Pôle ressources « Familles » avec la Caf
- Une **absence de réponse aux besoins des familles présentant des horaires atypiques sur l'agglomération : un enjeu majeur**
  - Des acteurs ayant identifié des besoins autour du répit parental, à travailler notamment en lien avec le potentiel développement d'une offre en matière d'accueil occasionnel et autour de l'aide aux devoirs, en particulier hors horaires de bureau (soirées et week-ends). A noter, parmi les parents ayant précisé la raison de leur non-satisfaction en matière de modes de garde, 19 mentionnant l'amplitude horaire




- Concernant **la poursuite / le développement de la politique parentalité de l'agglomération, un enjeu majeur autour des jours et horaires d'organisation de temps forts :**
  - Une majorité de répondants indiquant être plus intéressés par des ateliers parents-enfants (55%), un taux qui s'élève à 64% pour les parents d'enfants de moins de 3 ans
  - 31% des répondants indiquant être intéressés par des temps en individuel avec un professionnel
  - Un enjeu sur les horaires des temps proposés pour les parents, avec 14% des répondants indiquant que les horaires ne sont pas adaptés pour les temps d'écoute avec des professionnels, les groupes de parole entre parents et pour les ateliers parents-enfants
  - Une majorité de répondants indiquant être plus disponibles pour participer à ces temps le samedi (54%), en période de vacances scolaires (37%), ou en soirée pendant la semaine (33%)

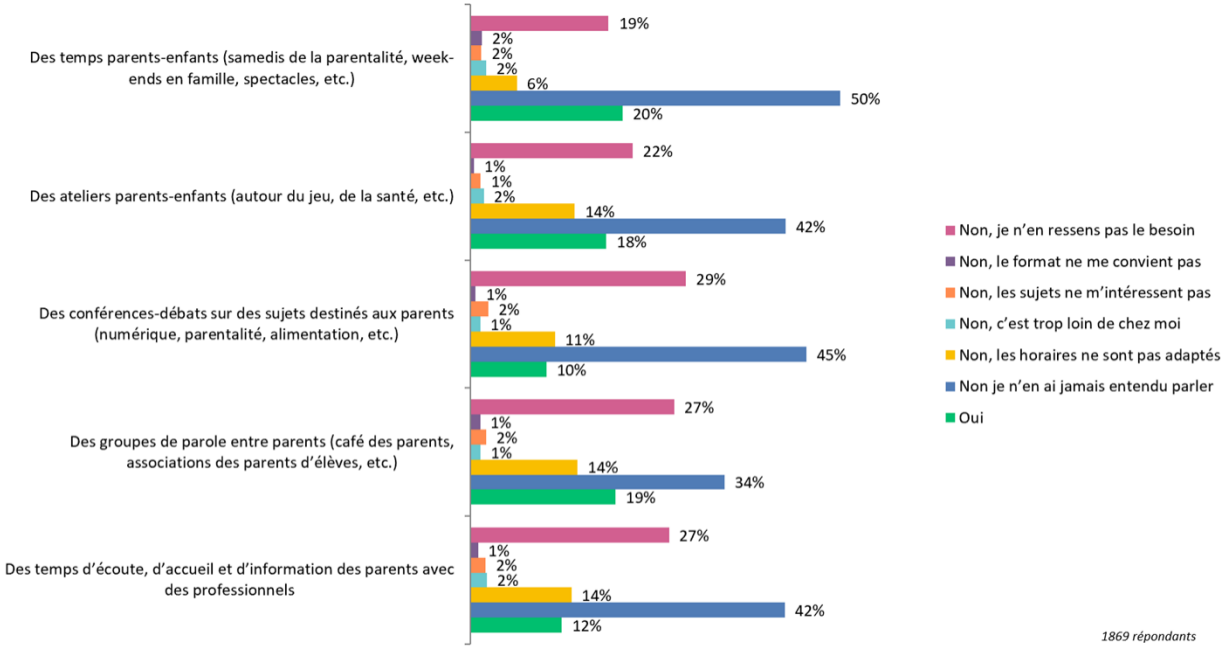
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (3/6)

- Des **difficultés d'information des familles sur l'agglomération :**
  - Une majorité des répondants n'ayant pas entendu parler des temps, des ateliers et des conférences proposées
    - 50% des répondants n'ayant pas entendu parler des temps parents-enfants
    - 45% n'ayant pas entendu parler des conférences-débats
  - A noter tout de même, une part importante de parents ne ressentant pas le besoin de participer aux activités qui leur sont destinées (29% des répondants ne ressentant pas le besoin de se rendre aux conférences-débats et 27% aux groupes de parole entre parents et aux temps d'écoute et d'accueil avec des professionnels) : un questionnement sur le format de l'offre qui pourrait être proposée aux familles

**Avez-vous déjà participé à l'un de ces temps sur le territoire (hors temps scolaire) ?**




- Une majorité de répondants n'ayant pas connaissance du Pôle Familles de l'Agglo du Pays de Dreux (57%) : un besoin de mettre en valeur la cartographie réalisée en interne à l'échelle de l'agglomération
  - 35% des répondants ayant connaissance du Pôle Familles mais ne s'y étant jamais rendu
  - Une part de 44% des répondants vivant sur le territoire hors Dreux et Vernouillet ont indiqué connaître et/ou s'être rendu au Pôle Familles contre 34% pour les répondants vivant à Dreux ou Vernouillet
- 57% des répondants indiquant qu'il n'est pas simple de trouver des informations sur les évènements organisés sur le territoire
- Une majorité de répondants indiquant trouver des informations sur la vie locale sur internet (58%), sur les réseaux sociaux (53%) ou par le bouche à oreille (41%)
- Des acteurs locaux identifiant des difficultés à capter les parents sur le territoire : une opportunité autour du développement de l'aller-vers mais également de la mise en place d'activités à la fois ludiques et éducatives, pour accrocher les parents tout en leur proposant du soutien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

** Eléments issus du groupe de travail secteur Nord*

# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (4/6)

## FOCUS : PRÉOCCUPATIONS DES FAMILLES ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE SELON LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

- Selon la majorité des répondants, des parents rencontrant des difficultés dans **la gestion des écrans** (65%), **la pose de limites** (51%) et dans **la scolarité et l'aide aux devoirs** (51%)

**Quelles sont les principales préoccupations / difficultés des parents avec lesquels vous travaillez ?**




- Des **améliorations possibles identifiées par les répondants concernant l'offre à destination des familles en particulier :**
  - Sur le développement de **l'offre de mobilité** sur le territoire (39%)
  - La **parentalité** (34%)
  - **L'information et la communication** sur les structures et dispositifs existants (32%)
  - **Les activités culturelles** pour les enfants (32%)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (5/6)

**Les thématiques de formations ou de conférences-débats proposés par les répondants *(417 répondants)* :**

**Sur le rôle de parent :**

Les familles recomposées

Les parents seuls

La parentalité

La gestion et l'organisation des parents

Les conflits entre enfants et parents

Les aides de l'Etat et les aides du territoire

**Sur la santé et le bien-être :**

Le sommeil

L'alimentation

Le sport

La formation aux handicaps (TDAH, dys, troubles du comportement etc.)

Les formations aux premiers secours

L'accompagnement après l'accouchement

La gestion des émotions

**Sur les problématiques des adolescents :**

Comprendre les adolescents

La sexualité

L'accompagnement dans l'orientation

L'accompagnement vers l'autonomie

**Sur le numérique :**

Comment diminuer les temps écrans des enfants ?

La sécurité sur internet

Occuper son enfant sans écran et sans argent

**Sur la scolarité :**

Le harcèlement scolaire

L'accompagnement dans la scolarité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.1 SYNTHÈSE – FAMILLES (6/6)

**Les suggestions proposées par les répondants :**

**La petite enfance :**

*Proposer des ateliers pour les jeunes enfants le samedi*

*Avoir plus d'espace d'accueil de la petite enfance sur le territoire*

*Ouvrir plus de place en accueil collectif*

*Donnez plus d'informations sur les LAEP*

*En maternelle, développer les activités physiques plus que les écrans*

*Un livret sur la santé femmes enceintes et enfants avec toutes les adresses utiles (PMI, professionnel de santé etc.)*

*Proposer plus de café des parents ou de rencontres entre parents pendant la période du post partum, pour les parents en congé maternité*

**L'enfance :**

*Proposer des plats de substitutions dans les cantines de toutes les communes*

*Organiser des ateliers parents sur le handicap*

*Sensibiliser encore plus et plus régulièrement les enfants et les parents sur les effets des écrans*

*Enrichir les informations sur le panneau Pocket sur ce qui se passe à proximité en termes d'événements*

*Améliorer la diversité des activités extra scolaires*

**Les jeunes :**

*Donner plus d'information sur les différents choix d'orientation quand l'enfant est déscolarisé*

*Des lignes de bus régulières reliant des points de rassemblements sportifs ou foyer pour ado*

*Plus d'action en matière d'orientation et des forums*

*Plus de transports à la demande dans les zones rurales pour favoriser la prise d'indépendance des jeunes*

*Promouvoir les structures territoriales qui proposent des animations pour les ados comme l'ASC Mézières*

*Élargir les choix d'activités chez les jeunes*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.2 SYNTHÈSE DES GROUPES DE TRAVAIL

** Éléments issus du groupe de travail « Secteur centre »*

*Lors des ateliers de travail géographiques qui se sont déroulés sur la semaine du 11 Mars, les acteurs ont été invités à mettre en avant des axes de travail spécifiques par segment :*

**SECTEUR OUEST**

- Renforcer la **proximité** à l'égard des parents (« aller-vers ») tout en conservant un guichet unique pour faciliter leur orientation
- Travailler sur la **visibilité de l'offre** en renforçant la communication et l'interconnaissance professionnelle
- Clarifier **l'offre** au regard de l'écosystème familial existant : quelles familles pour quels besoins ? Quelle offre de soutien pour les parents d'adolescents ?
- Définir une offre en matière de **répit parental**
- Repositionner **le pôle famille et sa place en tant qu'accompagnant à la parentalité**, pour faire en sorte qu'il ne se substitue pas à d'autres institutions / structures mais qu'il soit complémentaire

**SECTEUR SUD-EST**

- Renforcer **l'interconnaissance professionnelle** en améliorant la communication entre les acteurs
- Mobiliser les **élus** sur la question de la parentalité et de l'accompagnement des familles et développer leur intérêt pour le sujet
- Requestionner les **moyens humains** mis à disposition en matière de parentalité, notamment en lien avec l'aide aux devoirs pour les parents travaillant tard / loin
- Optimiser **les outils et les ressources** sur le territoire : faire en sorte que chaque acteur sache s'en servir et s'en saisisse
- Proposer aux familles des **solutions innovantes et adaptées à leurs besoins**, en travaillant notamment sur l'itinérance / l'aller-vers

**SECTEUR CENTRE**

- Développer le partenariat pour favoriser **l'interconnaissance** et faire **réseau** : partager des actions communes, *« à la fois en tant qu'acteurs (co-porteurs) et prescripteurs (orientation des familles) »**
- Travailler à **se faire connaître** en tant qu'acteurs auprès des familles et des professionnels pour faciliter l'orientation, en s'appuyant sur les structures existantes (ex. Maison des familles)
- Renforcer **l'itinérance** sur le territoire pour limiter les difficultés d'accès à l'offre
- **Innover et diversifier les actions existantes** : être dans une approche ludique et éducative, travailler sur l'amplitude horaires…

**SECTEUR NORD**

- Améliorer la **communication**, envers les communes, auprès et des familles et entre professionnels, en mobilisant divers canaux (pages sur les réseaux sociaux, panneaux lumineux, magazines municipaux). Un travail à effectuer en particulier sur les nouveaux arrivants
- Renforcer le **repérage des familles fragilisées ou en difficulté**
- Développer les **dispositifs de prévention** sur le territoire, notamment en matière de handicap / troubles psys mais également sur d'autres volets (ex. violences intrafamiliales)
- Renforcer les **ressources** mises à disposition pour la politique « Familles et parentalité » : moyens humains et financiers
- Travailler sur les alternatives à développer en matière de **mobilité** tout en renforçant **« l'aller vers »** (notamment pour transmettre l'information)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.3 SYNTHÈSE FAMILLES – LES ENJEUX

## SYNTHÈSE GLOBALE DES ENJEUX PRIORITAIRES

*Au regard des différents axes définis par secteur dans le cadre des groupes de travail, nous avons identifié plusieurs grandes orientations communes :*

- **Le développement de l'interconnaissance professionnelle et du travail partenarial,** pour partager des actions communes et améliorer l'accompagnement des parents sur le territoire
- **Le renforcement du repérage des besoins chez les parents,** pour leur proposer une offre adaptée : soutien, accompagnement, répit… Un besoin d'identifier tout particulièrement les familles fragilisées / en difficulté (ex. situation de violences intrafamiliales)
- **La mise en place d'une offre de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents**, face au constat d'initiatives en présence qui sont plutôt tournées vers les parents de jeunes enfants alors que des parents avec des enfants plus âgés présentent également des besoins en matière d'accompagnement
- **Le développement d'actions nouvelles et innovantes** pour garantir de toucher un maximum de familles sur le territoire : actions itinérantes / d'aller-vers, coupler approche ludique et approche éducative…
- **Le besoin pour les structures et acteurs locaux de se faire identifier par les familles**, en diversifiant les canaux de communication, pour faciliter l'orientation des publics et renforcer la visibilité de l'offre en présence
- **Le renforcement des moyens mis à disposition dans le cadre de la politique « Familles et parentalité »,** notamment moyens humains et financiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.4 PRINCIPALES DYNAMIQUES FAMILIALES

Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ? De couples avec enfants ? De familles monoparentales ? Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ?

## LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté .

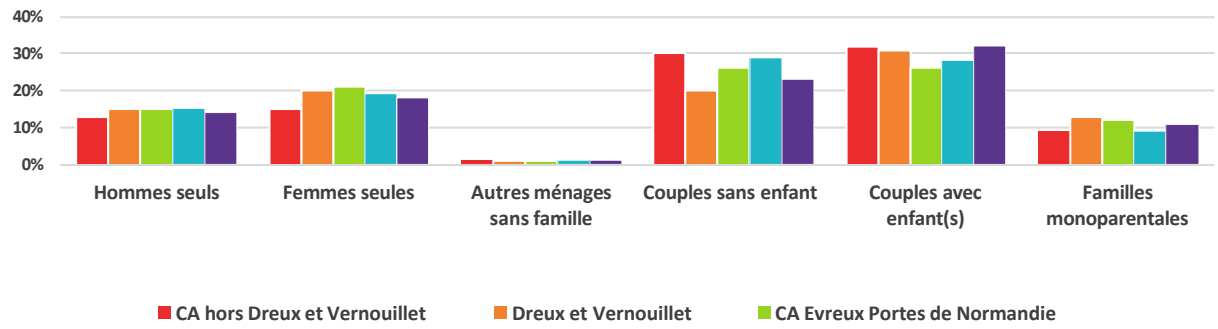
*Cf. schéma du glossaire illustré en fin de document, qui présente les différents types de ménages et de familles.*

## LA MONOPARENTALITÉ

Les **familles monoparentales** sont de plus en plus nombreuses en France. Ces familles sont plus précaires et vivent fréquemment dans des logements surpeuplés. Elles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficultés pour la garde d'enfants …

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

## Indicateur clé | Répartition des ménages par type




*Source : INSEE 2020*

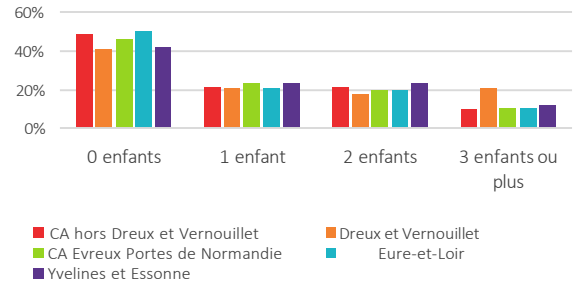
## Les familles monoparentales avec enfant à charge

| | 2009 | 2014 | 2020 | Evol. 2009-20 |
|---|---|---|---|---|
| CA hors Dreux et Vernouillet | 1 691 | 2 147 | 2 700 | + 60% |
| Dreux et Vernouillet | 2 041 | 2 031 | 2 172 | + 6% |
| CA Evreux Portes de Normandie | 4 714 | 4 998 | 5 705 | + 21% |
| Eure-et-Loir | 13 463 | 14 828 | 17 103 | + 27% |
| Yvelines et Essonne | 97 443 | 108 754 | 128 381 | + 32% |

*Source : INSEE 2009-2020*

Entre 2009 et 2020, les familles monoparentales de la commune sont passées de 1 691 à 2 700, ce qui correspond à une évolution de + 60%.

## Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



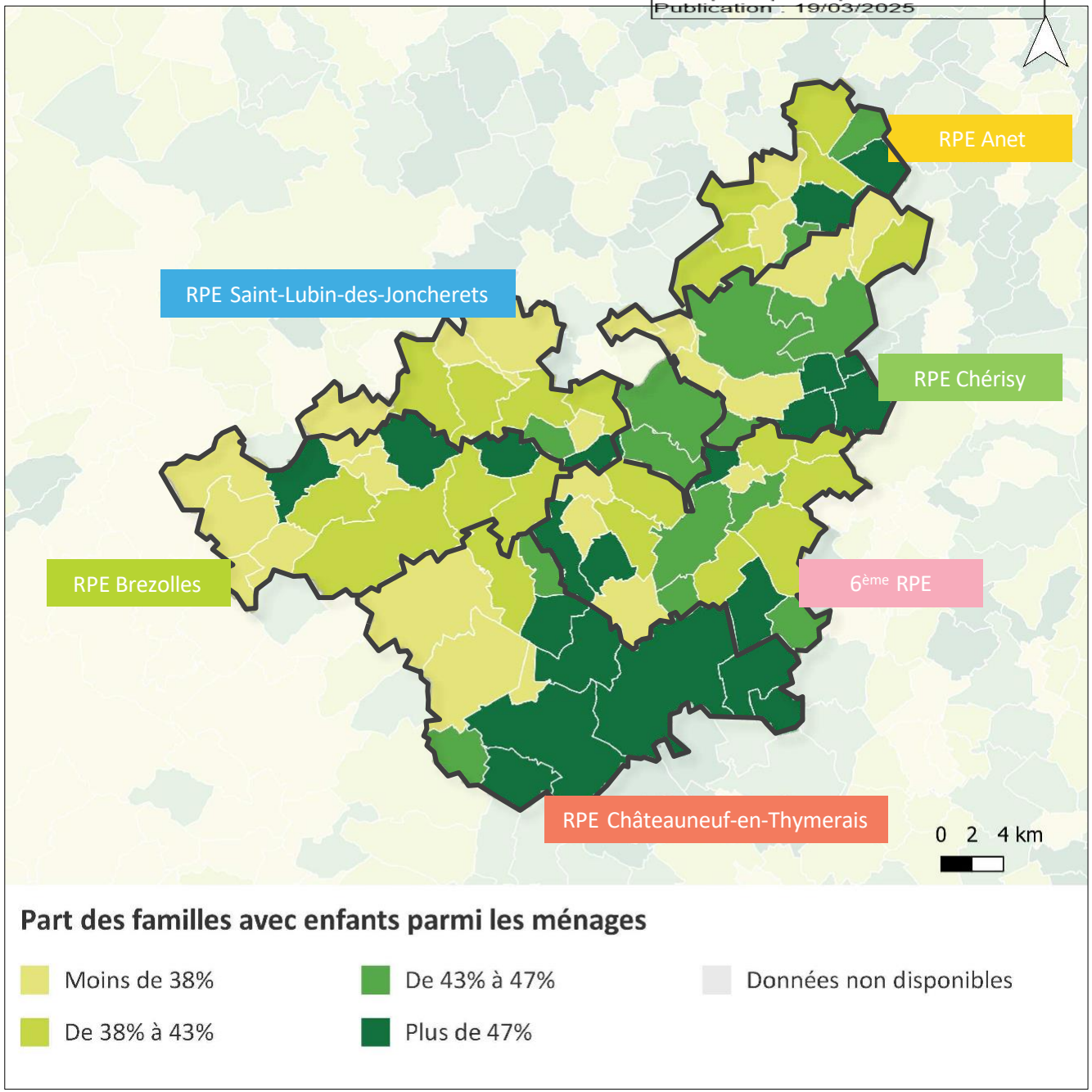

*Source : INSEE 2020*

En 2020, 9% des familles de la commune avaient 3 enfants ou plus, contre 10% pour la CA Evreux Portes de Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?

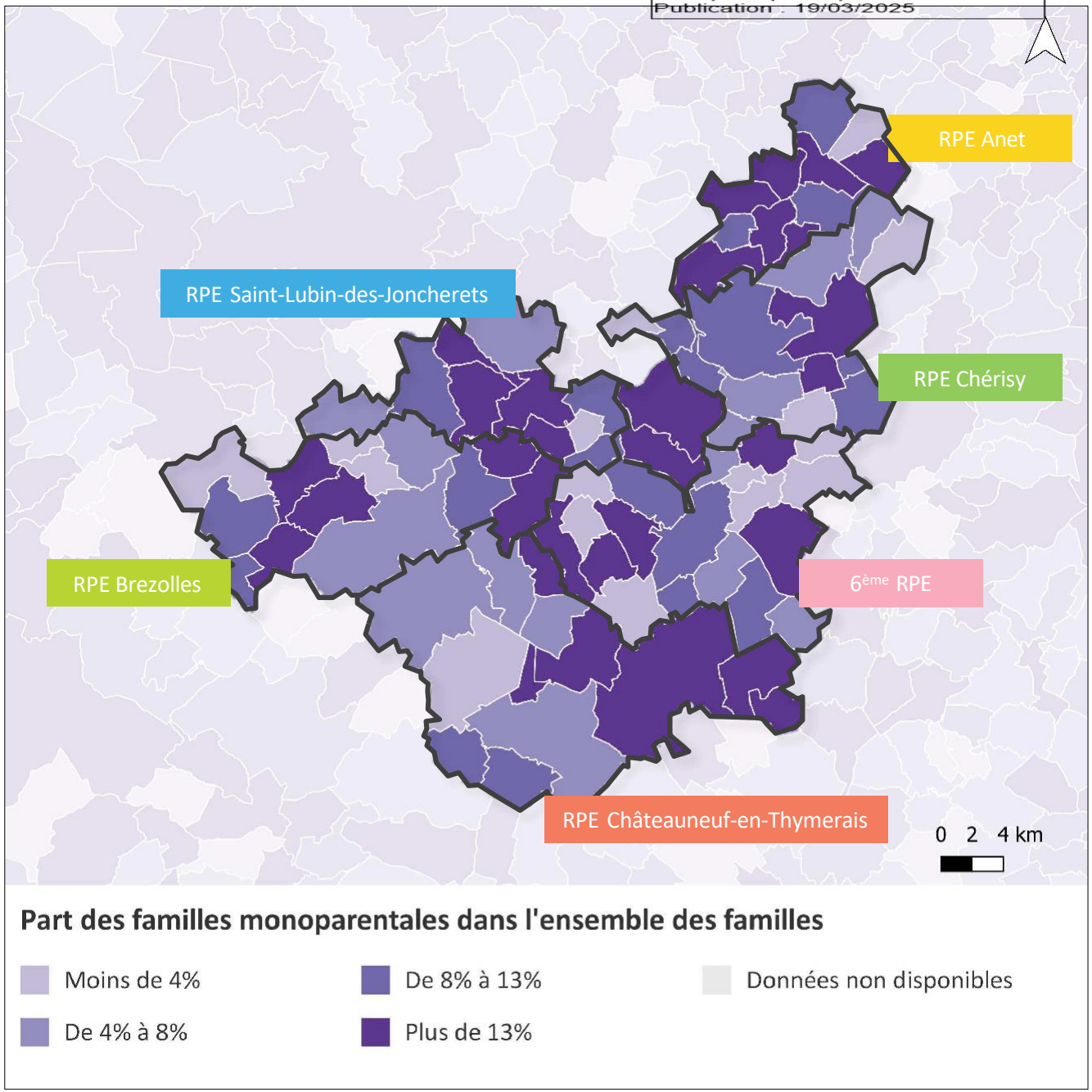



*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?




*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.4 INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Les inégalités d'emploi sont-elles fortement marquées (inactivité, temps partiel, emplois précaires…) ?

## LA DÉFINITION

**Temps partiel =** temps de travail inférieur à la durée légale (35H/sem)

- **Temps non complet :** temps de travail créé par délibération établie au regard des besoins de l'entreprise
- **Temps de travail subi / non choisi :** temps de travail subi faute d'emploi à temps complet

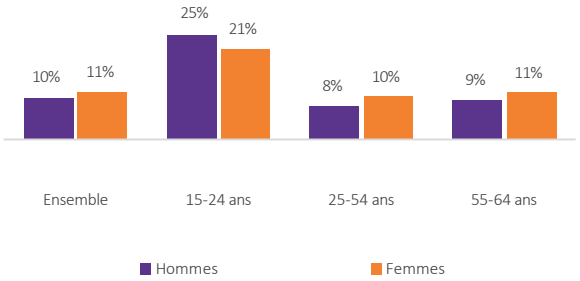
## LE TEMPS PARTIEL SUBI

L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes, puisque 80% de la population à temps partiel est féminine.* En France, ce sont 29% de femmes et 7% d'hommes qui occupent un emploi à temps partiel.

Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire et/ou qui vivent en milieu rural sont les plus touchées.

**Insee, 2020*

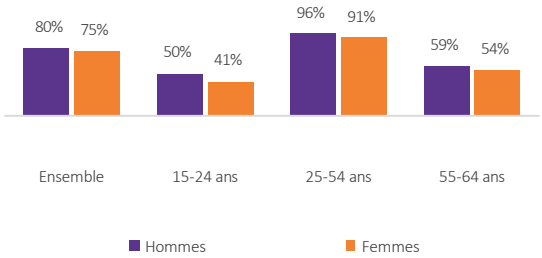
## Taux de chômage* par tranche d'âge




*Source : INSEE 2020*

En 2020, le taux de chômage des femmes était de 11%, contre 10% pour les hommes de la commune.

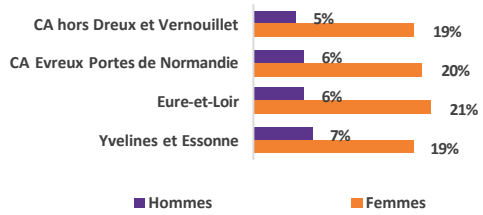
## Taux d'activité par tranche d'âge




*Source : INSEE 2020*

En 2020, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 54%, contre 59% pour les hommes du même âge de la commune.

## Le travail à temps partiel*

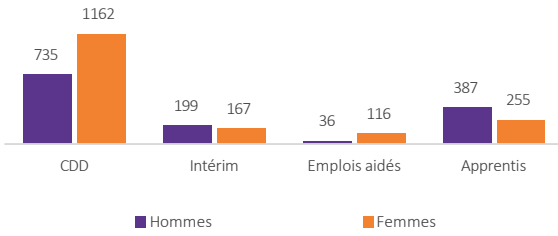



**Nb total de femmes à temps partiel : 2 539**

*Source : INSEE 2020*

En 2020, 19% des femmes salariées de la commune l'étaient à temps partiel, contre 19% pour les Yvelines et l'Essonne.

## Les emplois précaires




*Source : INSEE 2020*

En 2020, la CA hors Dreux et Vernouillet totalisait 167 femmes en intérim, contre 199 hommes avec ce même type

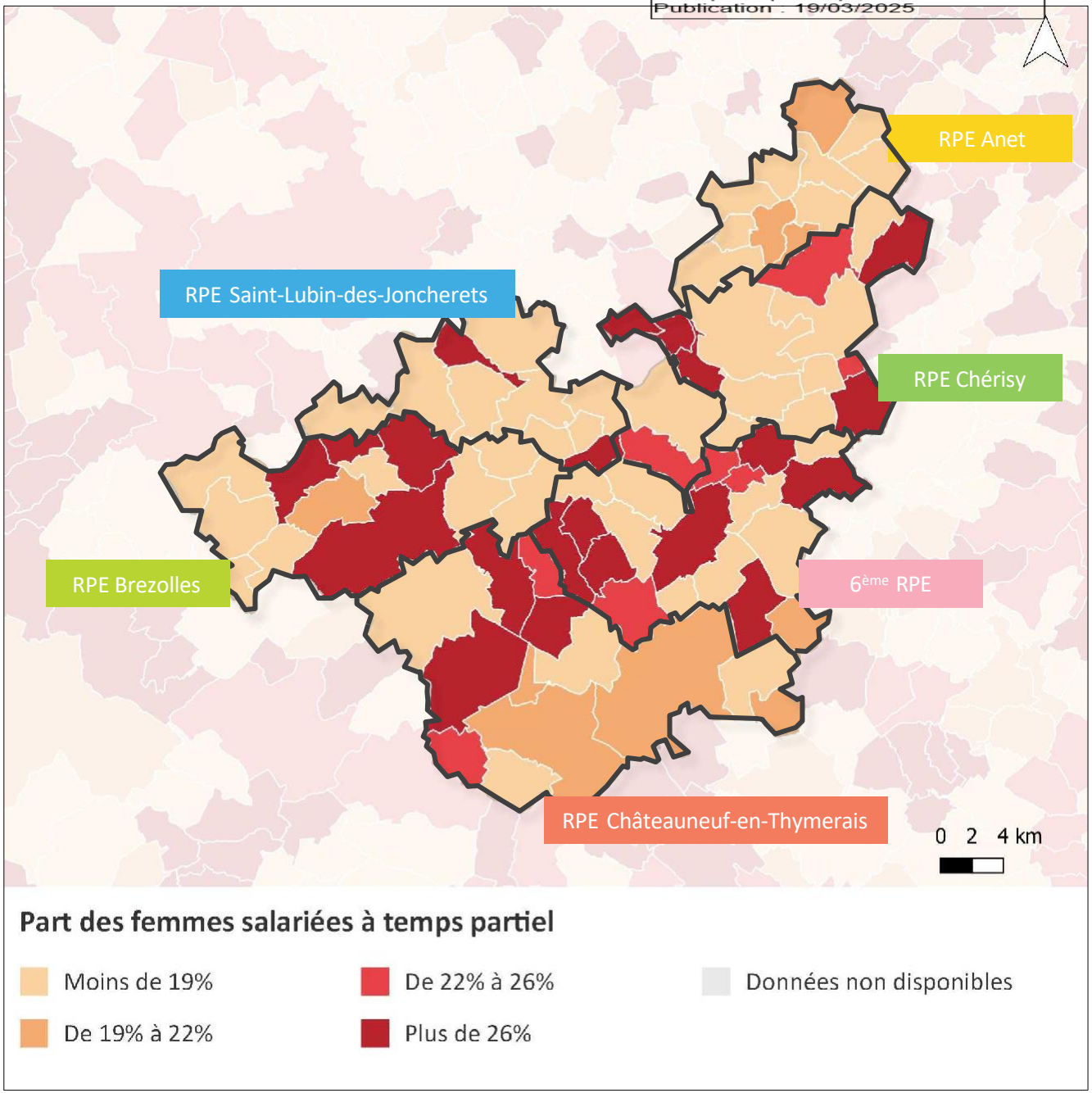
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

d'emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**CA Agglo du Pays de Dreux**

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?

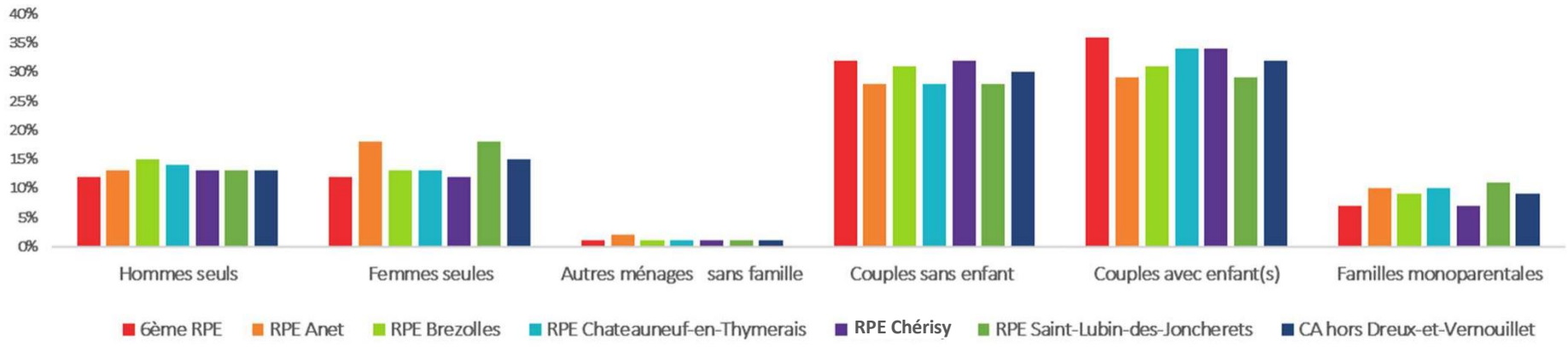



*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

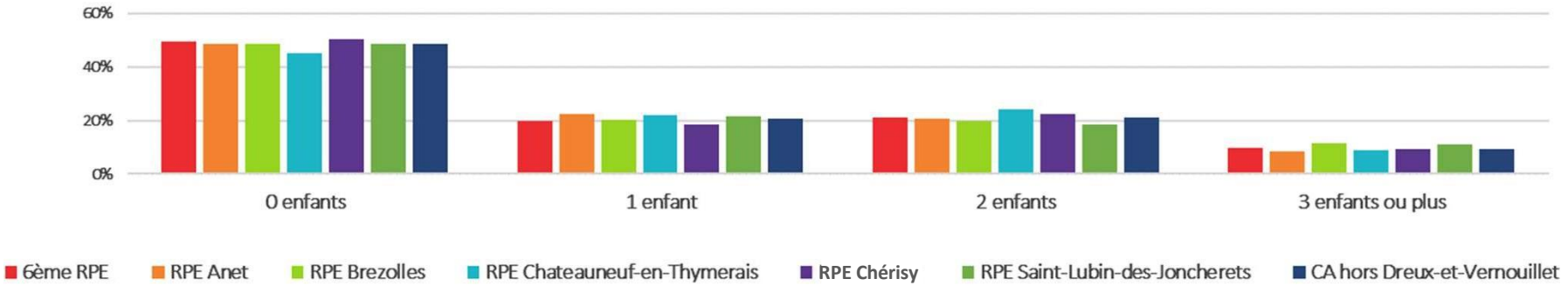
# 5.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**Répartition des ménages par type**




*Source : INSEE 2020*

**Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans**




*Source : INSEE 2020*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Saint-Lubin-des-Joncherets**

- 28% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 29% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Des familles monoparentales plus représentées : 11% contre 9% sur le territoire de la CA*
- Sur la période 2009-2020, une hausse importante des familles monoparentales sur le territoire (+48%), à l'image de l'évolution sur le territoire de la CA* (+60% sur la même période)
- 11% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge contre 9% dans la CA*

**RPE Chérisy**

- 32% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 34% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Une part de familles monoparentales inferieure : 7% contre 9% sur la CA*
- A noter toutefois, sur la période 2009-2020, une hausse importante des familles monoparentales sur le territoire (+54%)
- 9% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge

**RPE Châteauneuf-en-Thymerais**

- 32% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 34% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Des familles monoparentales légèrement plus représentées : 10% contre 9% sur le territoire de la CA*
- Sur la période 2009-2020, une augmentation moins importante qu'ailleurs, mais demeurant élevée des familles monoparentales (+42%) en comparaison avec la moyenne de la CA* et des autres territoires RPE
- 9% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge, un chiffre équivalent à la moyenne de la CA*

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 5.5 CE QUE DISENT LES CHIFFRES – FOCUS RPE

**RPE Brezolles**

- 31% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 31% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Une part de familles monoparentales de 9%,équivalente à la moyenne de la CA*
- Sur la période 2009-2020, une augmentation moins importante des familles monoparentales sur le territoire (+30%) par rapport à la moyenne de la CA* (+60% sur la même période) et des autres territoires RPE
- Davantage de familles nombreuses : 12% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge contre une moyenne de 9% dans la CA*

**RPE Anet**

- 28% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 29% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Des familles monoparentales légèrement plus représentées : 10% contre 9% sur le territoire de la CA*
- Sur la période 2009-2020, une forte augmentation des familles monoparentales (+95%), par rapport à la moyenne de la CA* (+60% sur la même période)
- 8% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge contre une moyenne de 9% dans la CA*

**6ème RPE**

- 32% de couples sans enfants sur le territoire contre 30% en moyenne dans la CA*
- 36% de couples avec enfants sur le territoire contre 32% en moyenne dans la CA*
- Une part de familles monoparentales inferieure : 7% contre 9% sur la CA*
- Toutefois, sur la période 2009-2020, une augmentation plus importante des familles monoparentales avec enfants à charge sur le territoire (+74%) par rapport à la moyenne de la CA* (+60% sur la même période)
- 10% des familles du territoire avec 3 enfants ou plus à charge, contre une moyenne de 9% dans la CA*

** hors Dreux et Vernouillet*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025



# 6.
# PARTENARIATS ET GOUVERNANCE

6.1 Synthèse

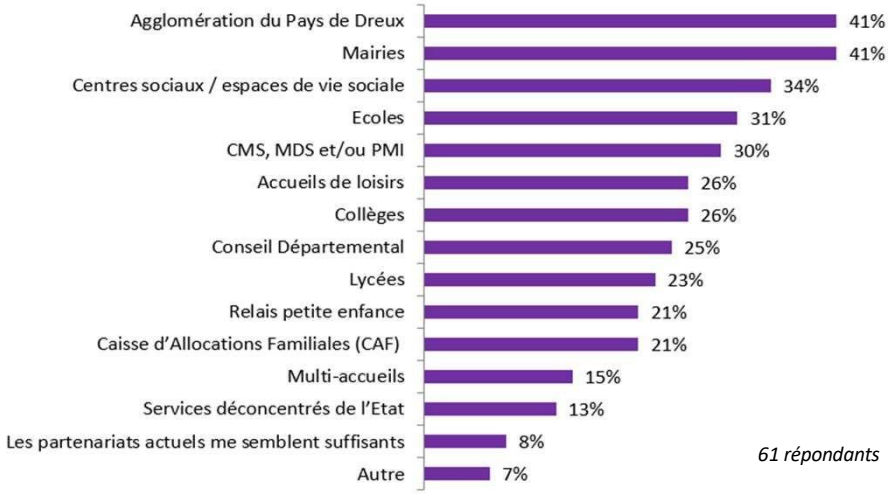
Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

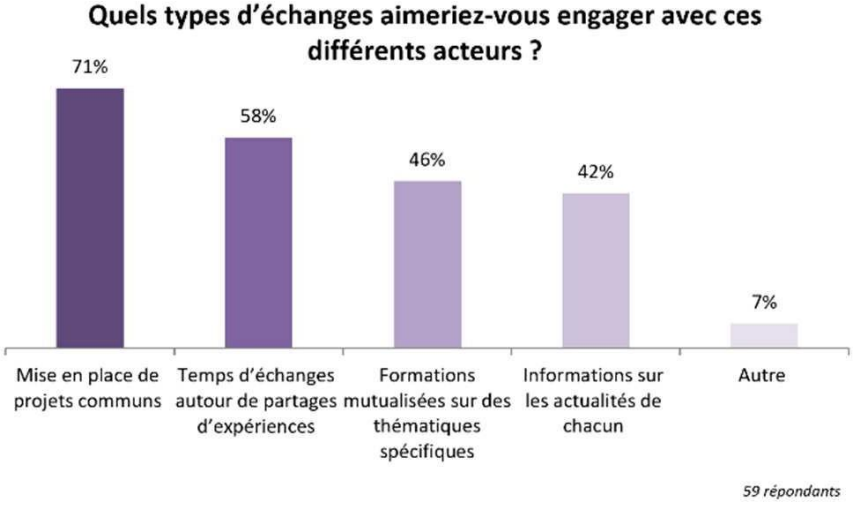
# 6.1 SYNTHÈSE – PARTENARIATS ET GOUVERNANCE (1/3)

- Un **enjeu bien observé en matière d'interconnaissance professionnelle :**
  - Des acteurs soulignant un bassin dynamique en matière de services aux familles, notamment en matière d'enfance et de petite enfance
  - Un travail important réalisé dans le cadre de la CTSF concernant le travail partenarial et des avancées notables
  - Pour autant, peu importe le segment, le constat d'un travail à poursuivre et à renforcer autour de l'interconnaissance professionnelle, en particulier pour le partage d'actualités, de bonnes pratiques et de connaissances. Pour précision, des acteurs locaux mentionnant principalement des besoins d'échanges non pas entre structures mais entre différentes professions œuvrant autour des mêmes publics (ex. ALSH ados et Mission locale)
    - Des répondants indiquant vouloir améliorer leurs interactions avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour 41% d'entre eux, avec les mairies pour 41%, avec les centres sociaux et espaces de vie sociale pour 34% (cf. graphique ci-dessous à droite)
    - Une majorité de répondants indiquant vouloir développer les temps d'échange portant sur la mise en place de projets communs (71%) et de temps d'échange autour de partages d'expériences (58%) (cf. graphique ci-dessous à gauche)
  - Un enjeu également dans la transmission d'informations, pour parvenir à accompagner au mieux les familles, de manière transversale et partenariale

**Dans le cadre des actions et dispositifs que vous mettez en place à destination des enfants, des jeunes et des familles sur le territoire, aimeriez-vous interagir davantage avec certains partenaires ? Si oui, lesquels ?** *(plusieurs réponses possibles)*




*61 répondants*




*59 répondants*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 6.1 SYNTHÈSE – PARTENARIATS ET GOUVERNANCE (2/3)

- Des **difficultés de recrutement exprimées sur les différents segments et dans tous les secteurs de l'agglomération :**
  - 53% des professionnels indiquant avoir rencontré des difficultés de recrutement
  - Des métiers qui ont perdu en attractivité et des candidats qui peuvent avoir tendance à plus se diriger vers Dreux et Vernouillet, notamment pour des questions de mobilité
  - Des acteurs indiquant aussi un besoin en matière de formation / qualification : un travail à effectuer en matière de veille
    - A noter, des répondants indiquant majoritairement avoir accès à des formations sur le territoire pour 87% d'entre eux et parmi les répondants n'ayant pas accès à des formations, certains ont indiqué vouloir être formé sur des actions de prévention autour du public jeune, sur la petite enfance, sur l'alimentation de l'enfant et l'adolescent, l'animation des enfants
  - Pour ce qui est des métiers de l'animation plus particulièrement, un enjeu autour de la continuité du travail en matière d'horaires pour attirer plus de candidats sur le territoire. A noter, un travail déjà important engagé par l'Agglomération pour proposer des contrats à 35h aux animateurs
  - A noter tout de même, des associations semblant être moins concernées par ces difficultés, 6 répondants sur 18 ayant indiqué en rencontrer

- **Des répondants indiquant avoir besoins d'être soutenus ou accompagnés en particulier sur :**

La violence et la détresse de certains jeunes

La libération de la parole au sujet d'agressions sexuelles, d'inceste, de maltraitance

L'orientation

L'inclusion numérique

L'accès aux droits

La sensibilisation des familles aux réalités du métier d'assistant.e maternel.le

La communication avec les familles non-francophones

La communication des services et de leurs missions auprès des usagers

La construction de projets commun avec les associations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# 6.1 SYNTHÈSE – PARTENARIATS ET GOUVERNANCE (3/3)

- **Les suggestions proposées par les répondants :**

« *Renforcer la communication entre tous les services*

*Être formé en « aller vers »*

*Rattacher les assistantes maternelles de Bérou au RPE de Brezolles*

*Nous recherchons (lycées professionnels) davantage de structures locales (entreprises ou autres) pouvant accueillir nos jeunes dans le cadre de stages et d'immersions ainsi que des activités de sous-traitance (étiquetage, conditionnement, assemblage,...) à réaliser dans nos ateliers*

*Améliorer la visibilité des services proposés par les RPE pour une meilleure connaissance de ce service par les familles*

*Mise en place d'activités de loisirs, détente, bien-être en journée la semaine pour permettre une inclusion du public porteur de handicap* »

- Une **CTSF inégalement appropriée** :
  - Des élus en charge des questions enfance-jeunesse **moteurs et actifs** dans le portage de la CTSF sur le territoire
  - S'agissant du reste des élus communautaires, le **constat d'un intérêt moindre pour ces questions**
- Des **compétences en matière de services aux familles disparates** sur le territoire
- La CTSF : une **opportunité** pour intégrer tous les acteurs locaux à une réflexion territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# PARTIE 3 – ENJEUX PRIORITAIRES



*Source : site internet – CA du Pays de Dreux*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

## SYNTHÈSE GLOBALE DES ENJEUX

En nous appuyant sur les résultats du diagnostic, nous avons regroupé les éléments qui ressortent principalement sur l'ensemble des segments. En voici la synthèse :

- **Le portage et l'animation de la CTSF** : portage politique de la démarche, travail partenarial technique entre les chargés de coopération de l'agglomération, avec la Caf…
- **Le maillage territorial de l'offre en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse,** notamment en matière d'horaires, pour garantir l'accès aux services à l'ensemble des familles du territoire, en particulier, en particulier pour les communes qui n'ont pas délégué leurs compétences
- **Le renforcement de l'interconnaissance professionnelle,** à mettre aussi en lien avec l'opportunité de créer des passerelles entre les différents segments pour un parcours facilité des enfants et la mise en œuvre de projets communs. Un besoin d'interconnaissance qui s'observe aussi en lien avec les communes de l'agglomération, dont certaines n'identifient pas complètement les missions de l'agglomération et/ou ne connaissent pas l'étendue des possibles pour les familles du territoire
- **La mise en place de passerelles entre les différents segments de l'agglomération**, pour les « décloisonner » et limiter le trail en silo
- **La proximité des services sur le territoire :** lieux ressources, aller-vers, hors-les-murs, mobilité**,** pour les jeunes, les familles mais aussi pour faciliter l'organisation de rencontres entre professionnels
- **La communication à destination des habitants, en passant notamment par l'aller-vers,** face à territoire vaste, à difficultés de déplacement prégnantes identifiées et à la présence de secteurs excentrés
- **La valorisation des métiers autour des services aux familles,** que ce soit sur les segments petite enfance, enfance, jeunesse, un enjeu marqué autour de cette valorisation pour renforcer l'attractivité du territoire et limiter les difficultés que peuvent connaître certaines structures, notamment les secteurs excentrés.
- **Le besoin de travailler à une adaptation de l'offre au regard des besoins atypiques des familles**, sur l'ensemble des segments
- **L'ambition de l'agglomération en matière de politique parentalité :** que mettre en œuvre et comment
- **La prise en charge du handicap, en particulier chez les enfants,** au regard d'un vrai enjeu constaté autour de l'accompagnement, du soutien, de la prise en charge face au manque d'offre existante sur le territoire
- **Le besoin de requestionner l'accompagnement proposé aux jeunes sur le territoire**, notamment 11-17 ans, pour proposer une offre adaptée à leurs besoins réels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

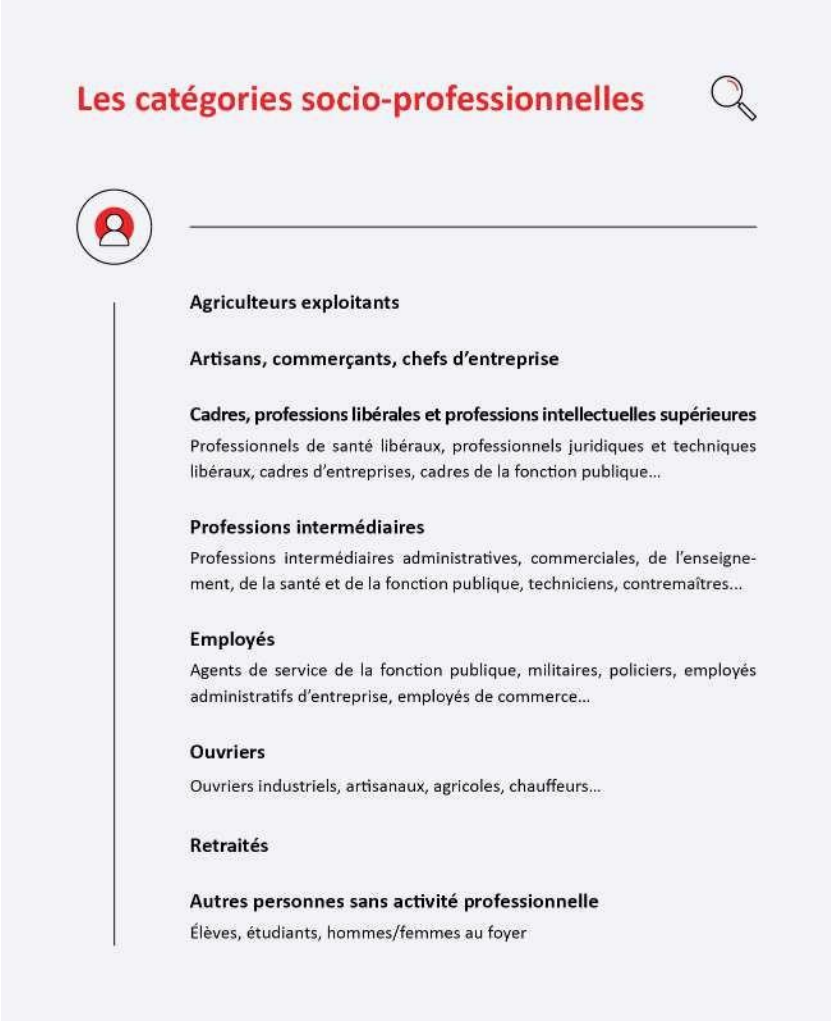


# GLOSSAIRE

Revenir au sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# GLOSSAIRE ILLUSTRÉ




## DÉMOGRAPHIE

**Population municipale.** Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitentiaire, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

**Population comptée à part.** Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune…)

**Population totale.** Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

**Solde naturel.** Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

**Solde migratoire.** Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

**Allocataire Caisse d'Allocations familiales (CAF).** Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

**Indice de jeunesse.** Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

**Population étrangère.** Population qui n'est pas de nationalité française.

**Population immigrée.** Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

## PETITE ENFANCE

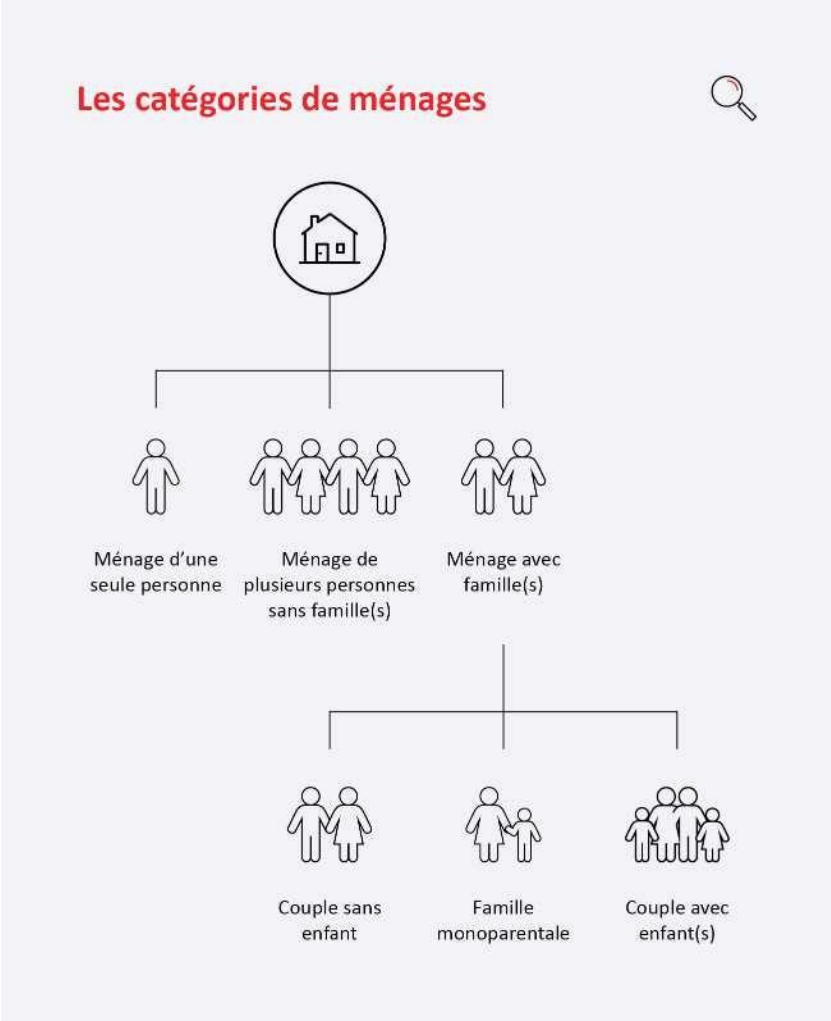
**Complément de libre choix du mode de garde (CMG).** Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

**Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).** Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

**Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).** Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# GLOSSAIRE ILLUSTRÉ




## ENFANCE-JEUNESSE

**Indice de Position Sociale (IPS).** L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.
Cet indice, très synthétique, est basé sur des caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la scolarité.

## FAMILLES

**Famille monoparentale.** Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Famille sans enfant.** Selon l'INSEE, familles qui n'ont pas eu d'enfant, familles dont les enfants sont partis ou familles dont les enfants ont plus de 25 ans.

**Famille.** Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

**Ménage.** De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

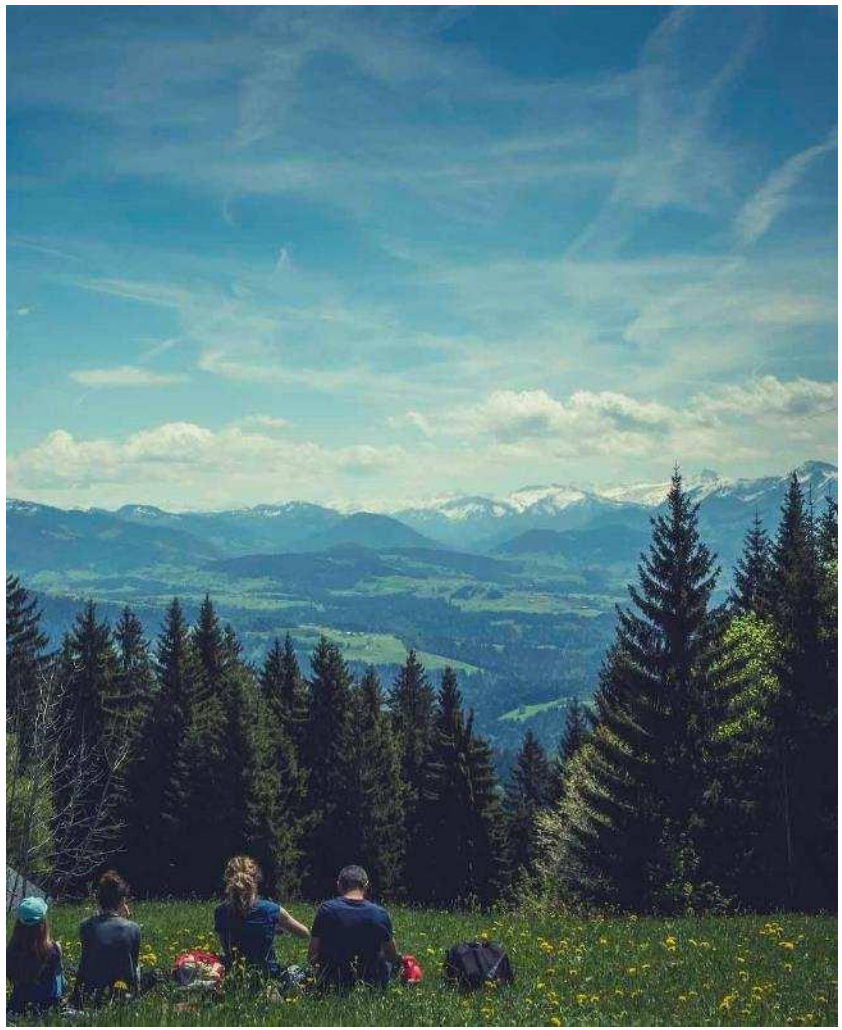
## SENIORS

**Contribution sociale généralisée (CSG).** Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

**Pension d'invalidité.** Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qu a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine nor professionnelle et qui doit faire face à une perte de gain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# GLOSSAIRE ILLUSTRÉ



## LOGEMENT ET IMMOBILIER

**FTTH.** Réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit.

**Logements raccordables.** Logements ou locaux à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique

**Logement vacant.** Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

**Mutation.** La mutation d'un bien immobilier désigne un changement de propriétaire. Le transfert du bien peut se faire à titre gratuit (ex. succession, donation) ou à titre onéreux dans le cas d'une vente classique.

## HABITAT

**Résidence principale.** Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage.

**Hébergé à titre gratuit.** Situation d'une ou plusieurs personnes résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement.

**HLM loué vide.** Un logement HLM est une habitation à loyer modéré au sein d'un immeuble construit avec l'aide de l'État et de diverses collectivités et affectée aux foyers qui ont de petits revenus. Un HLM loué vide est un logement non-meublé.

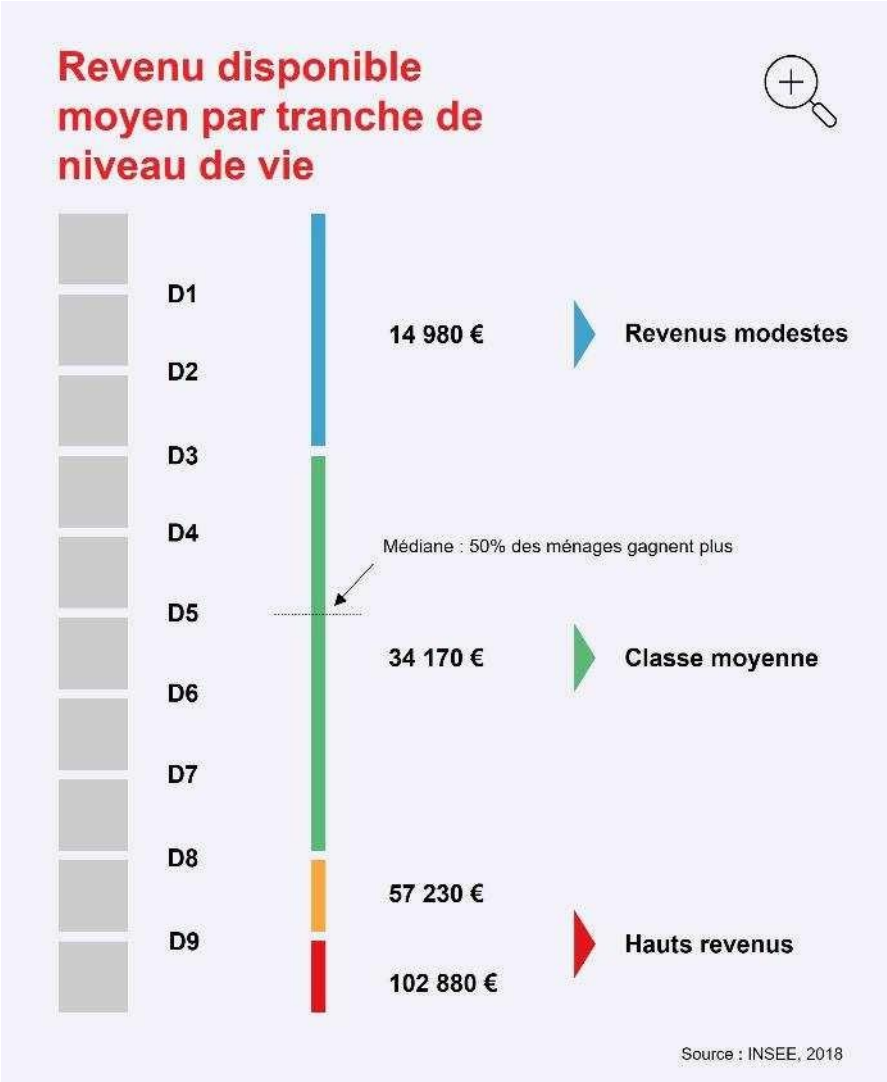
**Logement social (ou HLM).** Logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

**Taux de logements sociaux.** Le taux légal de logements locatifs sociaux des communes situées en périmètre SRU est de 25% du parc des résidences principales, sauf pour les communes qui appartiennent à un périmètre SRU dont la situation et le fonctionnement du marché de l'habitat ne justifient pas un renforcement des obligations de production.

**DPE.** Voir thématique environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# GLOSSAIRE ILLUSTRÉ




## EMPLOI

**Actif.** Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi**.** Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

**Taux de chômage.** Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

**Travail à temps partiel.** Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieure à la durée légale (35h).

**Navetteur**. Personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

**Chômeurs de catégorie ABC.** Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

## REVENUS ET PRÉCARITÉ

**Foyer à bas revenus.** Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

**Prestations sociales.** Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

**Prime d'activité.** Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

**Aide pour le logement.** Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

**Revenu de solidarité active (RSA).** Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

**Revenu médian et rapport interdécile.** Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdécile est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.